U d'/of OTTAWA
39003000769744

4-24-70

Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
University of Toronto

http://archive.org/details/extraitsdesenqut08banq

ENQUÊTE DE 1858

SUR LA

LÉGISLATION DES BANQUES

EXTRAITS

DES

ENQUÊTES PARLEMENTAIRES ANGLAISES

SUR LES

QUESTIONS DE BANQUE

DE

CIRCULATION MONÉTAIRE ET DE CRÉDIT

TRADUITS ET PUBLIÉS PAR ORDRE

DU GOUVERNEUR ET DU CONSEIL DE RÉGENCE DE LA BANQUE DE FRANCE

ET SOUS LA DIRECTION

DE MM. COULLET ET JUGLAR.

ENQUÊTE DE 1858 SUR LA LÉGISLATION DES BANQUES

PARIS,

FURNE ET Cᵉ,
Rue Saint-André-des-Arts, 45.

GUILLAUMIN ET Cᵉ,
Rue de Richelieu, 14.

1865

HG
2912
.B3
1865
v.8

ENQUÊTE DE 1858

SUR

LA LÉGISLATION DES BANQUES

Rapport du Comité..... ..... P. IX

ORDRE DES DÉPOSITIONS.

Séance du 19 février 1858. Déposition de MM. Neave et Dobree. P. 1.
Séance du 16 mars 1858. — — — P. 47.
Séance du 19 mars 1858. — — — P. 100.

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES DANS LES DÉPOSITIONS

DÉPOSITION DE MM. NEAVE ET DOBREE.

1—16. Situation de la Banque à la fin de l'année 1857. — Conduite de la Banque à cette époque.

17—48. Secours prêtés par la Banque aux autres banques du pays.

49—226. De la lettre du chancelier de l'Échiquier. — Utilité de la publication de cette lettre. — Y aurait-il avantage à rapporter l'acte qui limite les émissions de la Banque?

227—230. Recours de la Banque contre les signataires des billets escomptés en cas de faillite des tirés.

231—235. Des billets de complaisance.

236—265. Situation de la Banque d'Angleterre le 12 novembre 1857, jour de la publication de la lettre du chancelier de l'Échiquier.

266—275. Situation des bons de l'Échiquier et des consolidés au commencement de novembre 1857.

276—293. De l'acceptation des bons de l'Échiquier par le gouvernement en payement de l'impôt.

294—296. Des variations dans le taux de l'intérêt.

297—316. Des effets de complaisance.

317—395. Des avances faites par la Banque à des banques anglaises et écossaises.

396—406. Relations de la Banque avec les courtiers de change.

407—427. De la lettre du chancelier au point de vue de l'escompte.

428—495. Du remboursement des dépôts. — L'encaisse métallique du département de l'émission garantit-il ce remboursement ?

496—506. Des prêts faits par la Banque sur hypothèques et des avances sur obligations de chemins de fer.

507—545. De la conduite de la Banque dans un moment de presse semblable à celui du 12 novembre 1857.

546—573. Situation financière de la Banque au commencement de novembre 1857.

574—603. Conduite de la Banque vis-à-vis du gouvernement en novembre 1857.

604—626. Des dépôts des banquiers chez les courtiers de change.

627—654. Utilité des courtiers de change pour le placement des capitaux de la province.

655—687. Des chèques et des billets de Banque au moment de la crise de novembre 1857.

688—721. Le département de l'escompte n'escompte plus pour les courtiers de change. Effets de cette règle sur les dépôts des banquiers chez les courtiers, et sur les demandes de remboursement adressées à la Banque par les banquiers.

722—731. Des frais de la circulation. — De la réémission des billets.

732—740. Distribution de la monnaie d'argent et de cuivre par la Banque.

741—764. Valeurs possédées par la Banque. — Avances faites à la Compagnie des Indes.

765—809. Situation financière de la Banque à la fin de 1857 comparativement avec sa situation à la fin des années précédentes.

810—840. De la crise du 12 novembre. — Causes de cette crise. — Conduite de la Banque dans les quelques jours antérieurs au 12 novembre.

841—849. Opinion de M. Neave sur les opérations de la Banque le 12 novembre.

850—856. Du taux de l'intérêt des participations du gouvernement

857—867. La Banque aurait-elle eu avantage à ce que ses billets fussent une monnaie légale en Écosse ou à émettre des billets inférieurs à £ 5.

868—869. Système suivi par la Banque pour le payement des dividendes de la rente.

870—874. Avances faites par la Banque lors de la crise le 9 novembre 1857.

875—878. Montant de la réserve de la Banque le 12 novembre.

879—891. Du taux de l'intérêt et de l'escompte pendant quelques années antérieures à 1857.

892—909. Du capital de la Banque.

910—923. Avantages pour la Banque de n'avoir que des dépôts en espèces métalliques.

924—933. Des dépôts remboursables sur demande.

934—945. Avances faites par la Banque avant l'émission de la lettre du 12 novembre.

946—957. Du montant de la circulation en général.

958—980. Influence du commerce et du montant des espèces métalliques du pays sur le taux de l'intérêt.

981—1013. Influence sur la Banque de la circulation écossaise à la fin de 1857. — Situation des banques écossaises à cette époque.

1014—1059. Assistance donnée par la Banque d'Angleterre aux différentes banques, lors de la panique de 1857. — Caractère des avances faites alors.

1060—1071. Comparaison entre l'état de la réserve des banques écossaises proportionnellement à leur circulation et l'état de la réserve de la Banque d'Angleterre proportionnellement à sa circulation.

1072—1100. Conduite de la Banque du 9 au 12 novembre 1857.

1101—1105. Y a-t-il avantage à bonifier un intérêt sur les dépôts?

1106—1123. De la nomination des directeurs de la Banque. — Du renouvellement partiel de la cour des directeurs.

ENQUÊTE DE 1858

RAPPORT DU COMITÉ

La Commission chargée de faire une enquête sur les effets du *Bank Act* de 1844 et de celui de 1845, relatif à l'Écosse et à l'Irlande, devait aussi s'enquérir des causes de la récente crise commerciale, étudier l'influence qu'ont exercée sur elle les lois qui règlent l'émission des bank-notes ; cette Commission, qui était autorisée à joindre son avis aux procès-verbaux des dépositions faites devant elle, émet, après un mûr examen, l'opinion exprimée dans le rapport suivant :

1. Les dix années qui se sont écoulées depuis les travaux de la dernière Commission, chargée en 1848 de l'enquête sur la crise financière, ont été marquées par plusieurs circonstances fort importantes. Le commerce extérieur du Royaume-Uni a pris, pendant cette période, un développement peut-être sans exemple dans l'histoire du monde entier. Les exportations qui, avant 1848, n'avaient jamais dépassé £ 60,110,000, se sont élevées avec une rapidité extaordinaire, et, en 1857, malgré les embarras commerciaux de la fin de l'année, elles atteignaient le chiffre de £ 122,115,000.

2. Dans l'année 1849, les mines de la Californie, nouvellement découvertes, commencèrent à accroître d'une manière sensible les arrivages d'or; en 1851, les gisements de l'Australie, plus riches encore, envoyèrent leur tribut à l'Europe. Les chiffres suivants, fournis par la Banque à votre Commission, montreront combien ces sources nouvelles ont augmenté le numéraire.

ACCROISSEMENT DES MÉTAUX PRÉCIEUX EN EUROPE DEPUIS SEPT ANS.

1851—1857.

	IMPORTATION DES PAYS PRODUCTEURS.		EXPORTATION EN ORIENT.	
	OR.	ARGENT.	OR.	ARGENT.
1851	£8.654.000	£4.076.000	£102.000	£1.716.000
1852	15.194.000	4.712.000	922.000	2 630.000
1853	22.435.000	4.355.000	974.000	5.559.000
1854	22.077.000	4.199.000	1.222.000	4.583.000
1855	19.875.000	3.717.000	1.192.000	7.934.000
1856	21.275.000	4.761.000	479.000	14.108.000
1857	21.366.000	4.050.000	529.000	20.146.000
	130.876 000	29.870.000	5.420.000	56.676.000

Or.

En sept ans, le total des importaîions d'or s'est élevé à..... £130.000.000

Les lingots et le numéraire exportés par la Grande-Bretagne dans l'Inde, la Chine, l'Australie, le Cap, le Brésil, les États-Unis, peuvent être évalués à..... 22. 500. 000

La quantité d'or demeurant en Europe s'est donc accrue de..... 107. 500. 000

Argent.

Les exportations d'argent dans l'Inde et dans la Chine se sont élevées à. 56. 676. 000

Les importations des pays producteurs à 26. 870. 000

Ainsi l'exportation dépasse l'importation de 29.800.000

Ce qui réduirait l'accroissement des métanx précieux en Europe à. 80.700.000

3. L'abaissement des droits sur les articles de première nécessité et sur les matières brutes destinées à l'industrie, l'immense développement que le commerce a pris depuis quelques années, ont exercé la plus heureuse influence snr le bien-être des masses; la consommation a augmenté, et par suite l'importation, surtout celle des produits destinés particulièrement aux classes laborieuses, s'est considérablement élevée. De là vient probablement l'accroissement de l'agent de circulation constaté dans le Royaume-Uni. M. Weguelin, membre de la Commission, et qui était alors gouverneur de la Banque, établissait devant le comité de 1857 que cet accroissement était

évalué par les hommes les plus compétents à 30 0/0 environ depuis six années. Il estime que le total de l'or en circulation s'élève à près de £ 50,000,000. Les billets qui, d'après les actes de 1844 et 1845, sont émis sans être représentés par les métaux précieux gardés dans les caisses des émetteurs, se montent à £ 31,623,995, sur lesquels £ 14,475,000 appartiennent à la Banque d'Angleterre; £ 7,707,292 aux banques des comtés; £ 3,087,209 à celles de l'Écosse, et £ 6,354,494 à celles de l'Irlande.

4. Il est important d'observer aussi que le nombre des bank-notes de peu de valeur, c'est-à-dire de celles qui servent au commerce de détail, a beaucoup augmenté; les billets de £ 5 et £ 10 émis par la Banque d'Angleterre, et qui en 1851 s'élevaient à £ 9,362,000, ont atteint en 1856 le chiffre £ 10,680,000.

5. En même temps, par une cause que nous allons expliquer, le nombre des billets de £ 200 et au-dessus subissait une diminution considérable.

6. La monnaie d'argent, à la même époque, augmentait de la manière suivante :

MONNAIE D'ARGENT ÉMISE POUR LES APPOINTS.

1851.	£ 26.307
1852.	420.418
1853.	554.442
1854.	36.803
1855.	47.754
1856.	289.142
1857.	242.273

7. A mesure que le commerce se développait et que la quantité des métaux précieux recevait un tel accroissement, les affaires de banque prenaient dans notre pays un nouveau caractère. Les *Joint-stocks* de Londres faisaient chaque jour une concurrence plus redoutable aux banques particulières, offrant un intérêt pour les sommes déposées, ils réunirent bientôt de vastes capitaux. Le 8 juin 1854, les banquiers privés de Londres admirent les *Joint-stocks* au *Clearing-house*, et peu de temps après, la liquidation finale fut transportée à la Banque. Les liquidations journalières sont maintenant effectuées par les transferts des comptes qu'un grand nombre de banquiers ont à la Banque d'Angleterre. L'adoption de ce système a rendu inutiles les billets de grande valeur, dont les banquiers se servaient autre-

fois pour établir leurs comptes. Les chiffres suivants montrent combien le nombre en a été réduit :

BANK-NOTES DE £ 200 A £ 1000

1852.	£ 5.856.000
1857.	£ 3.241.000

8. Les *Joint-stocks Banks* de Londres, maintenant au nombre de neuf, ont vu leurs dépôts s'accroître d'une façon prodigieuse; d'après les comptes qu'ils ont publiés, ces dépôts se montaient à £ 8,850,774 en 1849; ils se sont élevés en 1857 à £ 43,100,724. Les dépositions faites devant votre Comité constatent qu'une grande partie de ces fonds provient de sources demeurées stériles jusque-là; des classes nombreuses, qui n'avaient pas l'habitude d'employer leurs épargnes de cette manière, les placent aujourd'hui chez les banquiers. M. Rodwell, président de l'associatson des banquiers des comtés, et délégué par eux pour déposer devant la Commission, affirme que, dans le voisinage d'Ipswich, le nombre des déposants a quadruplé depuis quelques années; les fermiers et les marchands du district, même les plus humbles, ont des comptes ouverts chez les banquiers. La masse de ces dépôts est mise à la disposition du commerce, et naturellement afflue à Londres, ce centre de l'activité financière. Les capitaux dont les banquiers ne trouvent pas l'emploi immédiat passent entre les mains des *bill-brokers* qui en retour donnent, comme garantie de la somme avancée, les billets escomptés par eux aux négociants de Londres ou de la province. Le *bill-broker* est responsable du paiement envers le banquier, et ces transactions ont pris une étendue telle que M. Neave, gouverneur actuel de la Banque, établit, dans sa déposition, les faits suivants : « Un courtier, nous en sommes certains, dispose de cinq « millions; un autre, selon toute apparence, a huit à dix millions de « dépôts, un troisième en compte au moins quatre. »

9. Ainsi nous croyons que depuis 1847 trois circonstances importantes se sont produites :

1° L'extension sans précédent de notre commerce extérieur;

2° Une importation d'or et d'argent dans des proportions telles que l'histoire n'en offre pas d'exemple depuis la période qui a immédiatement suivi la découverte de l'Amérique;

3° L'économie notable apportée dans l'usage et la distribution du capital.

10. Pendant les années qui suivirent la grande crise commerciale de 1847, les désastres de cette époque malheureuse étaient encore présents à l'esprit des personnes engagées dans les affaires, et la défiance entrava d'abord toutes les transactions. Les mètaux précieux s'accumulèrent à la Banque, et en juillet 1852 ils atteignaient le chiffre de £ 22,232,000. Les billets placés entre les mains du public s'élevèrent au total inusité de £ 23,380,000, excédant à peine cependant l'encaisse métallique, pendant que les billets en réserve dans le département de la banque se montaient à la somme de £ 12,500,000 et que le taux de l'escompte était fixé à 2 0/0.

11. Les conséquences d'un semblable état de choses se firent sentir en 1853; les exportations qui, en 1852, étaient de £ 78,076,000 s'élevèrent à £98,933,000. L'encaisse métallique diminua; le 22 octobre de la même année, il n'était plus que de £ 14,358,000, la réserve des billets descendait à £ 5,604,000 et le taux de l'intérêt fut porté à 5 0/0.

12. En mars 1854 la guerre avec la Russie éclata, et l'Angleterre fut obligée de dépenser pour l'expédition de Crimée une somme de 90 millions. Les paiements du dehors se firent en numéraire dont l'Orient absorba la plus grande partie. Des emprunts étrangers furent aussi contractés à Londres pour subvenir aux frais de la guerre; le commerce du Royaume-Uni en ressentit peu l'influence: la Banque éleva son escompte en mai 1854, de 5 à 5 1/2; ce taux fut maintenu jusqu'au 3 août, où il descendit de nouveau à 5. En avril 1855, il fut réduit à 4 1/2, l'encaisse métallique s'élevant alors à £ 15,079,000 et la réserve à £ 8,580,000. L'encaisse continua d'augmenter : en juin, il se montait à £18,169,000 et la réserve à £ 11,887,000. Avant la fin de l'année, il se produisit, néanmoins, un grand changement, le 27 décembre les métaux précieux étaient descendus £ à 10,275,000, et la réserve £ à 6,993,000, pendant que le taux d'intérêt s'élevait en octobre à 6 0/0 pour 60 jours, à 7 0/0 pour 95 jours; cet état de choses continua jusqu'au mois de mai suivant. Voici, selon M. Weguelin, les variations du taux de l'escompte depuis avril 1855 jusqu'en mars 1857 :

« J'ai apporté la liste des variations fréquentes du taux, à partir du « 5 avril, quand l'escompte pour les billets à 95 jours était de 4 1/2. « Le 3 mai, il fut réduit à 4 0/0; et le 14 juin à 3 1/2; le 6 septembre, « on le mit à 4 0/0; le 13 du même mois, à 4 1/2; le 27, à 5 0/0, enfin « le 4 octobre à 5 1/2. Je ferai observer à la Commission que l'élévation rapide de l'intérêt était causée à la fois par les demandes du « commerce et par l'exportation du numéraire qu'il fallait envoyer

« pour l'approvisionnement de nos armées. Le 18 octobre, le taux « fut élevé à 6 0/0 pour les billets à 60 jours et 7 0/0 pour ceux dont « le terme était à 95 jours. Le 22 mai 1856, on le réduisit à 6 0/0, « le 29 du même mois à 5 0/0, le 26 juin à 4 1/2. Des demandes nom- « breuses surgirent alors, et le 1er octobre, le taux fut mis à 5 0/0. On « ne prit pas cette mesure dans l'assemblée des directeurs qui a lieu « chaque semaine, mais le gouvernement de la Banque en prit l'ini- « tiative. Le 6 octobre (qui était un lundi, et non un jour d'assemblée), « on éleva le taux à 6 0/0, pour les billets à 60 jours, à 7 0/0 pour 95 « jours. Enfin le 13 novembre, on déclara que le taux minimum de « tous les billets serait de 7 0/0. Le 4 décembre cependant, il fut réduit « à 6 1/2 et le 18 à 6 0/0, où il se maintient encore aujourd'hui. Je « vais faire connaître maintenant les variations du taux pour les « avances temporaires sur des valeurs. La Banque prêtait d'ordinaire « sur les effets publics et bons de l'Échiquier à son taux minimum. Ce « fut en juillet 1854 qu'elle s'écarta pour la première fois de cette « règle. Le taux minimum de la Banque était alors 5 1/2 0/0, des « avances temporaires furent faites à 5 0/0, et même à 4 0/0 sur des « bons de l'Échiquier. Je crois que c'était un arrangement particulier « qui n'avait aucun rapport avec l'état de notre marché. La durée de « ces avances variait de 14 à 31 jours. En janvier 1856, on retira la « faculté d'obtenir des avances au-dessous du taux minimum de la « Banque, et rien de pareil ne s'est produit depuis. Le 8 janvier 1856, « les demandes d'avances, surtout sur des *scrips* et des bons turcs « continuant, après le paiement des dividendes, le délai fut réduit « à 14 jours. En avril, pendant la clôture des livres, on lui rendit sa « durée précédente. Après les paiements d'avril, le délai général était « de 14 jours, mais sans qu'il ait été réduit par la Banque. Après les « paiements d'octobre, le terme fut fixé à 7 jours; et le 16 octobre « la Banque refusa de faire des avances sur les valeurs du gouver- « nement, sauf les bons de l'Échiquier. Le 11 novembre, la Banque « cessa d'escompter des billets ayant plus de 30 jours à courir; c'est- « à-dire les billets sur lesquels les courtiers avaient fait des avances. « Pendant la clôture de janvier, les choses furent rétablies sur l'ancien « pied, sans aucune restriction relative aux valeurs ou aux termes. « Le 9 janvier 1857, le taux des avances sur valeurs du gouvernement « ou billets de l'Échiquier fut élevé à 6 1/2 0/0, tandis que le taux des « avances sur lettres de change restait à 6 0/0, et ce prix s'est main- « tenu jusqu'à la clôture actuelle. Outres ces restrictions, les gou- « verneurs en ont introduit d'autres qui sont spéciales aux opérations

« des courtiers. Quand il convenait à la Banque de n'avoir que des « billets à courte échéance, elle limitait à 30 jours les avances faites « aux courtiers de change ; en d'autres termes, elle exigeait qu'ils lui « apportassent des billets n'ayant pas plus de 30 jours à courir. « En agissant ainsi, son but était d'avoir à sa disposition des res- « sources qui lui rentrassent constamment, de manière à ce que sa « sécurité, sous ce rapport, ne fût en rien troublée. »

13. Ainsi donc, jusqu'à la fin de l'enquête de 1857, la Banque d'Angleterre a continué, en se conformant à l'acte de 1844, à conduire ses affaires sans difficulté. On a élevé de temps en temps le taux de l'escompte, et raccourci l'échéance des billets, suivant que le drainage des métaux précieux semblait aux directeurs rendre ces mesures nécessaires. Mais ni l'insuffisance de la récolte de soie en Italie, de celle des céréales en France et en d'autres parties de l'Europe, insuffisance qui a occasioné un vaste drainage de métaux précieux, ni les demandes de numéraire pour les besoins de nos armées, ni même la réunion de toutes ces causes, n'a produit une perturbation importante dans notre système monétaire.

On peut voir, par le chiffre de nos exportations, quel a été, pendant le six dernières années, l'état des affaires :

1852	£ 78,076,000
1853	98,933,000
1854	97,184,000
1855	95,688,000
1856	115,826,000
1857	122,155,000

Nous ne comprenons pas dans ces exportations les expéditions faites par l'État pour le service de l'armée.

14. Au commencement de l'automne dernier, le commerce du Royaume-Uni paraissait être dans un état normal et prospère ; on peut en juger par la réponse du gouverneur de la Banque à la question suivante : « Existait-il au mois d'août quelque circonstance de nature « à vous faire pressentir que vous seriez obligé d'élever le taux de « l'escompte ? — Non, pas dans le mois d'août. L'état des affaires con- « tinuait à être le même ; les récoltes s'annonçaient bien, on ne pré- « voyait pour le commerce aucune cause de malaise. Seulement, « quelques personnes clairvoyantes pensaient que les dépenses de la « guerre, ayant déterminé une grande consommation de marchan-

« dises importées de l'Orient et d'autres pays, occasionnaient un sur-
« croît d'activité qui serait suivi d'un ralentissement inévitable. Elles
« remarquaient aussi que les marchands, malgré le renchérissement
« des produits, continuaient à importer, comme ils l'avaient fait avec
« succès dans les années précédentes. Mais ces faibles symptômes
« échappaient au public, et très-peu de gens considéraient une crise
« comme prochaine. »

15. Dans cet état de choses, l'encaisse métallique étant de £ 10,606,000, la réserve de £ 6,296,000, et le minimum du taux de l'escompte, 5 1/2 pour cent, la Banque ouvrit, avec la Compagnie des Indes orientales, le 17 août 1857, une négociation qui aboutit à un envoi de £ 1,000,000 de numéraire en Orient. L'aspect général des affaires resta le même jusqu'au 15 septembre, où l'on connut la grande dépréciation des valeurs de chemins de fer aux États-Unis, et presque en même temps, la faillite d'une société très-importante, la *Ohio Life and Trust Company*. Avant le mois d'octobre, les nouvelles d'Amérique étaient devenues très-graves : on apprenait la suspension de paiement des banques de Philadelphie et de Baltimore ; les lettres de change pour le paiement du coton tombaient au pair, et les traites des banquiers étaient à 105 ; les valeurs de chemins de fer subissaient une dépréciation de 10 à 20 pour cent ; les ouvriers étaient sans travail et les escomptes variaient de 18 à 24 pour cent.

16. A New-York, sur 63 banques, 62 suspendirent leurs paiements. Celles de Boston, de Philadelphie et de Baltimore firent presque toutes de même. Les négociants qui faisaient des affaires avec l'Amérique furent ceux que ces désastres atteignirent le plus. Liverpool, Glasgow et Londres éprouvèrent naturellement les premiers symptômes de la crise. Le 27 novembre, la *Borough-bank* de Liverpool ferma ses portes, et, le 7 novembre, la grande maison de MM. Dennistoun et Co. suspendit ses payements. La *Western-bank* d'Écosse fit faillite le 9 novembre, le 11 la *City-bank* de Glasgow suspendit ses paiements, qu'elle a repris plus tard. La *Northumberland and Durham District bank* fit faillite le 26, et le 17 la *Wolverhampton-bank* suspendit momentanément ses paiements.

17. Une grande alarme se répandit dans Londres, ce centre de toutes les transactions financières du monde. Les vastes capitaux déposés dans les *Joint-stock-banks* et employés directement par elles ou par les *bill-brokers*, en sus des sommes déposées par leurs clients ordinaires, furent tout d'abord redemandés ; et il est constaté que plusieurs de

ces courtiers d'escompte poursuivirent leurs vastes transactions sans avoir dans leurs caisses la moindre réserve métallique; ils étaient obligés de se reposer sur l'échéance prochaine de leurs billets, ou, dans un cas extrême, sur la possibilité d'obtenir de la Banque d'Angleterre une avance, en donnant comme garantie les billets qu'ils avaient escomptés. L'inévitable résultat de ce système, dans un temps d'alarme et de crise commerciale, fut d'engager les Banques à réduire leurs escomptes; elles les limitèrent presque exclusivement à leurs clients, et augmentèrent les réserves, qu'elles gardaient dans leurs caisses ou dans celles de la Banque. On sait que le paiement des dividendes cause périodiquement quelque désordre dans la réserve de billets de la Banque d'Angleterre; ce trouble passager eut pour effet de rendre plus terrible la panique de 1847, comme le témoignent avec évidence des dépositions faites en 1857 devant le Comité. Il n'en a pas été ainsi l'année dernière. Le 24 octobre, la perturbation amenée par le paiement des dividendes était à son terme. Les dépôts étaient aussi dans un état très-satisfaisant, car ils s'élevaient à £ 4,862,000. Une chose digne d'attention, c'est que les mêmes causes qui font diminuer les dépôts chez les banquiers privés tendent à les accroître à la Banque d'Angleterre, le dernier refuge du public dans les époques de crise. Ainsi, les dépôts des banquiers de Londres qui, dans les temps ordinaires, s'élèvent en moyenne à £ 3,000,000, arrivèrent, le 12 novembre, au chiffre de £ 5,458,000. Les *bill-brokers* s'adressèrent à la Banque pour obtenir des avances, leurs demandes furent considérables, la principale maison d'escompte de Londres demanda même un crédit illimité, et reçut, le jour où parut l'ordonnance du Trésor, une somme de £ 700,000. Le gouverneur de la Banque, parlant de l'état général du marché, s'est exprimé ainsi : « Les escomptes avaient cessé « presque partout dans Londres, si ce n'est à la Banque d'Angleterre. »

18. Il est donc évident qu'en de telles occurrences, les affaires et le commerce dépendent uniquement de la Banque d'Angleterre; et nous nous plaisons à lui rendre ce témoignage, ses directeurs n'ont manqué ni de prévoyance ni de fermeté. Le 16 juillet, cependant, alors que rien ne faisait encore présager l'approche de l'orage, l'encaisse métallique étant de £ 11,242,000, la réserve de 6,408,000, les escomptes et avances s'élevant à £ 7,632,000, la Banque réduisit le taux de l'intérêt de 6 à 5 1/2. Le 8 octobre, après l'arrivée des nouvelles d'Amérique, les métaux précieux se montaient à £ 9,751,000, la réserve à £ 4,931,000, les escomptes et avances à £ 11,648,000, et le taux de l'intérêt fut élevé de

nouveau à 6 0/0. Quatre jours après, on le mit à 7 0/0. Le gouverneur donne de cette mesure les raisons suivantes :

« Ainsi donc, quatre jours plus tard, il y eut un nouveau change-
« ment? — Oui, le 12. Après avoir porté le taux à 6 0/0, nous jugeâmes
« nécessaire d'avertir nos agents que nous commencions à éprouver
« une certaine inquiétude. Le taux de l'escompte était à Hambourg
« de 7 3/4; il s'élevait beaucoup plus haut encore en Amérique. D'un
« autre côté, nous savions que la Compagnie des Indes aurait besoin
« d'un million st. de numéraire pour l'expédier en Orient, et les États-
« Unis enlevaient aussi beaucoup de métaux précieux; dans de telles
« circonstances, nous crûmes devoir mettre le taux à 7 0/0.

« C'était de la monnaie d'argent que l'on devait envoyer aux Indes;
« pour s'en procurer, ne fallait-il pas exporter de l'or et l'échanger
« sur le continent contre de l'argent? — En effet, les choses se pas-
« sèrent ainsi, les exportations de métaux précieux destinés à l'Inde
« étaient très-considérables, mais comme elles devaient être en ar-
« gent, il fallait se procurer ce métal sur le continent ou l'importer
« d'Amérique.

« Ce fut, je pense, vers le 12 octobre que vous commençâtes à
« être inquiets au sujet de la *Western-bank* d'Ecosse? — Oui, nous n'a-
« vions pas d'informations précises, mais il circulait quelques rumeurs
« et nous reçûmes avis que cette banque éprouvait de graves em-
« barras. »

19. Le 19 octobre, les nouvelles d'Amérique devenant toujours plus défavorables, il y eut en Angleterre de nombreuses faillites. L'encaisse métallique descendit à £ 8,991,000, la réserve à £ 4,115,000 et le taux de l'intérêt fut élevé à 8 0/0. Vers ce temps, la Banque de France, qui dans une semaine avait perdu 25 millions de fr., mit son intérêt à 7 1/2 et Hambourg porta le sien à 9 0/0; £ 300,000 en or furent expédiées de Liverpool pour l'Amérique.

20. On entama des négociations pour soutenir la banque de Liverpool et la *Western-bank* qui néanmoins, plus tard, suspendirent leurs paiements.

21. Un grand malaise se fit sentir sur le marché de Londres, et la principale maison d'escompte s'efforça d'obtenir l'assurance que la Banque d'Angleterre lui ferait les avances dont elle pourrait avoir besoin, quel qu'en fût le montant. Cette demande fut faite le 28 octobre. Plusieurs banques écossaises adressèrent aussi à la Banque d'Angleterre

les sollicitations les plus pressantes. L'une d'elles chercha, le 30 octobre, à contracter un emprunt de £ 170,000, dont 50,000 devaient être livrées immédiatement. A cette époque eut lieu le premier envoi d'argent à la Compagnie des Indes, et le 5 novembre le taux fut élevé à 9 0/0.

22. Du 5 au 9 novembre, une banque anglaise fut aidée par la Banque d'Angleterre; la faillite de la maison Dennistoun éclata, et la *Western-bank* suspendait ses paiements le 9. Les faillites se multipliaient dans Londres; les ventes et les achats de fonds publics prenaient des proportions effrayantes. L'encaisse était descendu à £ 7,719,000 et la réserve à £ 2,834,000; le 9 novembre, le taux fut porté à 10 0/0.

23. Le 10 novembre, une des plus importantes maisons d'escompte fit à la Banque d'Angleterre une demande de £ 400,000. La Banque de France éleva successivement, dans l'espace de trois mois, son taux à 8, 9 et 10 0/0. La *City-bank* de Glasglow suspendit ses paiements, et ce jour-là, les escomptes faits par la Banque d'Angleterre atteignirent le chiffre de £ 1,126,000. L'Irlande et l'Écosse multipliaient leurs demandes, ce dernier pays reçut le 10 et le 11 seulement une somme qui dépassait un million st. Le 11, la grande maison des *bill-brokers* Sanderson et Cie ferma ses portes; on évaluait ses dépôts à £ 3,500,000. Le 12, les escomptes de la Banque dépassèrent 2 millions st.; on pourra juger de ses opérations par les chiffres suivants :

	Encaisse métallique.	Réserve.	Escomptes et avances.
10	£ 7,411,000	£ 2,420,000	£ 14,803,000
11	6,666,000	1,462,000	15,947,000
12	6,124,000	581,000	18,044,000

24. L'ordonnance du gouvernement fut publiée le 12 et elle est ainsi conçue :

Downing-street, 12 novembre 1857.

« Messieurs,

« Le gouvernement de Sa Majesté a observé avec une grande attention les graves conséquences qui ont résulté des faillites récentes tant d'un certain nombre de *Joint-stock-bank* en Angleterre et en Écosse, que de plusieurs grandes maisons de commerce engagées surtout dans des affaires avec l'Amérique. Le discrédit et la méfiance produits par ces événements, et le retrait d'une grande quantité de la monnaie de papier autorisée par les *Bank-Acts* en vigueur, paraissent imposer au gouverne-

ment de Sa Majesté l'obligation d'informer la Banque d'Angleterre, que, dans la situation actuelle, si elle se trouve incapable de faire face aux demandes d'escomptes et d'avances sur bonnes valeurs, sans dépasser les limites imposées à sa circulation par l'acte de 1844, le gouvernement sera prêt à proposer au Parlement, lorsqu'il sera réuni, un bill d'indemnité pour le surplus des émissions qui pourrait avoir eu lieu.

« Afin d'empêcher que cette suspension temporaire de la loi ne s'étende au delà des nécessités actuelles, le gouvernement de Sa Majesté pense que la Banque ne doit pas réduire au-dessous du taux actuel les conditions des escomptes.

« Le gouvernement de Sa Majesté se réserve de décider ultérieurement l'emploi des bénéfices qui pourraient résulter de l'excédant des émissions.

« Il est pénétré de l'importance qu'a le maintien de la lettre de la loi, même à une époque de grande crise commerciale; mais, pour faire cesser les appréhensions qui ont arrêté le cours des transactions monétaires, la mesure projetée est devenue indispensable et il se repose sur la prudence des Directeurs pour maintenir strictement leurs opérations dans les limites des exigences de la situation.

« Nous avons l'honneur, etc.

Signé : PALMERSTON.
G. C. LEWIS.

« Aux gouverneur et sous-gouverneur de la Banque d'Angleterre. »

25. Quelques effets que cette lettre ait pu avoir sous d'autres rapports pour calmer l'esprit public, et pour atténuer ainsi la violence de la crise, elle ne fit pas diminuer immédiatement les demandes d'escomptes et d'avances. Les demandes continuèrent de s'accroître jusqu'au 21 novembre; à cette date, la Banque avait avancé en escomptes £ 21,600,000, somme supérieure à celle des dépôts tant publics que privés, presque triple du chiffre de ses avances en juillet, et au moins double de ce qu'elle avait avancé au 27 octobre, quand la première banque fit faillite. La moitié des prêts fut faite à des courtiers de change, et en partie sur des valeurs qu'en d'autres circonstances la Banque n'aurait pas voulu accepter. On le fit dans le but de soutenir le crédit commercial à une époque de crise violente.

26. L'ordonnance fut publiée le 12 novembre, mais si, en 1847, les Directeurs de la Banque n'avaient pas jugé nécessaire de faire usage de la faculté qui leur avait été donnée de dépasser les limites imposées

par la loi, la nécessité s'en fit sentir dans le cas présent. Une émission excédant de £ 2,000,000 le chiffre fixé par la loi fut faite au département de la Banque. Le tableau suivant fait connaître les sommes émises à cette époque pour les besoins du public.

TABLEAU *indiquant la mesure dans laquelle la Banque d'Angleterre a fait usage du pouvoir qui lui était conféré par le gouvernement d'émettre des billets au delà des limites posées par l'acte de* 1844.

Billets émis sur le portefeuille au delà de la somme de £ 14,475,000 fixée par les statuts.

1857 novembre	13	£ 186,000
	14-15	622,000
	16	860,000
	17	836,000
	18	852,000
	19	896,000
	20	928,000
	21-22	617,000
	23	397,000
	24	317,000
	25	81,000
	26	243,000
	27	342,000
	28-29	184,000
	30	15,000

Moyenne des 18 jours : £ 488,830.

27. Les causes qui déterminèrent les Directeurs de la Banque à tenir cette conduite sont exposées dans leur correspondance avec le ministère, correspondance soumise au Parlement en décembre dernier.

« Le 5 novembre, la réserve était de £ 2,944,000, l'encaisse mé-
« tallique de £ 7,919,000, et les dépôts s'élevaient à £ 17,265,000.
« Le taux d'escompte fut porté à 9 0/0, et le 9 novembre, on le mit
« à 10.

« Le drainage continental ayant cessé, les demandes pour l'Amé-
« rique étaient sans importance, et l'on avait peu à craindre que les
« émissions de la Banque fussent insuffisantes pour les besoins du
« commerce dans la sphère légale de leur circulation.

« A ce moment éclatèrent les faillites de la *Western-bank* d'Écosse,

« de la *City-bank* de Glasgow; les embarras augmentaient aussi en « Irlande : il en résulta un appel plus considérable à la circulation « anglaise; deux millions d'or furent, dans l'espace de quatre se- « maines, envoyés à l'Écosse et à l'Irlande. Sur cette somme, on ex- « pédia plus d'un million en Ecosse, et £280,000 en Irlande, depuis « le 5 jusqu'au 12 novembre.

« Ce drainage violent et soudain diminua nécessairement la ré- « serve qui, le 11, était descendue à £1,462,000, tandis que l'encaisse « se réduisait à £6,666,000.

« Le public prit l'alarme, les maisons qui avaient reçu des dépôts « considérables furent elles-mêmes obligées de recourir à la Banque, « pour être en état de faire face aux demandes de remboursement; « pendant quelques jours la Banque d'Angleterre fut l'unique res- « source du commerce et de la finance. Ainsi, le 12, ses escomptes et « ses avances atteignirent le chiffre de £2;373,000, et le soir, il ne « restait plus dans la réserve que £581,000.

« Tel était l'état des comptes de la Banque le 12, jour de la publi- « cation de l'ordonnance. Les demandes d'escomptes et d'avances « continuèrent à augmenter jusqu'au 21, et atteignirent un maximum « de £21,616,000.

« Le public avait aussi entre les mains une quantité de billets plus « considérable qu'elle ne l'est d'ordinaire à cette époque de l'année; « le 21, les bank-notes en circulation s'élevaient à £21,554,000. »

28. L'ordonnance fut à la Chambre le sujet d'une vive discussion; l'*indemnity-bill* ayant passé, votre Commission n'a rien à ajouter, sinon que, d'après les dépositions faites devant elle, le pouvoir laissé au gouvernement a été exercé d'une manière utile et judicieuse.

29. La Commission se propose maintenant de faire connaître rapidement à la Chambre les principaux détails de la crise commerciale que vient de subir le Royaume-Uni.

30. Le premier événement qui jeta l'alarme dans notre pays fut la faillite de la maison Macdonald et Cᵉ, de Glasgow et Londres; cette faillite survint en octobre, et fut accompagnée de celles de Monteith et Cᵉ, Wallace et Cᵉ, de Glasgow. La maison Macdonald employait un grand nombre d'ouvriers à confectionner les mousselines destinées au commerce intérieur et aux marchés de l'Amérique; ses affaires étaient fort étendues, et elle jouissait d'un grand crédit qui dura presque jusqu'au moment de sa ruine. Peu de temps

auparavant, ses chefs avaient changé de conduite pour leurs transactions, dans le but, disaient-ils, d'embrasser un plus vaste champ d'opération. Ce n'était là qu'un prétexte auquel ils avaient recours pour tirer des billets fictifs et leur donner l'apparence de transactions loyales. Il ressort des registres du tribunal public, que beaucoup de personnes consentirent, moyennant une légère commission, à mettre leur signature sur ces billets fictifs, qui furent escomptés pour la plupart à Glasgow; la maison Macdonald, au moment de sa faillite, devait à la *Western-bank* £ 422,000.

31. La maison Monteith et Cᵉ avait emprunté à la même banque £ 537,000, et la maison Wallace et Cᵉ, £ 227,000.

32. La maison de MM. Dennistoun et Cᵉ suspendit ses paiements le 7 novembre ; on pense qu'elle remboursera intégralement tous ses créanciers, et ses chefs sont dignes de la plus haute estime. Mais on ne doit pas s'étonner qu'après les désastres financiers de l'Amérique, une maison à qui ce pays devait près de deux millions, et qui perdit encore £ 300,000 par la faillite de la *Borough-bank* de Liverpool, dont elle était actionnaire, se soit vue contrainte de fermer ses portes.

33. Pendant le mois d'octobre, la crise commerciale des États-Unis causa un grand effroi à Glasgow, cette ville ayant avec l'Amérique, et particulièrement avec New-York, d'étroites relations commerciales. L'alarme augmenta encore vers la fin d'octobre, quand on sut que la *Western-bank* perdait des sommes énormes par suite des trois faillites dont nous avons parlé. Cette banque suspendit ses paiements le 9 novembre à deux heures.

La *Western-bank* et la *City-bank* de Glasgow restaient ouvertes jusqu'à la nuit pour recevoir les épargnes des petits déposants. Pendant la soirée du 9, le lundi, toutes les succursales de la *City-bank* furent encombrées de personnes qui demandaient à être remboursées en or. Le mardi matin, dès que les portes furent ouvertes, un grand nombre de déposants se présentèrent avec leurs reçus pour avoir de l'or. Un témoin, parlant de sa maison de banque disait : « Un quart « d'heure avant l'ouverture des portes, à neuf heures et demie, je « pense, le vestibule était déjà rempli d'une foule de personnes. » La panique s'accrut, et le refus d'accepter les billets de la *Western-bank* augmentait encore l'agitation ; le public ne voulait plus prendre de billets d'aucune banque ; il ne voulait que de l'or. Deux banques envoyèrent une députation à Édimbourg pour conférer avec les directeurs des banques de cette ville, et les engager à revenir sur la

décision qu'ils avaient prise de ne pas accepter les billets de la *Western-bank*. Elles échouèrent dans cette tentative; les billets de la *Western-bank* furent refusés pendant toute la journée du mardi. Une vive excitation régnait dans Glasgow; la foule encombrait les rues et allait d'une banque à l'autre pour voir ce qui se faisait. La caisse d'épargnes recevait des demandes très-nombreuses; elle payait en billets que les déposants allaient aussitôt présenter aux banques qui les avaient émis, demandant à être remboursés en or. La *City-bank* de Glasgow n'ouvrit pas ses portes le mercredi 11, et l'autorité, craignant quelques troubles, envoya des troupes. Le mardi soir ou le vendredi matin, parut une proclamation qui conseillait au public d'accepter les billets et de ne pas exiger plus longtemps des banques les paiements en or. Les magistrats s'assemblèrent le mercredi matin, et firent savoir à tous les percepteurs d'impôts, qu'ils eussent à prendre les billets qui leur seraient présentés. En un mot, ils firent tout ce qui était en leur pouvoir pour calmer l'agitation. Selon la règle établie par l'acte de 1845, les banques gardaient une quantité considérable de métaux précieux. Ils se virent néanmoins obligés d'en demander à Londres. Le mercredi et le jeudi 11 et 12 novembre, des envois considérables d'or arrivèrent de Londres vers onze heures du matin. Les voitures qui les apportaient étaient escortées par une force armée imposante, et sans doute la vue d'une telle quantité d'or causa une grande émotion dans la ville.

La question suivante est adressée à M. Roberston, directeur de l'*Union-bank :*

« Quelle était la nature de cette agitation ? — C'était chose entiè-
« rement nouvelle; une banque importante suspendait ses payements,
« d'énormes quantités d'or arrivaient de Londres, tout cela faisait une
« grande impression sur le peuple. »

« Quel effet ces circonstances eurent-elles sur la panique ? — Elles
« exercèrent assurément quelque influence; le public vit que l'on
« avait de l'or pour le payer; le jeudi matin, la panique avait entiè-
« rement disparu. Dès le mercredi, vers deux heures, elle s'était
« beaucoup calmée; à deux heures et demie, il ne restait pas dans
« notre banque plus d'une demi-douzaine de personnes. »

« A quoi attribuez-vous ce résultat ? — Je ne saurais le dire.

« Quand le public apprit-il que les autres banques devaient accepter
« les billets de la *Western-bank?*—J'aimerais à ne dire que ce que je sais
« positivement. Le mardi soir, 10 novembre, les banques d'Edimbourg

« consentirent à prendre les billets de la *Western-bank*. A l'assemblée « on leur annonça que la *City-bank* avait suspendu ses paiements ; les « banques d'Edimbourg s'effrayèrent et résolurent de n'accepter ni « les billets de la *Western-bank*, ni ceux de la *City-bank*. Avis en fut « donné à leurs agents de Glasgow. Mais cet ordre ne fut pas exécuté « dans toute sa rigueur. »

« Les billets de la *Western-bank* commencèrent à être acceptés dans « la journée de mercredi ? — Oui. »

« Et le même jour, à deux heures de l'après-midi, vous considériez « la panique comme entièrement calmée ? — Tout à fait. »

« C'est le jeudi que fut rendue l'ordonnance du gouvernement ? — « Oui, je le crois. »

34. La panique de Glasgow cessa donc avant la publication de l'ordonnance, et les demandes d'avance et d'escompte faites à la Banque d'Angleterre continuèrent après ce décret, quoiqu'on ne pût les attribuer plus longtemps à la crainte causée au public par la limitation du nombre des billets. Au contraire, comme nous l'avons vu, ces demandes augmentèrent chaque jour, et malgré le taux de 10 pour cent, elles s'élevèrent, de £ 15,900,000, chiffre qu'elles avaient atteint la veille de la publication de l'ordonnance, à £ 21,600,000 le 21 novembre. Il est évident qu'il faut chercher ailleurs les causes principales de la crise de 1857. Elles ne sauraient être attribuées en aucune façon à la crainte inspirée par l'acte de 1844. Ces difficultés, d'ailleurs, ont pris naissance en Amérique, où il n'existe aucune loi semblable ; et les embarras financiers se firent sentir en Angleterre moins fortement que dans les pays du nord de l'Europe, dont le système monétaire est complétement différent du nôtre. La Commission devait donc chercher quelle cause commune à toutes ces contrées avait amené les désastres commerciaux de l'année dernière.

35. M. Coleman et M. Ball, de la maison de MM. Quitter et Ball, tous deux éminents comptables de Londres, ont fourni à votre Commission la liste des principales faillites qui se sont produites en Angleterre. Ces gentlemen ne prétendent avoir étudié à fond ni les questions abstraites de circulation monétaire, ni les effets de l'acte de 1844. Ils ont néanmoins donné de la crise commerciale une explication qui paraît fort satisfaisante au Comité. Se servant de l'expérience qu'ils ont acquise en 1847, pour apprécier les transactions de l'année dernière, ils assignent aux embarras financiers de ces deux époques une même cause principale, à savoir l'abus du crédit et l'excès de la spéculation.

Ils établissent aussi quelque différence entre les deux crises: un grand nombre des maisons qui succombèrent en 1847 avaient été riches, quoiqu'elles eussent depuis longtemps cessé de l'être; en 1857, au contraire, les maisons qui ont fait fallite, à très-peu d'exceptions près, n'avaient jamais possédé un capital suffisant, et soutenaient, par un crédit fictif, leurs vastes transactions. En 1847, par exemple, une maison, autrefois fort riche, suspendit ses paiements. Son passif s'élevait à plus de £ 1,800,000. Sur cette somme, un milion environ devait être payé par d'autres personnes; la véritable dette s'élevait donc à £ 800,000. Le capital, d'après les comptes portés sur les livres au moment de la faillite, se montait à £ 215,000, et l'actif était évalué à près de £ 800,000, ce qui suffisait à couvrir toutes leurs obligations. L'estimation du comptable fut très-différente: l'actif, selon lui, ne dépassait pas £ 185,000. Le dividende payé aux créanciers, lors de la liquidation des affaires, fut seulement de 9 d. par livre. Les chefs de cette maison étaient d'abord des marchands qui prêtèrent leurs capitaux aux planteurs des Indes orientales; au bout de quelque temps, il se virent dans la nécessité de devenir eux-mêmes planteurs; ils cherchèrent alors à obtenir des avances, et, dans ce but, ils vendirent et mirent en circulation un grand nombre de billets sur la maison dans les Indes orientales; de cette manière, ils retardèrent leur ruine pendant plusieurs années. Les emprunts avaient été faits sur la récolte prochaine; c'était là un cas extrême, motivé par différentes circonstances qui affectaient les prix des produits coloniaux, principale ressource de la maison dont nous parlons. Mais M. Coleman, qui nous fournit ces détails, affirme que les propriétaires, devenus insolvables pendant cette année, ont en général payé de fort petits dividendes, ne dépassant pas 4 sh.

36. Un autre fait, arrivé pendant la même période, est exposé comme suit par M. Ball: il s'agit d'une maison qui suspendit ses paiements en 1847; elle faisait en Angleterre un très-important commerce et elle était de fort ancienne date. Ses chefs entrèrent en relation avec un établissement des colonies, auquel ils accordèrent des avances garanties par des récoltes qui devaient successivement leur être envoyées. Les négociants qui avaient obtenu ces avances ne furent pas exacts à les rembourser, et la maison de Londres se vit obligée de prendre pour son compte la plantation dont elle devint propriétaire. Sa position changea complétement; au lieu de faire des avances, elle reconnut la nécessité d'en demander à son tour. Voici vraisembla-

blement comment les choses se passèrent : l'établissement colonial, peut-être les correspondants eux-mêmes de la maison anglaise, tirait soit sur des tiers, soit sur la maison de Londres, à qui elle faisait des remises. Celle-ci présentait les billets à son banquier, obtenait l'escompte ; par ce moyen elle se procurait des fonds et soutenait son crédit, quand ses capitaux étaient entièrement épuisés. Elle visait à garder ses produits jusqu'à ce que les prix fussent relevés; mais, plus elle continuait cette lutte, plus la perte finale fut désastreuse. Après un intervalle de dix années, cette maison vient de payer, il y a quelques mois, un dividende qui ne s'est pas élevé à plus de 1 shil. 10 deniers par livre.

Dans la déposition de M. Ball, cette question lui a été adressée :

« Pendant l'année 1847, les dividendes payés par les maisons in-
« solvables ne furent-ils pas, en général, très-faibles? — Ils ont été,
« en moyenne, fort minimes, autant que je puis m'en souvenir.
« Quelques rares maisons ont payé intégralement leurs créanciers,
« ou du moins donné un large dividende; mais, en général, les créan-
« ciers reçurent des sommes presque insignifiantes.

« D'après votre expérience des affaires, croyez-vous que si la loi avait,
« en 1847, accordé des facilités plus grandes pour soutenir le crédit
« de ces maisons, il en serait résulté quelque avantage, soit pour les
« maisons elles-mêmes, soit pour le public ? — Je connais parfaite-
« ment la position où ces maisons se trouvaient quand elles ont sus-
« pendu leurs paiements, et je suis convaincu que de nouvelles avan-
« ces n'auraient servi qu'à retarder leur chute. La plupart d'entre
« elles (naturellement, je fais quelques exceptions) n'en seraient pas
« moins arrivées à la faillite; elles manquaient de capitaux, et plus
« elles auraient obtenu de crédit, plus les pertes auraient été consi-
« dérables. »

« Telle est votre opinion au sujet des faillites qui éclatèrent en
« 1847 ? — Oui, monsieur. »

37. Votre commission a jugé utile de rappeler ces faits, dont le Comité de 1848 n'avait pu avoir connaissance, parce qu'ils montrent combien les désastres financiers sont aisément attribués par ceux qui les souffrent à des dispositions législatives. Quand on étudie les circonstances qui ont accompagné ces malheurs, on s'aperçoit cependant qu'il ne peut exister aucune loi, aucun système monétaire capable de les prévenir.

38. Votre Commission a maintenant sous les yeux les détails relatifs à la faillite de trente maisons qui succombèrent en 1857. Leurs engagements s'élèvent ensemble à la somme de £9,080,000, sur laquelle £5,215,000 doivent être payés par d'autres personnes; l'actif est évalué à £2, 317,000. Outre les faillites qui furent causées par la suspension des remises de l'Amérique, nous en avons observé d'un genre tout différent. Elles résultèrent de l'habitude d'ouvrir des crédits, c'est-à-dire que l'on accordait aux personnes résidant à l'étranger la faculté de tirer sur une maison anglaise, jusqu'à concurrence d'une somme convenue; les traites étaient négociées et arrivaient en Angleterre, où l'on ne doutait pas qu'elles fussent payées à l'échéance. On faisait face à ces obligations, non pas avec des marchandises, mais au moyen de nouveaux billets. La transaction n'avait aucune base réelle, c'était seulement un moyen de se procurer temporairement des capitaux; la commission d'un banquier était tout ce que les maisons anglaises y gagnaient, à l'exception parfois des consignations de marchandises, ce qui amenait une nouvelle commission; mais tout cela était fort peu de chose en comparaison du crédit accordé. Une des maisons dont nous parlons devait, à l'époque où elle suspendit ses paiements, une somme de £900,000, et son capital fut évalué à moins de £10,000. Elle conduisait ses affaires principalement au moyen des crédits ouverts, c'est-à-dire qu'elle permettait aux maisons étrangères de tirer sur elle sans faire aucune remise, soit avant, soit en même temps que les traites étaient émises, mais en s'engageant toutefois à y pourvoir avant l'échéance. Dans ce cas, pour engager à accorder la signature, on donnait une commission qui variait de 1 à 1 1/2 0/0. Les acceptations devenaient profitables au moyen de l'escompte, comme on le verra plus loin, quand nous parlerons des banques qui ont suspendu leurs paiements.

39. L'effet évident d'un tel système est d'élever d'abord et de maintenir ensuite le prix des marchandises. En 1857, l'abaissement des prix prévu, selon M. Neave, par les personnes clairvoyantes, vint à se produire. Des tableaux, fournis par plusieurs témoins, accusent une diminution moyenne de 20 ou 30 0/0, quelquefois davantage dans les prix de janvier 1858 comparés à ceux de juillet 1857. Il n'est pas nécessaire de recourir à de longs arguments pour faire comprendre l'effet qu'un tel abaissement dut avoir sur les maisons qui avaient accepté les billets et sur la valeur des produits consignés; voici ce que nous lisons dans les dépositions :

« Dans le cas dont vous parlez, ces transactions s'étaient élevées à « £ 900,000. La garantie se composait en partie de lettres de change, « en partie de marchandises. Plus ces produits étaient dépréciés, plus « les dettes de la maison augmentaient, et le capital dont elle dispo- « sait représentait environ la centième partie de ses engagements? — « Oui, monsieur.

« Pensez-vous que cet exemple doive nous expliquer les désastres « commerciaux qui ont affligé le pays? — Je le pense; quelques mai- « sons possédaient à la vérité un capital plus considérable, mais elles « étaient en petit nombre. »

« N'était-il pas quelquefois plus faible? — Oui, monsieur; j'ai connu « des maisons qui faisaient beaucoup d'affaires et qui n'avaient pas « le moindre capital. »

40. Cette coutume semble avoir pris naissance depuis peu, et se rattacher surtout au commerce avec la Suède, le Danemark et les autres contrées du nord de l'Europe. Une maison de Newcastle avait, avant 1854, des relations régulières avec la Baltique; ses chefs n'étaient pas riches, mais ils jouissaient d'une grande estime et faisaient des profits modérés. Malheureusement ils adoptèrent le système des crédits, et voici, dans l'espace de trois années, quel en fut le résultat: En 1854, ils possédaient un capital de £2 à 3,000; en 1857, ils faisaient faillite et laissaient £ 100,000 de dettes, pour lesquelles ils ne purent donner que 2 shel. par livre.

41. D'autres exemples de cet abus du crédit sont consignés dans les procès-verbaux des dépositions, et votre Comité partage entièrement l'opinion exprimée par plusieurs témoins; il croit que les spéculations excessives ont été un trait commun aux années 1847 et 1857, et qu'il faut attribuer principalement à cette cause les faillites survenues pendant ces deux crises.

On lit dans la déposition de M. Coleman :

« Pensez-vous que les faillites qui arrivèrent en 1847, époque main- « tenant parfaitement connue et étudiée, doivent être attribuées à « quelques dispositions de la loi par lesquelles les facilités de crédit « seraient restreintes mal à propos? — Non.

« Si l'on vous faisait la même question au sujet de l'année 1857, que « répondriez-vous? — Toutes les maisons qui, à cette époque, de- « mandaient assistance et avaient quelque titre pour l'obtenir furent « secourues.

« Par qui? — Par la Banque d'Angleterre, autant que je sache. « Deux maisons sur lesquelles je fus appelé à donner mon avis solli- « citaient des avances, je m'informai si on pouvait leur en accorder, « et je reçus une réponse affirmative, mais l'une d'elles ayant pré- « senté les garanties requises, je m'assurai qu'on n'en pouvait faire « aucun usage. Les demandes, quand je les présentais, étaient im- « médiatement accordées par la Banque d'Angleterre.

« Votre opinion changea, je suppose, par suite d'une information « ultérieure sur la solvabilité de cette maison? — Et aussi à cause des « mauvaises nouvelles qui venaient du nord de l'Europe. »

« Vous aviez appris la faillite de ses correspondants du nord de l'Eu- « rope? — Oui. »

42. La crise commerciale se fit peu sentir en Irlande, jusqu'à la faillite de plusieurs maisons d'Angleterre et d'Ecosse. Le commerce de l'Irlande, à l'exception de celui de Belfast, avait peu de relations avec les États-Unis. Mais quand les faillites éclatèrent dans la Grande-Bretagne, elles provoquèrent une panique extrême; au commencement d'octobre, les déposants et les possesseurs de billets vinrent en foule demander de l'or, les caisses d'épargnes furent assiégées. La banque d'Irlande fit aux autres banques du même pays des avances s'élevant à £ 250,000. On fit venir, en outre, d'Angleterre £ 1,000,000 ou £ 1,200,000. Belfast entretient avec les États-Unis un vaste commerce, aussi bien que des relations fréquentes avec l'Écosse; néanmoins, il y eut peu d'inquiétude jusqu'à l'époque où les banques écossaises suspendirent leurs paiements. Un phénomène, inconnu à Belfast depuis l'établissement des *Joint-stock-banks* se produisit alors : On fit assaut pour obtenir de l'or en échange des billets. Mais la réserve d'or qu'elles gardaient pour obéir à l'acte de 1845 donnait aux banques une grande force ; elles étaient sagement dirigées, et aucun événement fâcheux ne se produisit.

43. A Londres, aucune banque ne fit faillite; à Liverpool, la *Borough-bank*; à Glasgow, la *Western-bank* d'Écosse; à Newcastle, le *Northumberland and Durham District-bank*, fermèrent leurs portes en octobre et en novembre dernier. La *City-bank* de Glasgow, et la *Wolverhampton-bank* supendirent leurs paiements, mais elles les ont repris depuis.

44. Votre Commission a examiné M. Joshua Dixon, administrateur de la *Borough-bank*, depuis août 1857 ; M. Flemming, aide administrateur, liquidateur de la *Western-bank* d'Écosse, et M. Kirkman Hodgson, membre de la Chambre des communes, directeur de la Banque d'An-

gleterre, qui, connaissant à fond le commerce de Newcastle, se rendit dans cette ville au mois de novembre pour s'informer s'il était prudent que la Banque d'Angleterre vînt en aide à celle de Northumberland.

45. Le sommaire suivant fait connaître l'état de ces trois banques au moment de leur faillite :

M. Joshua Dixon, après avoir habité pendant plusieurs années les États-Unis, se fixa à Liverpool en 1852, et bientôt après devint actionnaire, puis directeur de la *Borough-bank*. Cet établissement était d'abord une banque particulière, appartenant à M. Hope; elle prospéra entre ses mains et il se retira avec une belle fortune en 1834. En 1847 cependant, la *Borough-bank* se vit obligée de recourir à la Banque d'Angleterre. A l'époque où M. Dixon entra en relation avec cette maison, elle avait à sa tête douze directeurs, qui choisissaient deux administrateurs et un président auxquels était confiée la direction de toutes les affaires. Le 1er août 1857, M. Dixon fut nommé administrateur, il décrit ainsi l'état dans lequel il trouva la banque : « Ses ressources, dit-il, étaient extrêmement réduites, et nullement « en rapport avec l'étendue de ses engagements; aussi, la position « était loin d'être rassurante. » La crise ne se faisait pas encore sentir, et cependant, d'après le témoignage du même déposant, à partir du mois d'août, époque où il s'occupa activement de la banque, où il put se rendre un compte exact de l'état de ses affaires, il fut convaincu que la maison courait vers sa ruine. Quand la crise commerciale éclata, le péril de la *Borough-bank* devint imminent, elle fut obligée de s'adresser à la Banque d'Angleterre, du 20 au 23 octobre. Son actif n'était pas réalisable; £ 6 ou 700,000 de créances, considérées jusqu'alors comme parfaitement sûres, devinrent plus que douteuses. Des billets, s'élevant à la somme de £ 3,500,000 environ, et endossés par la *Borough-bank*, circulaient à Londres; beaucoup d'entre eux, représentant un chiffre de près d'un million, n'avaient d'autre valeur que cet endossement.

46. Pendant les négociations avec la Banque d'Angleterre, le *Times* du 27 octobre publia un article annonçant que l'on avait pris des arrangements pour venir en aide à la *Borough-bank*. Cette nouvelle fit affluer les demandes, et la banque fut obligée de fermer ses portes. Deux ou trois heures avaient suffi pour réduire son encaisse métallique à £ 15 ou 20,000 pendant que les dépôts se montaient à £ 1,200,000, sur lesquelles £ 800,000 étaient remboursables à présen-

tation, et le reste à des époques qui variaient de deux à six mois. Le dividende payé par cette banque, qui avait été d'abord fixé à 7 0/0, fut réduit à 5 dans la dernière assemblée, tenue le 10 juillet 1857. La perte totale est évaluée par le témoin à £ 940,000, ce qui représente tout le capital de la banque. Ce désastre ne doit pas être attribué à des avances faites par faveur à certaines personnes, mais au défaut de prudence des administrateurs.

47. La *Western-bank* d'Écosse fut fondée en 1832; en 1834, elle faisait déjà de mauvaises affaires, et ses correspondants de Londres laissèrent ses billets en souffrance. Les directeurs s'adressèrent aux autres banques et reçurent des avances, mais sous certaines conditions. En 1847, la *Western-bank* rencontra de nouvelles difficultés, et obtint de la Banque d'Angleterre une somme de £ 300,000. L'administrateur, M. Donald Smith, fort effrayé du danger qu'il avait couru en 1847, apporta tous ses soins à la direction de la *Western-bank*, et quand il se retira en 1852, il laissa les affaires dans un meilleur état. Néanmoins, la banque fit faillite le 9 octobre 1857; quatre maisons insolvables, Macdonald, Monteith, Wallace et Pattison lui devaient une somme de £ 1,603,000 et son capital était seulement de £ 1,500,000. Une des clauses de l'acte de société portait que : « Si une somme de 25 0/0 « du capital de la compagnie venait à être perdue dans les affaires de « banque, ce fait seul suffirait à dissoudre la société. »

48. M. Flemming devint aide-administrateur en juillet 1857; selon lui, en supposant même que les dettes des quatre maisons dont nous avons parlé, et qui, à cette époque, étaient encore solvables, fussent des créances sûres, il restait encore £ 573,000 de dettes dont le recouvrement était impossible. En déduisant de cette somme la réserve et les garanties s'élevant à £ 246,000, il restait encore un déficit ou une perte de £ 327,000 qui, d'après les statuts, devait suffire à dissoudre la compagnie ; mais les directeurs eux-mêmes ignoraient cet état de choses. En 1853, avant l'assemblée des actionnaires qui suivit la retraite de M. Smith, on fit l'examen préparatoire de la balance annuelle. Une note confidentielle, écrite de la main de l'administrateur qui dirigeait alors la banque, fait connaître qu'une somme de £ 260,000, portée néanmoins sur l'actif de la balance, se composait de créances insolvables. Il sera plus aisé de comprendre comment une telle feinte a pu passer inaperçue, quand nous aurons expliqué comment on s'y prit pour la dette d'un individu nommé Scarth. Cette dette se montait à £ 120,000 et elle aurait dû figurer parmi les billets pro-

testés; mais on la divisa en quatre ou cinq comptes courants de crédit, portant les noms des accepteurs. Ces comptes furent débités du total de leurs acceptations respectives, et l'on effectua des assurances sur la vie des débiteurs pour une somme de £ 75,000. Sur ces assurances, £ 33,000 ont depuis été payées comme prime par la banque elle-même. Elles sont toutes portées à l'actif dans les livres. Ces faits se passaient en 1848, et, cependant, à l'époque où les recherches de M. Flemming commencèrent à jeter quelque lumière sur la véritable position de la banque, les six directeurs paraissaient regarder ces fonds comme faisant partie de l'actif de la compagnie. D'après l'état apparent des comptes, le dividende fut porté à 8 0/0 en 1854, et à 9 0/0 en 1856. Le même taux fut maintenu en juin 1857, quoique, à cette date, le moindre examen des livres eût pu faire naître les plus vives appréhensions, et même prouvé d'une manière certaine qu'une partie considérable du capital de la société avait été perdu.

49. Cette banque avait en Écosse 101 succursales, ses relations en Amérique étaient fort nombreuses, et elle acceptait des traites par le seul appât d'une commission. En Angleterre, elle faisait des avances sur « contrat » (*indent*); en d'autres termes, elle fournissait au manufacturier des capitaux à l'aide desquels des tissus non encore fabriqués devaient être produits. Ses escomptes, qui en 1853 s'élevaient à £ 14,987,000 se montèrent en 1857 à £ 20,691,000. Un exemple fera juger de l'incurie des administrateurs : les billets de la maison Macdonald avaient été acceptés par 124 personnes différentes; on s'enquit seulement de la solvabilité de 37 d'entre elles; l'on obtint des renseignements très-peu satisfaisants ou même complétement mauvais. Cependant le crédit accordé à M. Macdonald ne fut nullement restreint. Les renouvellements d'escompte de la banque qui, à Londres, s'élevaient en 1852 à £ 407,000 atteignirent, le chiffre de £ 5,407,000 en 1856. Enfin, £ 988,000 étaient dues à la banque par ses propres actionnaires.

50. Vers la fin d'octobre, la *Northumberland and Durham-bank* demanda à la Banque d'Angleterre de lui venir en aide; mais comme elle ne pouvait donner d'explications satisfaisantes sur l'état de ses affaires, ses sollicitations furent repoussées. Elle fit cependant une seconde tentative, donnant pour motif le grand péril où elle se trouvait par suite de la crise et du retrait des dépôts; elle faisait aussi ressortir les troubles qui pourraient suivre sa faillite, car elle avait des relations très-importantes avec les houillères et les établissements métallur-

giques. En conséquence, le mardi 24 novembre, M. Hodgson se rendit à Newcastle et dit aux directeurs qu'il était envoyé par la Banque d'Angleterre pour examiner leurs livres, et voir s'il était possible de leur venir en aide, mais que, pour première condition, ils devaient prouver leur solvabilité. M. Hodgson constata que leurs engagements se montaient à £ 2,600,000; sur cette somme £ 1,350,000 se composaient de dépôts, et 1,150,000 de comptes courants. Ils avaient renouvelé des escomptes pour £ 1,500,000 sur lesquels ils s'attendaient à perdre £ 100,000, ce qui portait leur passif à £ 2,600,000. Leur actif était d'une nature toute particulière, et la réalisation immédiate en était presque impossible. Ils avaient en portefeuille différentes valeurs s'élevant à près d'un million st.; ils avaient aussi pour £ 250,000 de billets souscrits par les marchands de Newcastle, et probablement très-bons en eux-mêmes, mais qu'on ne pouvait négocier nulle part, si ce n'est dans cette ville. Ils avaient fort souvent dépassé le crédit accordé à leurs clients, et ces comptes se montaient à £ 1,664,000 qui n'étaient garanties par aucune espèce de valeur. Sur ce chiffre, un des directeurs avoua que £ 400,000 étaient complétement perdues, et auraient depuis longtemps dû être rayées; néanmoins, elles figuraient dans les comptes comme créances solides. Leur capital était nominalement de £ 656,000; mais, en réalité, il s'élevait beaucoup moins haut. En 1847, ils avaient éprouvé de graves embarras et, pour en sortir, ils demandèrent aux actionnaires £ 5 ou 10 par action; quelques-uns ne payèrent pas, leurs actions furent confisquées et gardées par les directeurs, pour être réémises quand l'occasion s'en présenterait.

En conséquence, le capital souscrit était d'environ £ 600,000, mais il était évident que ce capital était dissipé, et M. Hodgson se convainquit que la banque se trouvait complétement insolvable. Frappé des pertes extraordinaires subies par cette banque qui, avant d'être mise en société, était très-prospère, M. Hodgson s'informa s'il n'y avait pas quelque ancienne plaie dont on ne lui avait encore rien dit. Les directeurs cherchèrent d'abord à éluder la question, mais ils finirent par avouer qu'ils avaient prêté une somme considérable à la *Derwent Iron Company*. M. Hodgson voulut savoir le chiffre de cette dette et il apprit qu'elle se montait à £ 750,000, ce qui l'étonna beaucoup; le capital de la banque s'élevant seulement de £ 600,000. Ce prêt était garanti par £ 250,000 d'obligations de la *Derwent Iron Company*, obligations qui n'étaient autre chose que des billets à ordre des directeurs; cette société se composant d'un très-petit nombre de personnes. La

banque avait aussi une hypothèque de £ 100,000 et le reste de la dette, c'est-à-dire, £ 400,000 n'était nullement garanti. A cette somme de £ 750,000, il fallait joindre encore £ 197,000 de billets non payés et que la banque avait consenti à endosser pour en faclliter l'escompte à la *Derwent Iron Company ;* ainsi la dette se monte à £ 947,000, presque un million. Depuis l'époque où la banque de Northumberland se transforma en *Joint-stock, Derwent Iron Company* eut avec elle d'étroites relations. M. Jonathan Richardson, le plus actif des directeurs de la banque, celui qui en réalité, conduisait toutes les affaires, avait de grands intérêts dans la *Derwent Company*, bien qu'il n'en fût pas actionnaire. Cette société était, paraît-il, très-mal dirigée ; elle ne donna jamais aucun profit, même quand les établissements métallurgiques étaient le plus prospère, et elle absorba peu à peu les sommes énormes qui lui furent livrées par les directeurs de la banque. Le million contenu dans le portefeuille de la *Nothumberland-bank* se composait, selon M. Hodgson, des valeurs les plus étrangement choisies. Il y avait les £ 250,000 d'obligations de la *Derwent Iron Company*, l'hypothèque de £ 100,000 sur cette même société ; £ 100,000 étaient encore placées sur seconde hypothèque à Elswick, près de Newcastle, et £ 100,000 sur des terres et des bâtiments aux environs de Newcastle. Enfin £ 350,000 étaient employées en valeurs garanties par différentes manufactures, et £ 50,000 en obligations maritimes assurées par le chemin de fer. Cette dernière somme était à peu près la seule qui fût de réalisation facile. La *Northumberland-bank* avait obtenu, en 1847, une avance de la Banque d'Angleterre. Ses embarras étaient alors à peu près semblables à ceux de 1857, et ils venaient de la même cause, Elle adressa ses demandes à l'agent que la Banque d'Angleterre avait dans Newcastle ; celui-ci, sur sa propre responsabilité, prêta une somme considérable, prenant comme garantie différentes hypothèques à peu près de même nature que celles dont nous avons parlé, mais beaucoup plus solides ; elles se montaient à £ 7 ou 800,000.

« La totalité du prêt fait en 1847 ne fut-elle pas remboursée à la Ban-
« que d'Angleterre? — Oui. L'année dernière, bien qu'il fût impossi-
« ble de faire des avances à la *Northumberland-bank*, je représentai à
« ceux qui m'avaient envoyé, que sa faillite causerait à tout le district
« un grave préjudice, par suite de ses relations avec les houillères et
« les établissements métallurgiques. Elle donnait chaque semaine aux
« chefs d'usine £ 35,000, qui assuraient le salaire de 30,000 ouvriers.
« Le jour de paie était le vendredi, et comme la banque devait fermer

« ses portes le jeudi, il était désirable de chercher quelque moyen « propre à empêcher le désordre qui aurait inévitablement lieu. En « conséquence, la Banque d'Angleterre m'ordonna de partir dans la « nuit avec pleins pouvoirs d'accepter toutes les garanties solides qui « me seraient offertes, quand même elles ne seraient pas parfaitement « régulières, et de fournir aux chefs d'établissement les moyens de « faire leur paie le vendredi. Je partis donc et je pris des arrange- « ments avec toutes les usines, leur prêtant les fonds qui leur étaient « nécessaires pour cette semaine et pour la suivante. Je conseillai « aussi au directeur de la Caisse d'épargnes d'ouvrir ses bureaux le « samedi, quoique ce ne fût pas jour de paiement, et je l'autorisai à « recourir à la Banque d'Angleterre dans le cas où les demandes de « remboursement deviendraient trop nombreuses. Mais, grâce aux « précautions prises pour assurer la paie des ouvriers, il ne se pro- « duisit aucune panique et l'ordre ne fut nullement troublé. »

« La Banque d'Angleterre avait-elle limité l'assistance que vous de- « viez donner à Newcastle? — Non; on m'avait laissé libre d'agir « comme je l'entendrais. Nous savions bien que, dans tous les cas, « les avances ne pouvaient guère dépasser £70,000.

« Pouvez-vous faire connaître quelque autre détail relatif à la ban- « que de Newcastle? — Si la Commission le désire, je lui soumettrai les « comptes de cette banque quand ils furent clos en janvier de cette « année, et j'y joindrai ceux de novembre 1857. Ils présentent quel- « ques différences. En novembre 1857, les engagements s'élevaient à « £2,600,000 et se composaient comme nous l'avons vu : dépôts, « £1,350,000; comptes courants, 1,150,000; pertes sur les renou- « vellements d'escomptes £100,000. En janvier, quand les choses fu- « rent éclaircies, on constata que les dépôts s'élevaient à £1,256,000, « les comptes courants à £766,000 et les pertes sur l'escompte à « £231,000. Il y avait donc sur les comptes courants une diminution « d'environ £400,000. Ceci venait principalement de ce que beau- « coup de personnes qui avaient des comptes courants avaient aussi « des comptes de dépôts; on tenait deux comptes, dont l'un était dé- « bité et l'autre crédité; étant opposés l'un à l'autre, ils se diminuaient « d'autant. L'actif, estimé en novembre à £2,500,000, descendit en « janvier à £2,000,000; et nous devons ajouter que la dette de la « *Derwent Iron Company*, qui en novembre figurait dans l'actif pour « le chiffre de £750,000, fut portée en janvier comme s'élevant à « £947,000. Comme le recouvrement en est fort incertain, la position

« de cette banque est en réalité bien pire que ne l'indiquent les chif-
« fres. »

51. Cette découverte fut le résultat d'un examen qui dura environ deux heures. Cependant, la banque avait annoncé, à la dernière assemblée semestrielle, un dividende de 7 0/0, et les actionnaires devaient croire que l'état des affaires était satisfaisant. M. Hodgson, ayant demandé comment on avait pu promettre un dividende en juin, quand la moitié du capital était déjà dissipée, il lui fut répondu que ces dividendes formaient l'unique moyen d'existence d'un grand nombre de personnes et que les directeurs n'auraient pas osé paraître devant l'assemblée s'ils n'avaient annoncé un fort intérêt.

52. Ces trois banques avaient couru de grands périls en 1847 ; elles parvinrent à les surmonter, grâce à l'assistance de la Banque d'Angleterre ; mais, pendant la crise suivante, elles se trouvèrent dans des circonstances encore plus fâcheuses pour les actionnaires et pour le public. Deux maisons d'escompte de Londres suspendirent leurs paiements en 1847 ; toutes deux reprirent ensuite les affaires. En 1857, elles fermèrent de nouveau leurs portes. Les engagements de l'une d'elles s'élevaient, en 1847, à £ 2,863,000, et son capital était de £ 180,000. En 1857, son passif se montait à £ 5,300,000, tandis que le capital avait considérablement diminué. Les engagements de l'autre maison atteignaient £ 4,000,000, et son capital ne dépassait pas £ 45,000.

53. Ces cinq maisons contribuèrent plus que toutes les autres à la détresse commerciale de 1857. La Commission ne peut attribuer leur faillite qu'à la mauvaise direction de leurs affaires.

54. Nous avons parlé du système par lequel on a créé, au moyen de billets de complaisance, des crédits fictifs fort étendus. Les *joint-stock-banks* des comtés ont facilité ces spéculations, en escomptant les billets, en renouvelant les escomptes des *bill-brokers* de Londres sur le crédit seul de la banque qui a accepté les billets sans s'informer autrement de la qualité des effets. Celui qui renouvelle l'escompte des billets a confiance que, si cette banque suspendait ses paiements avant l'échéance des billets, la Banque d'Angleterre lui ferait immédiatement une avance pour la tirer d'embarras. « Dans une conver-
« sation au sujet de la crise, dit M. Dixon, un *bill-broker* fit observer
« que, sans l'acte de sir Robert Peel, la *Borough-bank* n'aurait pas
« fermé ses portes. Je répondis que, quand même l'acte de sir Robert
« Peel n'existerait pas, je ne voudrais pas lever un doigt pour venir

« en aide à la *Borough-bank*, si, en agissant ainsi, je croyais encou-
« rager l'incurie et le désordre qui régnaient dans ses affaires, et j'a-
« joutai que je n'aurais jamais consenti à devenir actionnaire, si j'a-
« vais connu, comme je l'ai su depuis, la manière de procéder de la
« banque. — Ni moi non plus, reprit mon interlocuteur; c'est très-
« bien d'escompter les billets, mais je n'aurais pas pris d'actions. »

55. Ce sera maintenant une étude instructive que d'examiner le nord de l'Europe, de considérer d'un œil attentif les pays où la circulation est exclusivement métalliqne, Hambourg, par exemple, et de comparer l'état des affaires dans ces contrées avec celui qui s'est produit en Angleterre.

56. A Hambourg, le 23 novembre, le discrédit était tel, que les billets de trois ou quatre des meilleures maisons étaient seuls négociables; encore fallait-il payer un taux fort élevé. Quelques-unes des principales banques imaginèrent un plan pour combattre le mal : c'était de souscrire £ 1,000,000, et de nommer une Commission pour appliquer ce capital, par voie d'endossement, aux billets en circulation. D'abord, la confiance parut être ranimée, mais au bout de deux jours, cet espoir s'évanouit, et le 25, les affaires avaient repris un aspect tout aussi menaçant. Le 27, eut lieu une assemblée de la *Burgerschaft,* et le Sénat proposa d'émettre des bons du gouvernement sur dépôts de marchandises, effets publics et actions jusqu'à concurrence de £ 1,125,000. Le lendemain, l'état de la Bourse s'était amélioré par suite de cette mesure et de l'arrivée d'une quantité considérable d'argent. Pourtant, le 1er décembre, notre consul écrivait: « Les « embarras du commerce sont toujours les mêmes. » Et à la date du 3 : « L'argent ne manque pas dans la Banque de Hambourg; elle « en possède maintenant dans ses caves beaucoup plus qu'elle n'en a « jamais eu, mais un manque absolu de confiance empêche les déten- « teurs de s'en dessaisir. » Les bons du gouvernement ne pouvaient être escomptés; enfin, on put contracter un emprunt à Vienne, mais l'arrivée des espèces ne produisit pas l'effet attendu avant que le Sénat n'eût proposé d'investir un comité secret du pouvoir de les prêter sur garanties solides. Le 12 décembre, on sut que, grâce à l'aide du gouvernement, les maisons les plus importantes pourraient remplir leurs engagements, et la panique cessa aussitôt. L'argent reparut en abondance, et, quinze jours après, le taux de l'escompte était retombé à 2 et 3 0/0.

57. Les renseignements recueillis sur ce sujet dans les différents

pays du nord de l'Europe sont très-significatifs ; ils témoignent de la violence de la crise qui se fit alors sentir et montrent qu'il faut en attribuer la cause à l'extension exagérée du crédit, ils prouvent avec évidence qu'il n'est pas de système monétaire qui puisse mettre le commerce à l'abri de sa propre imprévoyance.

58. Il est peut-être utile de noter ici deux points qui ont donné lieu à beaucoup de discussions et de malentendus. Selon quelques personnes, il faudrait séparer plus complétement le département de l'émission, le transporter dans un autre endroit de la ville pour convaincre le public que la loi règle maintenant l'émission des billets et que les affaires de banque sont seules laissées à la discrétion du gouverneur de la Banque d'Angleterre. Il a été démontré à la Commission que ce changement aurait des inconvénients fort graves, et d'ailleurs le public commence à mieux connaître les faits et à se convaincre de la séparation effective des deux départements. La Banque, pour l'émission des billets, obéit à la loi et n'a par elle-même aucun pouvoir. Quelles que soient les personnes chargées de ce soin, il sera toujours utile que le lieu de l'émission soit dans le voisinage immédiat du département de la banque.

59. Une autre erreur a souvent troublé ceux qui raisonnent sur notre système monétaire; ils supposent que le prix de l'or est fixé par un acte du Parlement. Si notre souverain, au lieu d'être à peu près égal à 1/4 d'once d'or au titre légal, avait eu exactement ce poids, il est probable que le mot souverain aurait simplement signifié un 1/4 d'once d'or au titre légal, avec l'effigie de la reine; et le prix de l'or, comme on dit, étant exactement de £ 4 l'once, tout le monde aurait su que l'un est l'équivalent de l'autre. L'emploi de l'argent et du cuivre comme appoints ou fractions de cet or aurait été facilement compris, et cette confusion ne se serait pas produite. Ce sujet s'est rarement présenté dans le cours de l'enquête actuelle; mais il est désirable que toutes les personnes intéressées dans cette question puissent juger combien est simple l'action du gouvernement sur la monnaie, c'est-à-dire sur l'or, seul étalon de l'Angleterre. A la Monnaie, une pièce d'or pesant 5 dwts, 3·274 grains, est marquée d'une empreinte; elle s'appelle alors un souverain, on la rend à son propriétaire sans exiger aucun droit. A la Banque, on dépose une quantité d'or cinq fois plus considérable, qui doit être conservée dans la réserve, et l'on reçoit en échange un papier appelé billet de £ 5. On peut alors à volonté rendre le billet et demander des souverains, qui contiennent une quantité

d'or égale à celle que l'on a donnée. Sur chaque once d'or qui entre et sort ainsi, la Banque retient 1 1/2 d. Cette allocation est l'équivalent de la perte d'intérêt qui serait supportée par le propriétaire du lingot, s'il avait porté son or à la Monnaie pour y être transformé en souverain. Il en résulte pour la Banque un profit dont elle tient compte dans ses règlements avec le Trésor. Ainsi l'action de l'État, relativement à l'émission de la monnaie, est simple et facile à comprendre, et la Banque d'Angleterre n'exerce aucun pouvoir.

60. Les opinions des plus éminents écrivains qui ont traité la question de la circulation monétaire se trouvent consignées dans les dépositions de 1857. Elles sont empreintes du plus haut intérêt pour tous ceux qui étudient les plus abstraites questions de l'économie politique; mais si elle entrait dans le détail de ces dépositions, la Commission se trouverait entraînée à une controverse qu'elle veut exclure de son rapport. M. Tooke, M. Newmarch, M. Mill, aussi bien que lord Overstone, M. Norman, M. Hubbard sont d'accord pour affirmer que l'intérêt du public, dans les temps de crise commerciale, exige le maintien d'un encaisse métallique suffisant. Que les métaux précieux conservés dans les caisses de la Banque soient en plus grande quantité depuis l'acte de 1844, qu'ils ne l'étaient auparavant aux époques de crise, c'est encore un fait incontestable. Pendant la crise de 1825, l'encaisse descendit à £ 1,261,000; en 1837, il fut réduit à £ 3,831,000, et en 1839, à £ 2,406,000, tandis que, depuis 1844, il n'est jamais tombé au-dessous de £ 8,313,000 en 1847, et £ 6,080,000 en 1857. Les directeurs actuels de la Banque sont unanimes pour demander le maintien de l'acte de 1844; ils disent qu'ils n'auraient pas osé donner au public une assistance aussi puissante, s'ils n'y avaient été autorisés par l'ordonnance du ministère; ils n'auraient même pas pu se conformer à l'ordonnance, si l'encaisse métallique avait été plus faible, car ils auraient considéré comme leur premier devoir le maintien de la convertibilité du billet. Ils attribuent l'élévation de l'encaisse aux règlements de l'acte de 1844, et ils affirment que la Cour des directeurs, ayant aujourd'hui plus d'expérience et connaissant mieux les effets de l'acte, en auraient suivi les principes, même quand ils auraient été libres de s'y soustraire. Ils ajoutent que, s'ils n'avaient pas agi ainsi, et s'étaient laissé entraîner à faire des émissions plus considérables, une quantité d'or équivalente serait sortie du pays par suite du drainage étranger et de l'état des changes; on aurait donc eu moins de métaux précieux pour combattre la panique. Ils disent enfin que, par

toutes ces raisons, l'adoption de l'acte a mis la Banque d'Angleterre en état devenir plus largement en aide au commerce dans les moments de crise; que la Cour des directeurs adhère complétement aux principes de cette loi; mais que néanmoins il vaut mieux ne pas l'exposer à subir l'influence de sollicitations inévitables dans les temps de panique, et que, en définitive, l'acte de 1844 n'a pas été une entrave, mais un utile secours; c'est pourquoi ils demandent qu'aucun changement n'y soit apporté.

61. Leur opinion est partagée par le gouverneur de la banque d'Irlande, les représentants des banques d'Ecosse, le président de l'association des banques des comtés et M. l'alderman Salomon, de la *London and Westminster-bank.*

62. Les partisans de l'acte de 1844 sont guidés par les principes suivants: Ils regardent les billets comme constituant dans la pratique, tout comme l'or qu'ils représentent, la monnaie du pays, la mesure de la valeur, celle qui éteint la dette, et non pas comme une simple forme de papier, dépendant du crédit de l'émetteur et servant seulement au transfert d'une dette qui continue à subsister. Si leurs opinions étaient complétement adoptées, il n'y aurait dans tout le Royaume-Uni qu'une seule espèce de billets de banque émis par l'Etat, et basés sur les métaux précieux en réserve. Ce billet, ainsi garanti par l'or, serait partout un *legal tender*, excepté dans le lieu de l'émission. L'expérience montre que, même dans les temps où la circulation du papier est le plus réduite, elle ne peut jamais tomber au-dessous d'une certaine somme, et que tous les billets ne peuvent être à la fois présentés à la Banque pour le remboursement. En conséquence, ils consentent à émettre une certaine quantité de billets sur le portefeuille. C'est le motif qu'ils donnent de l'autorisation accordée à la Banque d'Angleterre pour l'émission des quatorze millions de billets non garantis par une valeur correspondante de métaux précieux. Selon eux, tout accroissement de l'agent de circulation doit venir du fait des particuliers qui portent des lingots à la Monnaie pour être frappés, ou au département de l'émission pour y être échangés contre des billets. Fixer l'étalon, vérifier la conformité des pièces d'or ou des bank-notes, c'est l'office de l'État; faire usage de la monnaie, cela seulement, est du ressort de la Banque, qu'elle soit particulière ou *joint-stock*, ou qu'elle s'appelle le département de la banque de la Banque d'Angleterre.

63. Les défenseurs de ce système sont loin de prétendre que leur

théorie est complétement mise en pratique par l'acte de 1844. L'origine de cette législation est ainsi racontée par lord Overstone : « Il n'a « jamais existé aucune relation entre sir Robert Peel et moi ; je n'ai pas « échangé avec lui une seule parole au sujet de l'acte de 1844 et je ne « connaissais absolument rien des dispositions de cette loi avant « qu'elle eût été soumise au public. Je suis heureux de le proclamer, « car, étant tout à fait étranger à l'acte, on ne peut supposer que je « le défende par un sentiment de vanité personnelle, et si la Commis- « sion compte pour quelque chose ma faible autorité en cette matière, « elle ne saurait suspecter ma conviction profonde au sujet de la va- « leur de l'acte et des services qu'il a rendus au public. Toute la « gloire de cette œuvre doit revenir à sir Robert Peel, et ce grand « homme, en faisant adopter l'acte, s'est acquis des droits à la recon- « naissance éternelle de l'Angleterre. On ne lui a pas assez rendu jus- « tice, mais chaque année, la profondeur de ses vues est mieux « appréciée ; par l'acte de 1819, sir Robert Peel avait posé sur une base « solide le système monétaire de notre pays, et en agissant ainsi, il « s'était exposé à de vives critiques ; par l'acte de 1844, il a confirmé « et rendu pratique l'acte de 1819 ; on ne saurait inscrire sur le piê- « destal de sa statue des titres plus glorieux que ceux-là. Honneur « soit à son nom ! »

64. Mais, d'après les discours prononcés par sir Robert Peel, il ne proposait pas les actes de 1844 et 1845 comme des mesures d'une perfection théorique ; ils eurent pour objet d'accomplir une grande réforme, en froissant le moins possible des intérêts respectables. M. Rodwell s'exprime en ces termes à ce sujet : « Ainsi le résultat gé- « néral de ces conférences fut de vous laisser l'impression que par la « mesure on voulait faire un grand pas vers l'établissement d'une « émission centrale, auquel on arriverait d'un commun accord ? — « C'était là, je crois, dans la pensée de sir Robert Peel le résultat na- « turel de ses vues ; mais en tous cas, que cette conséquence se pro- « duisît ou non, ses vues impliquaient, je pense, une continuité « d'accord avec les banquiers du pays, afin que l'acte pût passer sans « opposition de leur part. »

65. Sir George Clerk, député gouverneur de la banque d'Ecosse qui, en 1844 était secrétaire de la trésorerie dans l'administration de sir Robert Peel, vice-président du *Board of Trade* en 1845, et qui était parfaitement au courant de tout ce qui s'est passé par rapport à ces mesures, exprime ainsi son avis : « Dans le débat du 25 avril

« 1845, qui roula sur la circulation des billets d'une livre, sir Robert « Peel prononça ces paroles : « Je ne sais s'il est possible de justifier « par des arguments sérieux l'importance que l'on attache au maintien « du privilége (l'émission des billets de £ 1). On peut très-bien avoir « des doutes à cet égard ; cependant, en m'efforçant d'introduire des « principes que je crois justes, je ne m'exposerai pas à heurter les « préjugés du public, ni je ne courrai pas le risque de soulever une « opposition qui en Écosse aurait été à peu près générale. Sans donc « garantir le maintien de ces billets, tout ce que je puis dire, c'est « qu'actuellement nous ne proposons pas de les supprimer ; cepen- « dant, je n'engage pas l'avenir. La liberté du Parlement à cet égard « ne doit pas recevoir d'entraves. Si le maintien de ce privilége ne « porte pas atteinte aux intérêts, s'il n'a pas d'effets nuisibles sur la « circulation de l'Écosse ou d'autres parties du royaume, les Parle- « ments futurs, cela n'est pas douteux, useront de la même tolérance, « et ne troubleront pas les habitudes d'affaires de tout un pays, ni ne « froisseront pas ses sentiments, dans le but unique de faire triom- « pher quelque principe théorique. »

66. Votre Commission a examiné l'effet de ces statuts, non dans la vue de rechercher s'ils constituent le système de circulation le plus parfait que l'on puisse concevoir, mais pour connaître s'ils ont atteint le but pour lequel ils ont été rendus. L'objet principal de la législation actuelle est sans aucun doute de rendre les variations de la monnaie de papier conformes à celles d'une circulation purement métallique. Nul ne peut prétendre que ce but n'a pas été atteint.

67. M. Rodwell déclare qu'avant l'acte de 1844, les banquiers privés ne se rendaient pas compte des conséquences de leurs émissions; sans cela, il ne se serait jamais produit des désastres semblables à ceux de 1825. On pensait qu'un banquier faisait une bonne spéculation quand il émettait un grand nombre de billets qui, cependant, pouvaient lui revenir au moment où il s'y attendait le moins et ne se trouvait nullement en état de les rembourser. Avant 1844, les banquiers connaissaient d'une manière très-imparfaite les lois qui doivent régler les avances; maintenant ils considèrent les billets non employés de la Banque d'Angleterre, comme l'indication infaillible de la conduite que doivent tenir les directeurs de cette Banque aussi bien que les banquiers privés. Depuis quelque temps, les facilités apportées aux relations et aux affaires de banque ont augmenté la rapidité avec laquelle les billets retournent au banquier qui les a émis; en même temps, la

défense faite aux banques d'Angleterre et du pays de Galles d'émettre des billets au-dessous de £ 5 les exclut en grande partie du commerce de détail. Nous ajouterons que, d'après l'opinion de tous les hommes pratiques qui veulent assurer la convertibilité du billet, la quantité de métaux précieux gardée par la Banque devrait rester au moins aussi considérable, même quand l'acte de 1844 serait rapporté. Il est démontré que la loi actuelle maintient un encaisse métallique suffisant, tandis qu'autrefois la sagesse et l'expérience des directeurs de la Banque, privées de ce secours, venaient échouer contre les pressantes sollicitations du public.

68. Une des accusations formulées le plus souvent contre l'acte de 1844 est celle-ci : « Le commerce du pays s'est étendu; par conséquent il faut, pour satisfaire à ses demandes, une émission plus abondante. » Voici comment cette question a été traitée par M. Weguelin en 1857:

« Pensez-vous que si la loi, au lieu d'autoriser une émission de « £ 14,000,000 sur le portefeuille, en accordait £ 16,000,000, elle « ajouterait en réalité £ 2,000,000 à la circulation active? — Pas le « moins du monde.

« Voulez-vous nous expliquer l'effet qui se produirait alors? — Ou « bien ces deux millions seraient gardés dans les caisses de la Banque, « ou bien, si cette augmentation avait lieu dans un moment où les « changes nous seraient défavorables, ils seraient exportés du pays et « notre circulation demeurerait exactement la même qu'avant cette « émission.

« En aucune circonstance la circulation active ne serait accrue? — « Non, monsieur.

« Vous pensez que ces deux millions de billets seraient ajoutés à la « réserve de la Banque, ou bien que les métaux précieux gardés dans « les caisses diminueraient d'autant? — Sans aucun doute.

« Si l'on élargissait la limite actuelle de £ 14,000,000, croyez-vous « que le public en retirerait quelque avantage? — Je ne vois pas qu'il « puisse y rien gagner.

« L'avantage d'augmenter le capital de £ 2,000,000, ne compense- « rait pas, selon nous, le tort qui peut être causé par le change? — « Cet avantage serait insignifiant, et pour l'obtenir, on diminuerait la « réserve actuelle de métaux précieux.

« Ces deux millions sortiraient du pays dès que les changes devien-

« draient contraires, et ils ne rentreraient plus ? — Ce serait le résultat « final d'une telle mesure. »

69. On a observé que si, d'un côté, le grand accroissement du commerce de détail a fait augmenter les demandes pour les billets de peu de valeur, de l'autre, les opérations de banque ont été tellement simplifiées, qu'il en est résulté une économie correspondante dans les billets d'un chiffre plus élevé. Cette proportion est indiquée dans le tableau suivant :

MOYENNE ANNUELLE DES BILLETS PLACÉS ENTRE LES MAINS DU PUBLIC.

Années	Billets de 5 à 10 l.	Proportion dans la circulation totale.	Billets de 20 à 100 l.	Proportion dans la circulation totale.	Billets de 200 à 1000 l.	Proportion dans la circulation totale.	Total.
	m. st.		m. st.		m. st.		m. st.
1844	9.263	45 %	5.735	28 %	5.253	26 %	20.241
1845	9.698	46	6.082	29	4.942	23	20.722
1846	9.918	48	5.778	28	4.590	22	20.286
1847	9.591	50	5.498	28	4.066	21	19.155
1848	8.732	48	5.046	27	4.307	23	18.085
1849	8.692	47	5.234	28	4.477	24	18.403
1850	9.164	47	5.587	28	4.646	24	19.398
1851	9.362	48	5.554	28	4.557	23	19.473
1852	9.839	45	6.161	28	5.856	26	21.856
1853	10.699	47	6.393	28	5.541	24	22.653
1854	10.565	51	5.910	28	4.234	20	20.709
1855	10.628	53	5.706	28	3.459	17	19.793
1856	10.680	54	5.645	28	3.323	16	19.648
1857	10.659	54	5.567	28	3.241	16	19.467

70. L'effet a été si grand que, malgré l'accroissement considérable du commerce, le chiffre total des billets a diminué depuis 1844, et que sous l'action de la loi actuelle il continue encore à diminuer graduellement. Il faut donc conclure de ce fait que, dans les temps ordinaires, on ne peut attendre aucun avantage pour les intérêts commerciaux, du pouvoir d'accroître la quantité de billets qui pourraient être émis sans un dépôt correspondant de métaux précieux.

71. Votre commission doit maintenant examiner une grave question. Doit-on laisser la loi soumise seulement à ce pouvoir qu'avaient en vue sir Robert Peel et M. Huskisson, et qui a été exercé par les gouvernements de 1847 et de 1857, ou bien prendre à l'avance des dispositions pour de telles éventualités, et déterminer nettement les condi-

tions dans lesquelles un accroissement de billets de Banque pourrait être permis?

72. Votre commission pense qu'on ne pourrait regarder cette mesure comme une violation du principe de l'acte de 1844. Si l'on avait introduit une telle disposition lorsque la loi fut d'abord votée par le Parlement, ou même plus tard, en 1848 par exemple, quand la loi était en vigueur seulement depuis un petit nombre d'années et relativement peu comprise, c'eût alors été une question beaucoup plus grave qu'elle ne peut l'être aujourd'hui. Néanmoins, on doit reconnaître comme un point de fait que les auteurs de cet acte ont eu en vue l'intervention du gouvernement dans un cas extrême. M. Cotton a déclaré devant la commission de 1847-48 que cette éventualité a été prévue quand, en 1844, l'acte était en préparation, et que sir Robert Peel avait exprimé en ces termes son opinion : « S'il était nécessaire d'assumer une grave « responsabilité, je crois pouvoir dire que l'on trouverait des hommes « disposés à le faire. » Il y a donc là un motif suffisant pour soumettre de nouveau cet important et difficile sujet à l'examen du Parlement, et attendre la décision de la législature, quand on s'occupera d'autres points de la question.

73. Nous saisirons cependant cette occasion de faire observer que si de nouvelles mesures devaient être, dans un temps à venir, adoptées par le gouvernement, le principe essentiel d'assurer, aux époques de crise, la conservation d'une quantité d'or correspondante aux émissions, doit être maintenu avec un soin extrême.

74. En portant son attention sur ces nouvelles dispositions, votre Commission a la confiance que l'on ne s'exposerait pas à des périls par rapport aux changes étrangers, et que l'on maintiendrait fermement sous ce rapport l'action efficace de la loi. Le danger qui préoccupe maintenant votre Commission est le drainage intérieur que fait naître la panique, dont les symptômes sont l'accaparement des métaux précieux qui, dans les crises commerciales, s'ajoute au drainage extérieur et détermine un trouble violent dans la circulation, dont elle paralyse une partie des agents ordinaires.

75. Votre Commission a déjà touché d'autres points sur lesquels les actes de la législature de 1844 et de 1845 s'écartent des principes qui leur servent de base; elle souhaite de faire aussi ressortir la sagesse qu'il y aurait à conformer étroitement la législation pratique aux intérêts et aux désirs de la communauté. L'une des plus impor-

tantes de ces questions est celle de la circulatiou des petits billets qui existent encore en Ecosse et en Irlande.

L'opinion d'Adam Smith, suivant laquelle on ne devrait émettre, dans aucune partie du royaume, des billets au-dessous de £5, est confirmée comme un axiome par les directeurs de la Banque, en 1857 d'abord, et plus énergiquement encore en 1858, après l'expérience de l'automne dernier. C'est là cependant une question où se mêlent aussi des considérations qui, depuis 1826 jusqu'à ce jour, ont influé, à différents degrés, sur tous les gouvernements, de savoir si l'application de ce principe sera étendue à l'Écosse et à l'Irlande. La faillite de la *Western-bank* a retiré de la circulation £337,938, ou environ la dixième partie de la somme autorisée en Écosse. L'acte de 1845 agit plus efficacement sur l'Écosse et sur l'Irlande, à mesure que la population et le commerce de ces pays se développent, et la proportion des coupures, ou billets de faibles sommes représentés par de l'or, s'accroît également par rapport à la partie de la circulation autorisée, c'est-à-dire qui n'est pas représentée.

76. D'un autre côté, il ressort des dépositions que, malgré les frais imposés par les prescriptions de l'acte de 1845, le nombre des banques succursales s'est considérablement accru depuis l'époque où cette loi est en vigueur; aussi le nombre des banques d'Écosse et de leurs succursales est-il au moins égal à celui des établissements de même nature en Angleterre. Les billets retirés de la circulation par la faillite de la *Western-bank* ont fait place à une circulation de papier représentée par de l'or, sans que les banques aient imposé à leurs clients des conditions plus onéreuses. Sir George Clerk s'exprime ainsi à ce sujet : « Les banques n'ont pas aujourd'hui, je pense, un « prévention aussi grande en faveur de la conservation des billets « de £1 qu'elles le déclaraient devant la Commission de 1826; mais « leur opinion, en général, serait, je crois, très-prononcée pour le « maintien de la loi actuelle. »

« Si cette loi devait être modifiée, ces banques prendraient sans « doute le parti d'imposer à leur clientèle une légère surtaxe de com- « mission? — Probablement. »

77. Sans aborder la question de l'émission des petits billets par l'État, la Commission exprime le désir que, sans rien préjuger, cette matière soit réservée à l'examen du Parlement.

78. La *Banque d'Irlande* s'est plainte d'une restriction spéciale qui

pèse sur elle au sujet des hypothèques, et M. Latouche est venu, au nom des banquiers particuliers irlandais, attaquer l'acte voté en 1759 par le Parlement irlandais. Il ne paraît pas qu'il existe de raison plausible pour maintenir les anciennes restrictions particulières à l'Irlande. Mais ces sujets ne sont pas du domaine de la présente enquête.

79. Quelques points secondaires relatifs à la rédaction et à l'action légale des actes de 1844 ont été soumis à votre Commission, qui ne juge pas nécessaire d'en embarrasser son rapport. Cette matière, et particulièrement la question de savoir si une banque d'émission, qui suspend ses paiements même pour un temps très-court, perd ainsi le privilége d'émission, devrait être attentivement examinée, quand le gouvernement soumettra à la Chambre des mesures pour régler les relations de l'État et de la Banque.

80. Les arrangements pécuniaires qui existent entre le gouvernement et la Banque d'Angleterre paraissent à votre Commission rentrer dans la limite de ses attributions, et la Commission de 1857 avait reçu une déposition du gouverneur à ce sujet : mais votre Commission a été informée par le chancelier de l'Échiquier que la question est actuellement mise à l'étude à la Trésorerie et à la Banque. Dans le cas où l'on croirait devoir se livrer à l'étude de cette matière, en dehors des questions plus complexes que nous avons dû examiner, votre Commission se demande s'il ne serait pas préférable qu'un comité moins nombreux fût désigné à ce sujet. La nomination d'une Commission spéciale peut contribuer à faire naître l'utile conviction qu'il n'est pas nécessaire de mettre en discussion les grands principes qui régissent notre système monétaire, quand il s'agit seulement de faits aussi peu importants.

81. Votre Commission ne pense pas qu'il puisse y avoir d'inconvénients à maintenir temporairement l'état des choses actuel, d'après lequel le prolongement des pouvoirs donnés à la Banque d'Angleterre par l'acte de 1844, est soumis à une notification de douze mois, qui peut en tous temps être donnée par la Chambre des communes. Elle se range à l'opinion exprimée en 1844 par M. Goulburn. Les directeurs de la Banque demandaient le renouvellement du traité pour vingt annnées, avec le pouvoir de modification à la fin des dix premières, comme il avait été fait en 1833. Le gouvernement de sir Robert Peel préféra la limite de dix ans, qui fut alors adoptée ; à l'expiration de cette période, le traité est en tout temps résiliable, par

une notification donnée douze mois à l'avance; mais autrement il reste en vigueur. M. Goulburn, en proposant la mesure, la motivait ainsi : « Le gouvernement a pensé qu'il n'est pas sage d'agiter sans « nécessité des questions qui touchent aux intérêts financiers et au « système monétaire du pays. »

82. Voire Commission a exposé les raisons qui l'ont, à sa grande satisfaction, convaincue que la crise récente ressentie par le commerce du Royaume-Uni, comme par l'Amérique et le nord de l'Europe, est due à l'excès des spéculations et à l'abus du crédit. Elle s'est en même temps assurée que les maisons qui méritaient assistance l'ont obtenue de la Banque d'Angleterre, dans une mesure à laquelle cet établissement n'aurait pu atteindre s'il n'avait conservé ses métaux précieux. Enfin votre Commission est disposée à laisser à la discrétion du gouvernement le soin d'apprécier la convenance de développer, suivant les circonstances, les effets de ces principes, grâce auxquels la confiance dans le remboursement des billets de la Banque d'Angleterre n'a pas subi la plus légère atteinte.

1er juillet 1858.

(*Traduit par* M. Emile Jonveaux.)

ENQUÊTE DE 1858
SUR LA LÉGISLATION DES BANQUES

DÉPOSITIONS

DU GOUVERNEUR ET DU SOUS-GOUVERNEUR
DE LA BANQUE D'ANGLETERRE.

DÉPOSITION

DU

GOUVERNEUR ET DU SOUS-GOUVERNEUR

DE LA BANQUE D'ANGLETERRE

DEVANT

LE COMITÉ D'ENQUÊTE SUR LA LÉGISLATION DES BANQUES

EN 1858

SÉANCE DU 19 FÉVRIER 1858.

Présidence du très-honorable Edward Cardwell.

MEMBRES PRÉSENTS:

MM. BALL.
SIR FRANCIS BARING.
BLACKBURN.
CARDWELL.
CAYLEY.
ENNIS.
LE COMTE DE GIFFORD.
GLADSTONE.
G. A. HAMILTON.
HANKEY.
MM. HOPE JOHNSTONE.
PULLER.
JOHN LEWIS RICARDO.
MARTIN TUCKER SMITH.
SPOONER.
LE CHANCELIER DE L'ÉCHIQUIER.
TITE.
VANCE.
WEGUELIN.
WILSON.

MM. SHEFFIELD NEAVE et BONAMY DOBREE, gouverneur et sous-gouverneur de la Banque d'Angleterre, sont introduits et interrogés.

1. (M. LE PRÉSIDENT A M. NEAVE.) Vous étiez sous-gouverneur de la Banque d'Angleterre lorsque cette enquête eut lieu l'année dernière? — Oui.

2. Vous êtes maintenant gouverneur de la Banque? — Oui.

2*. M. Dobree est votre collègue, le sous-gouverneur? — Oui.

3. Voulez-vous avoir l'obligeance de nous fournir quelques détails sur l'histoire de la Banque d'Angleterre, à partir du 5 juin de l'année

dernière, époque où le dernier gouverneur fut interrogé et où une indisposition nous priva de vos services? Le Comité vous saura gré d'avoir la bonté de nous spécifier les principaux changements survenus dans le taux de l'escompte et les principaux faits qu'il serait utile, à votre avis, de faire ressortir depuis le 5 juin dernier jusqu'à ce jour. Premièrement, aurez-vous l'obligeance de nous dire qu'elle était la position de la Banque au mois de juin, principalement en ce qui concerne la réserve du département de la Banque, le numéraire du département de l'émission et le taux de l'escompte ? — Le 5 juin, notre numéraire au département de l'émission s'élevait à £ 9,451,000 et notre réserve à £ 5,782,000. Nos escomptes et avances étaient d'environ £ 11,000,000, et nos billets en circulation de £ 18,867,000. Notre taux d'escompte était alors de six et demi pour cent; mais, le 18 de ce même mois, l'ensemble du numéraire montait à £ 10,409,000, notre réserve à £ 6,981,000, nos billets en circulation à £ 18,588,000, et la Banque réduisait son taux d'intérêt à six pour cent.

4. Le 16 juillet, vous jugeâtes à propos de réduire de nouveau le taux d'escompte ? — Le 16 juillet, nous avions en lingots £ 11,242,000, et en réserve £ 6,408,000, les escomptes et avances ne dépassaient pas £ 7,632,000, et nous abaissâmes le taux d'intérêt à cinq pour cent.

5. Se présentait-il au mois d'août une circonstance quelconque qui pût vous faire penser à élever le taux de l'escompte ? — Pas au mois d'août, toutes choses étaient alors en équilibre, la moisson s'annonçait bien, et le commerce n'inspirait pas d'inquiétudes. Il y avait bien des esprits prévoyants auxquels il n'échappa point que l'accroissement du commerce provenant de la guerre, ayant donné lieu à une très-grande consommation de marchandises importées de l'Asie et d'autres lieux, devait ensuite être suivi d'une réaction, et il ne manquait pas non plus de personnes qui remarquaient que les commerçants, malgré l'augmentation des prix de production, persévéraient à faire des commandes comme ils l'avaient fait avec succès dans les années précédentes. Mais le public était assurément persuadé que le commerce se trouvait dans un état normal, et ne se doutait pas qu'une crise quelconque se préparât, encore moins qu'elle fût imminente.

6. Pouvez-vous me renseigner sur le taux de l'escompte et du change à cette époque, à Hambourg et dans les autres places principales ?

Le déposant communique le tableau suivant :

		LONDRES COURTE ÉCH.	DEUX MOIS.	ESCOMPTE.
	1857.			
Amsterdam.....	1er août.....	11.65	11.75	4 4 1/2 0/0
—	15 —	11.70	11.80	4 1/2 0/0
—	31 —	11.67 1/2	11.77 1/2	4 1/2 0/0
—	1er septembre.	70	80	
—	15 —	11.67 1/2	11.77 1/2	4 1/2 0/0
—	30 —	11.65	11.73 3/4	5-5 1/2 0/0
—	1er octobre....			
—	15 —	11.55	11.70	6 0/0
—	31 —	11.57 1/2	11.75	6 0/0
—	1er novembre .			
—	15 —	11.62 1/2	11.8 1/2	7 0/0
—	30 —	11.67 1/2	11.92 1/2	7 0/0
	1857.		TROIS MOIS.	
Hambourg.....	1er août.....	13.4 1/4-3/8	13.1 3/8	6 1/4 0/0
—	15 —	13.4	13 1/0	6 3/4-7 0/0
—	31 —	13.4	13 3/4	6 0/0
—	1er septembre.			
—	15 —	13.4	13 1/0	5 1/2-3/4 0/0
—	30 —	13.4	13	6 1/2 0/0
—	1er octobre....			
—	15 —			9 1/4 0/0
—	31 —	13.4 1/4	13	8 1/2 0/0
—	1er novembre .			
—	15 —	13.5	13	9 0/0
—	30 —	13.6 1/2	12.15 1/2	9 1/2-10 0/0

7. Etiez-vous en relation avec le gouvernement ou avec la compagnie des Indes orientales, dans le courant du mois d'août ? — Oui, il nous fut annoncé le 17 que la compagnie des Indes orientales désirait contracter un emprunt.

8. Vous êtes vous entendus au sujet de cet emprunt? — Non, pas aussitôt.

9. Vous êtes-vous entendus plus tard à ce sujet ? — Nous convînmes ultérieurement de prêter £ 1,000,000.

10. Est-il arrivé au mois de septembre une circonstance sur laquelle vous désiriez attirer l'attention du comité ? — Les choses se sont passées comme je vous l'ai dit, jusqu'au 15 septembre, lorsque nous reçûmes des avis très-défavorables de l'Amérique, annonçant une dépréciation de dix à vingt pour cent des valeurs de chemins de fer ; et on argua alors de l'importance de ces nouvelles, vu le grand nombre de propriétaires de valeurs américaines en Angleterre, valeurs qui se montent, suivant quelques-uns à la somme de £ 80,000,000 ; c'était donc une question du plus grand intérêt pour toute l'Angleterre. La *Ohio life and trust Company* avait déjà suspendu ses paiements le 25 août.

11. Quand en fûtes-vous informés ? — Vers le 7 septembre.

12. Le 8 octobre, ne s'opéra-t-il pas un changement à la Banque d'Angleterre ? — Oui, mais avant le 8 octobre les banques d'Irlande commencèrent à nous prendre de l'or ; elles ont l'habitude de nous en demander à cette époque, mais on nous en demandait plus que de coutume. Ce fut alors qu'on nous écrivit d'Amérique que le steamer *Central America* avait fait naufrage avec £ 400,000 ; les ouvriers entraient en grève, et l'escompte était monté de 18 à 24 0/0. Le 7, nous eûmes avis que les banques de Philadelphie et de Baltimore avaient suspendu leurs paiements ; les cotton-bills étaient tombés au pair, et les mandats de banquiers à 105. Nos lingots s'enlevaient rapidement, et naturellement nous éprouvâmes quelques appréhensions. Le 8, nos lingots étaient à £ 9,751,000, la réserve se chiffrait par £ 4,931,000, les escomptes et les avances étaient de £ 11,648,000, et le taux d'escompte fut élevé à six pour cent.

13. Quatre jours plus tard il y eut un nouveau changement? — Oui, le 12. Après avoir élevé le taux à six pour cent, nous crûmes devoir avertir nos agents en termes couverts, témoignant de notre inquiétude. Le taux à Hambourg était à sept trois quarts; les escomptes américains étaient bien plus élevés. Ce fut alors que l'on nous fit savoir que la Compagnie des Indes orientales demandait une livraison de £ 1,000,000, l'or prenait le chemin de New-York ; en conséquence nous portâmes le taux d'escompte à sept pour cent.

14. Comme c'était de l'argent dont on avait besoin en Orient, il fallait exporter de l'or sur le continent pour l'échanger contre de l'argent que l'on expédiait en Orient ? — L'Angleterre contribua en 1857 pour une somme de £ 17,064,000 et Marseille pour une somme de £ 3,610,000, les exportations mensuelles d'argent aux Indes furent très-considérables, mais comme elles se faisaient en lingots d'argent, il fallait l'acheter sur le continent ou le faire venir de l'Amérique.

15. Si je ne me trompe, ce fut vers le 12 octobre que vous éprouvâtes des craintes sur la Banque occidentale d'Écosse ? — Oui, nous ne reçûmes aucune demande directe, mais des bruits se répandaient et nous reçûmes des avis que cette banque était dans une situation très-difficile.

16. Le taux ne s'éleva-t-il pas à huit pour cent le 19 octobre ? — Oui, en attendant, les nouvelles de l'Amérique étaient de plus en plus défavorables ; de nouvelles faillites eurent lieu ; en une semaine, la Banque de France avait perdu plus d'un million sterling, nos lingots

étaient descendus à £ 8,991,000, notre réserve à £ 4,115,000, et nous élevâmes le taux à huit pour cent.

17. Le 20 octobre, ne reçûtes-vous pas une demande de la part de la Banque du Bourg de Liverpool ? — Ce fut la première demande que nous reçûmes de la Banque du Bourg de Liverpool.

18. Quelle fut la nature de cette demande ? — Cette demande avait pour but l'obtention d'un secours général, et elle posait des conditions peu propres à rencontrer un accueil favorable.

19. Quel était l'état des affaires au 23 octobre ? — Les demandes d'escompte étaient un peu plus modérées que celles de la semaine précédente ; la Banque de France avait élevé le taux à sept et demi et Hambourg à neuf, et la pression se faisait peu sentir du côté de l'Irlande.

20. Je crois qu'à cette époque une somme de £ 300,000 en or avait été expédiée de Liverpool en Amérique ? — Oui.

21. Ce fut alors, n'est-ce pas, que les difficultés de la Banque occidentale de l'Écosse attirèrent votre attention ? — Oui, nous reçûmes, le 26, une députation de la Banque occidentale demandant du secours. Or, le passif de cette banque était tellement important, ses dépôts s'élevant à £ 6,500,000, et ses émissions étant de £ 480,000, que nous éprouvâmes à cet égard de grandes appréhensions, ignorant à quel point, en présence d'un passif aussi considérable, elle pourrait avoir besoin de secours. Nous commençâmes par lui demander si elle s'était adressée aux banques écossaises. On nous répondit que les banques écossaises exigeaient qu'elle s'adressât préalablement à la Banque d'Angleterre ; nous, au contraire, nous étions d'un avis tout opposé. Nous refusâmes de consentir à sa demande, en partie à cause de l'importance des avances qu'elle aurait nécessitées, et en partie parce que nous ne nous dissimulions pas que nos avances prendraient le chemin de l'Écosse et nous feraient défaut. Nous étions disposés à prêter £ 1,500,000 à la Banque du Bourg de Liverpool, à condition qu'elle liquiderait et que nous recevrions en garantie des billets de banquiers et de particuliers de Liverpool intéressés dans la Banque. Cette offre n'eut pas de suite, la Banque du Bourg s'étant vue dans la nécessité de fermer ses portes, en y collant toutefois une affiche annonçant que la Banque rouvrirait le vendredi suivant. Cela eut sans doute de l'influence sur les répondants présumés, la fermeture des portes ayant, jusqu'à un certain point, frustré leur dessein de venir en aide à la Banque. Il parut également plus tard que ceux qui nous

donnaient à croire, que la garantie demandée nous serait fournie, s'étaient trompés sur l'étendue de leurs pouvoirs, et que la proposition échoua ainsi.

22. Vous refusâtes de venir en aide à la Banque occidentale? — Oui.

23. Auriez-vous l'obligeance de dire au Comité quelle était la position de la Banque occidentale, et quelles furent les raisons de votre refus de lui venir en aide? — Les dépôts s'élevaient à £ 6,500,000 et l'émission à £ 480,000 ; la somme des effets escomptés était de £ 3,600,000, et on estimait que £ 970,000 environ ne seraient pas payées à échéance. £ 2,560,000 étaient prêtées en comptes courants, et de très-fortes sommes se trouvaient exigibles à Londres ; la Banque ne se soucia pas alors de se charger d'une pareille responsabilité, sachant qu'un secours faible et insuffisant serait dépensé en pure perte.

24. Vous venez de parler du montant du passif de la Banque occidentale ; y avait-il quelque chose dans la nature des créances qui le composaient qui fût capable d'influer sur votre décision? — Les sommes exigibles étaient sans doute fort considérables, mais une des principales raisons qui nous guida, ce fut la conviction que la somme serait retirée de la circulation de Londres.

25. Auriez-vous la complaisance de vous étendre un peu plus sur votre dernière réponse? — Je veux dire qu'étant forcé d'effectuer tous ses paiements, soit en or, soit au moyen des ses propres billets, cette banque ne pouvait s'acquitter qu'en faisant venir de l'or anglais, vu que ses billets avaient déjà dépassé la limite autorisée. Le chiffre de l'or en dépôt exigible des banques écossaises comme sauvegarde contre des excès d'émission était alors, je crois, environ de £ 1,250,000.

26. Ma question avait rapport à la nature des transactions de la Banque occidentale, au nombre de ses succursales, au nombre de ses petits dépôts et au nombre des comptes de caisse? — Cette banque avait 100 succursales, et il pouvait y avoir 40,000 déposants.

27. Ai-je raison de conclure de ce que vous venez dire qu'à part l'importance des avances qui eussent été nécessaires pour lui venir en aide d'une manière efficace, et à part l'insuffisance des garanties offertes, la nature de ses affaires eut une grande influence sur votre décision? — On lui attribuait de grandes pertes provenant de faillites américaines. La nature de ses affaires se composant d'une immense quantité de prêts, et ces prêts étant fournis par une immense quantité de petites sommes, il s'ensuit que les déposants qui se seraient em-

pressés de retirer le restant de leur argent le garderaient en Écosse, de sorte que ces valeurs n'auraient plus circulé et ne seraient plus rentrées dans le montant de la circulation en Angleterre.

28. Et cette circonstance influa sur la décision des régents de la Banque d'Angleterre ? — Cette circonstance influa sur notre décision.

29. Quand y eut-il une nouvelle variation à la Banque d'Angleterre ? — Le 5 novembre. En attendant, les déposants irlandais avaient recommencé le siége des banques ; il y avait beaucoup d'inquiétude au dehors, et la première maison d'escompte de Londres avait envoyé nous demander de lui avancer, le cas échéant, les sommes dont elle pourrait avoir besoin. Cette démarche fut faite le 23 octobre.

30. De sorte que, le 5 novembre, lorsque vous élevâtes le taux d'escompte à neuf pour cent, il y avait un écoulement dans l'intérieur du pays, un écoulement commercial au dehors et une fuite d'argent aux Indes ? — Oui, à l'exception de l'écoulement financier vers le continent. D'autres banques écossaises s'adressèrent à nous, et, le 30 octobre, nous reçûmes un exprès réclamant l'envoi de 50,000 souverains à une banque écossaise, une partie de £ 170,000, et £ 80,000 pour l'Irlande. Ce fut alors qu'eut lieu la première exportation d'espèces d'argent aux Indes. Le 5 novembre, le taux fut élevé à neuf pour cent.

31. Et, le 9, à dix pour cent ? — Dans l'intervalle nous secourûmes une maison de banque anglaise, et les achats et les ventes de fonds publics à cette époque furent énormes. Nos transferts dépassaient de beaucoup le chiffre qu'ils eussent jamais atteint. Ce fut dans cet intervalle que succomba la maison Dennistoun, dont le passif atteignait presque, disait-on, le chiffre de £ 2,000,000. La Banque occidentale écossaise fit faillite ce jour-là, et les faillites augmentèrent à Londres. Le 9, les lingots descendaient à £ 7,719,000, et notre réserve à £ 2,834,000.

32. Par « lingots » vous entendez les lingots au département d'émission, et par « réserve » vous entendez l'ensemble du numéraire et des billets au département de la Banque ? — Oui.

33. Qu'est-il arrivé le 11 ? — La veille, une des grandes maisons d'escomptes était venue nous demander £ 400,000. La Banque de France éleva son taux à huit, neuf et dix pour cent de un à trois mois. On vint au secours d'une maison de banque anglaise. La Ban-

que urbaine de Glasgow ferma ses portes, il y eut dans cette ville des troubles nécessitant l'intervention de la force armée. Le *Bankers' magazine* rapporte qu'on y refusait les billets des banques autorisées, ainsi que ceux de la Banque d'Angleterre. On voulait de l'or, on en demandait particulièrement aux caisses d'épargne. Ce jour-là, nos escomptes et avances se chiffraient par £1,116,000. En Irlande, la poursuite de l'or recommençait, le 10 et le 11 on envoya de l'or en Écosse pour plus d'un million de livres. Le 11, la grande maison d'escompte Sanderson et Cᵉ suspendit ses paiements ; on évaluait leurs dépôts à £ 4,000,000 et leur passif d'effets en souffrance à £ 5,000,000.

34. Auriez-vous la complaisance de renseigner le Comité sur le montant de vos lingots et de votre réserve à la fin du 10, et le jour suivant ? — Le 10, les lingots au département de l'émission étaient de £7,411,000 ; la réserve était de £ 2,420,000. Le 11, les lingots au département de l'émission étaient de £ 6,666,000 ; et la réserve de £ 1,462,000.

35. Le 12, lorsque la lettre du gouvernement fut publiée, quels étaient les chiffres des lingots et de la réserve ? — Lingots, £ 6,524,000 ; réserve, £ 581,000.

36. (M. Cayley). A la fin du jour ? — A la fin du jour.

37. Pour le service de la maison de Londres et de toutes vos succursales ? — Oui.

38. Dans ces £ 581,000, quel était le montant du numéraire dans la maison de Londres ? — Billets, £ 131,000; or monnayé, £ 358,000 ; argent monnayé, 92,000.

39. (M. le Président.) Le trouble périodique causé par le paiement du dividende avait cessé le 24 octobre ? — Oui.

40. A cette époque, les changes s'étaient améliorés ? — Oui.

41. L'écoulement en Amérique avait cessé ? — Il avait diminué.

42. L'écoulement oriental avait-il cessé ou diminué ? — Il s'était amoindri. L'exportation de £ 2,107,977 en août n'était plus que de £ 1,387,126 en octobre.

43. Et à cette date la position de la Banque était, généralement parlant, prospère ? — Oui.

44. Quelle était la position des maisons de banque et des maisons de commerce vers le 24 octobre ? — La pression n'était pas alors très-forte. Selon ce que j'ai lu, le 24 octobre, les escomptes et avances se limitaient à £ 10,100,000.

45. Le 5 novembre, vous élevâtes le taux d'escompte à 9 0/0? — Oui.

46. Veuillez bien nous dire à combien pouvaient monter alors vos prêts et avances?—Le 5, ils avaient atteint le chiffre de £ 12,808,000.

47. Et à combien s'élevaient-ils le 11 novembre, votre taux d'intérêt se trouvant porté à 10 0/0? — £ 15,900,000.

48. Une fois la lettre publiée, le 12, vous n'aviez plus à redouter une pression causée par la crainte que le nombre de billets ne se trouvât limité? — Aucunement.

49. Passé le 12, quelle était la position de vos prêts et avances? — Ils montaient continuellement.

50. Quel jour atteignirent-ils le maximum? — Le 21 novembre, ils s'élevèrent à £ 21,600,000.

51. A combien s'élevaient alors vos dépôts? — £ 20,823,000.

52. De sorte que réellement vos prêts et avances dépassaient, à cette date, le chiffre de vos dépôts? — Oui.

53. Croyez-vous que vous puissiez atteindre ce montant dans l'état normal des affaires? — Non, certes; ce fut la pression extraordinaire du moment qui nous porta à venir ainsi en aide au public.

54. Ainsi, sans l'aide que vous reçûtes par la lettre émanée du Trésor, vous n'eussiez pas osé vous engager aussi loin dans la voie des avances? — Non, certes.

55. Et si le montant des lingots au département d'émission eût été de beaucoup inférieur à ce qu'il était alors, vous ne vous seriez pas hasardé à les faire, même avec le secours de la lettre? — Non; si les lingots eussent baissé ou avaient semblé baisser, nous nous serions demandé: à quel point les billets seront-ils convertibles?

56. Les lois actuelles se rapportant à l'émission des billets de banque ont-elles, selon vous, contribué à la conservation de l'encaisse métallique? — Assurément; les dispositions de l'acte exigeant une réduction de billets correspondant à la diminution de l'or, nous ne pouvions pas, de notre propre mouvement, modifier les proportions prescrites.

57. En supposant que les régents de la Banque eussent été seuls juges de la situation, se seraient-ils efforcés de conserver un encaisse métallique égal à celui qui existait au département de l'émission le 12 novembre?— Je crois que les régents de la Banque, ayant eu plus

d'expérience et ayant été à même de suivre l'opération de l'acte de 1844 au sujet de ce dont j'ai parlé, seraient probablement arrivés à une conclusion identique aux prescriptions de l'acte.

58. Si, par suite de la non-existence de l'acte, les régents de la Banque eussent suivi une autre voie, que pensez-vous qu'il en fût résulté, relativement aux moyens qu'avait la Banque pour venir en aide au commerce le 12 novembre, lorsque la pression était au maximum? — En supposant qu'ils eussent eu plein pouvoir d'émission, s'ils n'avaient pas suivi les prescriptions de l'acte, ils auraient pu être tentés de dépasser les limites fixées par la loi, et par conséquent le mouvement du change avec l'étranger eût fait sortir une plus grande quantité d'or.

59. Qu'en serait-il résulté? — Il en serait résulté qu'à l'accroissement de la panique nous eussions vu diminuer notre or; et quand même nous eussions été autorisés à augmenter notre émission de billets, nous n'eussions pas osé les mettre en circulation.

60. Il nous est donc permis de conclure que le système prescrit par l'acte mit la Banque d'Angleterre à même de venir en aide au commerce, dans un moment très-pénible, plus libéralement qu'elle n'eût pu le faire autrement? — Je pense que le commerce en est redevable à l'acte.

61. Est-il permis de conclure que les facilités fournies alors au commerce dépassaient le total de vos dépôts, tant publics que privés? — Oui.

62. Vous avez alors accepté des garanties dont vous n'auriez pas voulu en temps ordinaire; vous avez fait des avances aussi considérables afin de soutenir le crédit commercial, dans un moment de pression extrême? — Justement.

63. (Sir Francis Baring.) Parlez-vous de la période avant la lettre? — Avant et après la lettre.

63*. Vous parlez d'une époque antérieure à la publication de la lettre? — Oui, jusqu'au moment de sa publication.

64. (M. le Président.) Ces facilités que vous accordiez atteignirent leur maximum pendant la semaine qui suivit la publication de la lettre? — Oui, la pression continuait toujours.

65. Vous n'eussiez pas accordé toutes ces facilités, même après l'émission de la lettre, si le montant des lingots à votre disposition eût

été fort au-dessous de ce qu'il était à cette époque? — Non, je ne crois pas que nous les eussions accordées.

66. En consultant le passé de la Banque, n'êtes-vous pas persuadé qu'aux époques de crise la politique des régents sut conserver une aussi forte provision de lingots? — Je crois qu'avant l'acte de 1844 les régents n'attachaient pas autant d'importance à la conservation des lingots.

67. Mais en envisageant les vues actuelles des régents de la Banque et en faisant la part de l'expérience acquise, pensez-vous que si l'acte de la Banque n'eût pas été obligatoire, ils eussent tout de même désiré suivre les mêmes errements? — Je pense qu'ils eussent désiré se conformer à cette manière de voir, mais je ne suis pas sûr que la pression du dehors n'eût pas contribué à les en écarter.

68. Je puis donc conclure que, selon vous, les décisions libres de la Cour des régents s'accorderaient avec les dispositions de la loi? — Assurément, je suis de cet avis.

69. Mais vous n'êtes pas sûr que, la loi étant rapportée, les régents auraient assez de fermeté pour y adhérer, si la pression extérieure venait à se faire sentir? — Je crois que les régents actuels y adhéreraient.

70. Ainsi, à tout prendre, croyez-vous que vis-à-vis des opérations de la Banque, en y comprenant les moyens à sa disposition pour venir en aide au commerce dans des moments de crise grave, l'acte de 1844 ait entravé ou aidé ces opérations? — Il nous a décidément aidés.

71. Conseillez-vous de changer quelque chose au dispositif de la loi? — Non.

72. Veuillez bien nous renseigner sur le cours du change le 12 novembre, le jour de la publication de la lettre? — Voici la cote du change du 10 novembre: Hambourg, trois mois, de 13-12-14; Amsterdam, courte échéance, de 11-18-19.

73. (M. Weguelin.) Quel était le change sur Paris?—Courte échéance, 25-35-45. Je puis ajouter que, pendant cette période, il est peu probable que les cours aient permis la transmission de l'or à l'étranger.

74. (M. le Président.) De sorte que, par rapport aux changes que vous venez de citer, vous n'appréhendiez pas que, le taux d'escompte étant maintenu à 10 0/0, la lettre du chancelier de l'Échiquier et les avances que vous fîtes en conséquence pussent influer d'une manière fâcheuse sur le cours du change avec l'étranger? — Aucunement.

75. Vous avez fait passer au Parlement un compte rendu de l'état de la Banque pendant la période affectée par la lettre. Avez-vous quelques observations à ajouter aux détails de ce compte rendu? — Non, vous y trouverez des détails qui contiennent ce que je voulais ajouter à ce que je viens de dire.

76. (A M. Dobree.) Etes-vous d'accord, dans vos réponses, avec celles de M. le gouverneur de la Banque? — J'y adhère complétement.

77. Avez-vous quelque chose à ajouter à ses déclarations? — Non.

78. (A M. Neave.) Vous avez bien voulu remettre à la disposition du Comité quelques feuilles où les comptes rendus de l'année passée se trouvent complétés jusqu'à ce jour, et un exposé des principales variations du change pendant la même période, tant en Europe qu'en Amérique? — Oui.

79. (Sir Francis Baring.) Pouvez-vous nous faire connaître le montant des espèces métalliques expédiées en France et en Amérique; le montant de ce qui a été envoyé en Irlande et en Écosse pendant la crise précitée, afin de nous renseigner sur l'écoulement intérieur et l'écoulement extérieur? — Je puis vous renseigner à cet égard.

80. (M. J.-L. Ricardo.) Ai-je raison de croire que, selon vous, la Banque eût maintenu de son plein gré les proportions prescrites entre les billets et les espèces par l'acte de 1844? — C'est mon avis. Je crois qu'au fur et à mesure de la rentrée des billets, on eût pris des précautions pour restreindre l'émission.

81. Croyez-vous qu'au 12 novembre la Banque se serait éloignée volontairement de ces proportions? — Je ne le crois pas.

82. (M. Weguelin.) Avez-vous pris la peine, ce jour-là, de consulter le change avec l'Amérique? — Le change avec l'Amérique a été très-peu favorable pendant toute la période en question.

83. Par suite de l'ébranlement du crédit, ne craignait-on pas que l'or ne fût trop recherché? — Le 10, les banques ayant suspendu leurs paiements, il était peu probable que l'or partît pour l'Amérique; un mouvement de va et de vient avait été établi par la méfiance réciproque des deux pays.

84. Et cet état de méfiance eut plus d'influence sur l'exportation de l'or en Amérique que ne l'indiquait la position du change? — Cette considération pesa sans doute d'un grand poids.

85. Le cours du change laissait-il un grand profit sur l'envoi de l'or d'Angleterre en Amérique? — Un très-grand.

86. (Sir Francis Baring.) Quel eût été l'effet produit sur la Banque, si l'acte de 1844 n'eût pas été suspendu par la lettre du Trésor? — La Banque s'était évidemment écartée des limites dans lesquelles se serait, en général, renfermée une banque par actions. La Banque ne se serait pas exposée à un tel risque, si elle avait été sûre, qu'en tout état de cause, le gouvernement s'abstiendrait de lui venir en aide; mais, comprenant que le devoir d'une institution nationale est de s'identifier avec le commerce, elle ne lui marchanda point les facilités. Si la Banque n'avait eu à penser qu'à elle et ne se fût préoccupée que du soin de sa propre conservation, elle eût refusé l'escompte beaucoup plus tôt, et elle eût pu éviter la réémission des billets avancés sur papier escompté au fur et à mesure de leur rentrée. Les échéances lui ramènent toujours de très-fortes sommes, et, en se refusant à réémettre ses billets, elle eût pu se maintenir, malgré les exigences du public.

87. La Banque se basa donc et s'appuya sur cette conviction, qu'en cas d'urgence, le Trésor suspendrait l'acte? — Je crois que, dans les derniers jours, on pressentait l'intervention prochaine du gouvernement, si la Banque échouait.

88. Le commerce opéra-t-il en conséquence? — Je n'en doute pas; c'est même sur cette raison que j'établis une différence entre la pression financière de 1857 et la crise de 1847. Je crois qu'en 1847 la panique, dans le vrai sens du mot, fut plus considérable qu'en 1857; en 1857, la détresse commerciale fut plus considérable, mais la panique fut moins forte.

89. Lors de la publication de la lettre d'exemption, en 1847, le remède agit plus efficacement que dans la dernière crise; attribuez-vous l'inefficacité relative de la lettre, dans les difficultés récentes, à ce que les impressions de la Banque et du commerce n'étaient plus les mêmes? — Non, je ne crois pas que la lettre ait été moins efficace, mais je pense que la pression commerciale n'atteignit pas si vite son maximum d'intensité.

90. En 1847, pourtant, la lettre produisit un tel effet, que la limite ne fut jamais dépassée? — En 1847, selon moi, l'apparition de la lettre eut lieu en temps opportun — quand la fièvre était à son apogée, — et elle fit disparaître la panique : la pression commerciale n'avait donc plus de raison d'être ni de s'accroître.

91. Cela veut-il dire qu'en 1857 la lettre était inopportune? — Elle fut très-opportune ; mais la pression commerciale, loin de décroître, n'avait pas encore atteint son maximum de développement.

92. Selon vous, la panique n'était donc plus la même? — Je répète que la panique, en 1857, était moindre qu'en 1847 ; telle est mon impression.

93. Et vous l'attribuez à la conviction où étaient la Banque et le public, qu'en cas de nécessité, le gouvernement interviendrait? — Certainement.

94. Vous dites que la Banque avait cette conviction ; avait-elle reçu à cet égard quelque communication officielle ? — Dans de telles circonstances, nous ne manquions pas, chaque jour, de mettre le gouvernement au courant de nos affaires , et nous savions, en conséquence, qu'il ne pouvait en ignorer la gravité ; mais nous n'obtînmes ni promesse, ni engagement, ni communication formelle de sa part. Nous ignorions si les ministres agiraient comme ils ont agi, et ce ne fut que très-peu de temps avant la publication de la lettre que nous sûmes ce qu'ils comptaient faire.

95. Mais le gouvernement savait-il que vous étiez dans une voie où vous ne vous seriez pas engagés sans la confiance que vous aviez en son intervention? — Je ne saurais vous le dire.

96. Dois-je en conclure que vous n'aviez pas de secret pour le gouvernement tant qu'a duré la crise ? — Vous le pouvez.

97. Que serait-il arrivé si le gouvernement n'eût pas publié la lettre suspensive? — Je crois que, sans cette publication, le mal se serait aggravé de beaucoup.

98. Entrons dans les détails. Que serait-il arrivé à la Banque? — Je serais bien en peine de vous le dire.

99. Combien de jours eussiez-vous pu tenir encore ? — Je dois déclarer que notre position eût été bien différente sans la confiance en l'intervention très-prochaine du gouvernement. Je vous ferai même observer que, deux jours auparavant, notre réserve, bien que minime, dépassait néanmoins le chiffre de 1847. Elle était de £ 2,480,000. Au lieu d'escompter pour plus de £ 2 millions le 12, nous nous y serions refusés, et à l'échéance des escomptes, nous nous serions défendus par nos rentrées. La réduction de notre réserve eut lieu la veille de la publication de la lettre, et, au point de vue des escomptes, nous eussions pu agir tout autrement.

100. (M. Ball.) Vous avez dit que la pression de 1847 n'était pas égale à celle de 1857. Qu'aurait fait le commerce en 1857, si cette lettre d'exemption n'eût pas été publiée? N'eût-il pas persisté à demander de l'or à la Banque? — Je ne pense pas qu'il y aurait eu recherche d'or contre billets (excepté pour l'Ecosse), le billet de banque n'était pas discrédité; l'or n'eût été réclamé que si l'on eût douté du remboursement du billet de banque.

101. Si la pression monétaire n'eût pas été amoindrie, le billet de banque serait resté convertible? — Oui, mais je crois que la question de la convertibilité du billet est tout à fait indépendante de la pression commerciale.

102. Le solde de lingots à la Banque n'était-il pas de £ 6,000,000 environ lorsque la lettre fut publiée? — Oui, entre six et sept millions.

103. Sans la publication de la lettre, l'encaisse métallique n'eût-il pas continué à se réduire? — Je ne vois pas trop pourquoi.

104. Pourquoi alors baissa-t-il de £ 10,000,000 à 6,500,000? — Parce qu'il y eut des exportations à l'étranger, à l'exception de ce qui fut envoyé en Écosse et en Irlande, et on y envoya de l'or, parce qu'on ne voulait pas d'autre monnaie.

105. A quoi la lettre d'exemption servit-elle alors? — Elle vint en aide au commerce.

106. Comment? — En permettant de livrer deux millions de billets aux demandes de l'intérieur.

107. Pouviez-vous émettre ces billets sans vous régler sur le montant du numéraire disponible? — Je crois que le département de l'émission ne nous regarde pas.

108. Si la lettre n'arrêta pas l'enlèvement des lingots, à quoi a-t-elle servi? — Elle permit de fournir des fonds au commerce national par l'émission de deux millions sterling de billets.

109. (Le Chancelier de l'Echiquier). Vous avez dit que l'alarme était moins grande en novembre 1857, que pendant la crise de 1847? — Je me suis servi du mot *panique*, parce que je n'ai pas cru que le mot alarme fut justifié par les faits. La pression commerciale suffisait pour inspirer la crainte, pour rendre le public prudent et pour le porter à réunir des espèces métalliques pour se protéger.

110. (M. Cayley.) Vous parlez de 1857? — Oui.

111. (M. le Chancelier de l'Echiquier). En admettant qu'il y eut panique en 1857, elle était moindre à l'apparition de la lettre en novembre de cette année qu'en octobre 1847? — Non; le public était plus rassuré.

112. Quels furent les indices d'alarmes qui précédèrent, à Londres, la publication de la lettre de novembre dernier? — Ce fut surtout la pression financière. Nous connaissions des commerçants nullement gênés qui cherchaient pourtant à escompter leurs effets; l'appréhension d'une pression financière les portait à se débarrasser de leurs effets, même des billets de bonnes et solvables maisons.

113. N'y eut-il pas une augmentation considérable des dépôts des banquiers à la Banque d'Angleterre immédiatement avant la publication de la lettre? — Oui, dans des proportions considérables. Il arrive, en effet, assez ordinairement, quand l'alarme s'est répandue dans le commerce, que les dépôts des banquiers et même des commerçants augmentent de beaucoup.

114. Les banquiers, pour être en mesure de faire face aux demandes de numéraire, fortifient leur solde à la Banque? — Oui.

115. La Banque d'Angleterre devient donc la banque des banquiers? — Oui.

116. N'est-ce pas un symptôme infaillible d'alarme? — Sans contredit.

117. A propos d'escompte, pensez-vous qu'une maison de banque de Londres ait continué d'escompter entre le lundi de la semaine de la publication de la lettre et le jeudi, jour même de la publication? — Dans cet intervalle, le public fut presque entièrement privé à cet égard de ses ressources ordinaires.

118. Les banques particulières, à Londres, escomptèrent-elles pour des sommes considérables pendant ces quatre jours? — Je ne le crois pas.

119. Serait-il exact de dire que, pendant ces quatre jours, l'escompte des effets de commerce avait cessé partout à Londres, excepté à la Banque d'Angleterre? — Je crois qu'il ne se faisait guère d'escompte ailleurs que là.

120. N'était-ce pas à la fois un indice et une cause d'alarme sur le marché des capitaux? — Sans doute.

121. Cela étant, quelque différence qu'il y ait entre la peur de 1847

et celle de 1857, votre conviction est qu'il y avait une crainte très-forte sur le marché monétaire de Londres, du lundi au jeudi de la semaine en question? — La crainte était très-forte. La seule distinction que j'établis repose sur la déraison de la peur lorsqu'elle n'est pas fondée. A mes yeux, la panique dépasse les limites d'une prudence bien motivée.

122. Mais vous pensez qu'alors l'alarme n'était pas sans fondement? — Je le pense.

123. Un manque de confiance excessif de part et d'autre n'excède-t-il pas les limites du raisonnable? — Il est certain que c'est là un motif qui agit puissamment.

124. Si le meilleur papier de commerce eût été offert à MM. Gurney, ou à n'importe quelle maison de banque de Londres, pensez-vous qu'ils l'eussent escompté en ce moment? — Non, je crois que, dans de pareilles crises, le retrait possible et imprévu de leurs dépôts expose es maisons de banque à de grands dangers.

125. N'est-ce pas là un indice d'alarme quelque peu au delà de ce que vous nommez une alarme raisonnable? — Non, je ne puis pas en convenir.

126. Le gouvernement vous a-t-il donné, à vous, ou à M. le sous-gouverneur de la Banque, l'assurance que la lettre de suspension serait publiée avant l'époque où elle l'a été? — Au pied de la lettre, non.

127. Il était question de l'état de la Banque, et on prenait l'avis de MM. les régents de la Banque; mais il n'y eut aucune promesse de la part du gouvernement? — Non, c'était plutôt simplement une probabilité d'intervention.

128. Au 12 novembre, la réserve de la Banque n'était-elle pas, à la fin du jour, de £131,000 en billets, £450,000 en lingots, total : £581,000? — Oui.

129. La lettre n'ayant été publiée qu'à une heure avancée ne dut pas, ce jour-là, exercer une bien grande influence sur la politique de la Banque? — Il est vrai, mais nous savions qu'elle existait, et nous avions agi en conséquence.

130. A cette époque, les dépôts particuliers au département de la Banque s'élevaient-ils à £14,154,000? — Oui.

131. Combien y avait-il de ces dépôts provenant de maisons de

banque, le savez-vous? — Oui, dans la nuit du 12, les dépôts des banquiers s'élevaient à £5,458,000.

132. En supposant la non-publication de la lettre, ce jour-là, le lendemain matin la Banque eût-elle été en mesure de continuer ses escomptes? — Non, certes.

133. N'aurait-elle pas été obligée d'annoncer qu'elle ne pouvait plus prendre de papier à l'escompte? — Oui, ou à peu près.

134. En supposant la double cessation de l'escompte par les caisses d'escompte et les maisons de banque, quel effet cette déclaration eût-elle produit de la part de la Banque sur les maisons de Londres qui avaient des dépôts à la Banque d'Angleterre? — Je crois qu'elles en auraient redemandé une partie à la Banque d'Angleterre.

135. Auraient-elles retiré leurs dépôts en totalité ou en partie?— Il est certain qu'elles le pouvaient, mais je ne pense pas qu'il eût été prudent de le faire.

136. Leur position leur aurait-elle permis de se passer de leurs dépôts à la Banque d'Angleterre? — Je crois que les mêmes motifs qui les portaient à augmenter leurs réserves à la Banque les intimideraient toujours, et qu'elles continueraient à opérer dans le même sens.

137. Les demandes de leurs déposants ou créanciers ne les auraient-elles pas forcées à retirer une partie de leurs dépôts? — Elles auraient pu sûrement en retirer une partie, mais elles eussent été plutôt portées à augmenter qu'à affaiblir leurs soldes.

138. L'annonce de la cessation des escomptes à la Banque d'Angleterre eût-elle augmenté l'alarme dans le monde des affaires? — Considérablement.

139. L'accroissement de l'alarme n'eût-il pas amené de nouvelles demandes d'argent sur les banquiers? — Cela eût entraîné des faillites immédiates et aurait réduit la quantité des billets venant à l'escompte par suite du grand nombre de billets qui auraient été privés de valeur.

140. Sans nous occuper des effets de commerce, ne pensez-vous pas que des demandes considérables auraient été faites aux banquiers et que ces demandes les auraient contraints à retirer une partie de leurs dépôts à la Banque d'Angleterre? — Cela aurait eu lieu en partie.

141. Pour peu que les banquiers fussent entrés dans cette voie, la Banque d'Angleterre (en abandonnant l'hypothèse d'une intervention

officielle) se serait-elle trouvée hors d'état de satisfaire aux demandes de commerce? — Il est difficile de préciser, après coup, l'effet possible de pareils sinistres; mais je crois que si la Banque d'Angleterre ne s'était pas mise préalablement en état de défense, dans la position où elle se trouvait la nuit du 12, elle eût été au moins fort embarrassée par de tels désastres, si même elle n'eût pas couru des dangers très-sérieux.

142. En tous cas, il était aisé de prévoir qu'une recrudescence de panique pouvait amener le retrait d'une partie des dépôts? — J'en conviens, surtout dans le cas où le gouvernement eût changé d'avis.

143. Cette éventualité eût-elle été capable d'influer sur la décision du gouvernement? — Je suis tenté de croire que le gouvernement avait prévu l'effet désastreux des premiers pas faits dans cette voie, et qu'il était suffisamment autorisé par les circonstances à venir en aide au public.

144. Si le crédit eût été ainsi compromis, n'en eût-on pas conclu à l'adoption de mesures plus énergiques que celle qui avait été prise? — Oui.

145. (M. Ball.) Dans une seule semaine, les soldes des banquiers en dépôt chez vous n'ont-ils pas augmenté d'un à deux millions? — A quel moment?

146. Pendant la panique. — Le 11, l'augmentation hebdomadaire a été de £1,161,000, et le total s'élevait à £4,649,000. La semaine précédente, il n'était que de £3,488,000.

147. Ne s'est-il pas élevé jusqu'à 5 millions? — Oui, plus tard. Le 12, il était de £5,458,000 et les soldes des commerçants, négociants et particuliers se sont accrus d'un million.

148. Le chancelier de l'échiquier vous a demandé si la non-publication n'eût pas provoqué l'emploi de mesures plus énergiques; de quelle nature eussent été ces mesures? — Telles mesures qui se fussent recommandées au choix du gouvernement.

149. (Le Chancelier de l'Échiquier.) A propos de cette question que je vous ai posée, si le gouvernement n'était pas intervenu, comme il l'a fait, et au moment où il l'a fait, la mesure de la lettre eût-elle été suffisante quelques jours plus tard? — Non.

150. (M. Ball.) Quelles autres mesures eût-on pu prendre?—Il m'est impossible de savoir qu'elles eussent été les mesures ultérieures prises par le chancelier de l'Échiquer; mais toujours est-il que les mesures prises n'eussent pas suffi.

151. (M. Spooner.) Vous êtes-vous trouvé d'accord sur la proposition qu'implique la question du chancelier de l'Échiquier, c'est-à-dire si la lettre n'eût pas paru à l'époque où elle fut publiée, eût-il été urgent, selon vous, de recourir à des moyens plus énergiques? Veuillez avoir l'obligeance de renseigner le Comité sur la nature de ces mesures. — La Banque eût pu cesser ses escomptes, changer les échéances ou imposer au commerce d'autres règlements restrictifs.

152. Qui eussent amené une cessation d'escompte ?—Presque entière.

153. La Banque était-elle dans une position telle que si elle eût cessé d'escompter, la question de convertibilité des billets n'eût pas été agitée ? — Je crois qu'il n'y avait aucun danger à ce sujet.

154. A l'aide de vos rentrées, en ayant soin de ne pas renouveler vos avances, vous auriez pu protéger la convertibilité des billets ? — Je crois que la conversion des billets n'a jamais été en question. Je pense que le refus d'aider le commerce n'aurait pas préjudicié à la conversion des billets. Diverses dispositions de l'acte de 1844 y avaient pourvu ; et puis il y avait près de £ 7 millions au département de l'émission pour garantir la conversion.

155. Si vous aviez cessé d'escompter (et vous venez de dire que vous y auriez été contraints), en serait-il résulté qu'une grande partie de l'argent en dépôt chez vous eût été retirée ? — Je ne puis partager votre opinion à cet égard. Je crois qu'une partie eût pu être retirée dans les premiers moments.

156. Vous avez dit que la politique des banquiers les eût poussés à fortifier leurs balances le plus possible ? — Oui.

157. D'accord ; mais pensez-vous que cela soit en leur pouvoir? — C'est selon.

158. Si vous aviez coupé court à vos avances, les personnes qui avaient accepté des traites payables chez des banquiers eussent-elles pu faire honneur à ces acceptations ? — Je ne le crois pas. Il en serait résulté un très-grand nombre de faillites.

159. N'eussent-elles pas empêché les banquiers, quelque désir qu'ils aient eu de le faire, de maintenir leurs dépôts chez vous? — Évidemment. Leurs déposants auraient débuté par redemander leur argent.

160. Je vous parle de la manière de faire face aux billets du jour, sans m'occuper d'autres demandes. Les banquiers ont une grande quantité d'effets entre les mains, ces effets sont remboursés par des porteurs de billets de Banque ; si donc les billets de Banque eussent cessé de

circuler et si vous eussiez retenu vos billets aux échéances, au lieu de les livrer de nouveau à la circulation, comment les banquiers, même les plus solides, eussent-ils pu s'en procurer pour faire honneur à leur signature, s'il n'en restait plus? — Je conviens que cela aurait donné lieu d'abord à un retrait de soldes ; mais, à moins d'être thésaurisé, l'argent serait revenu par le *clearing-house.*

161. Avec une réserve de 2 millions sterl. pour faire face au service de votre maison et de toutes vos succursales en Angleterre, pensez-vous qu'on eût pu suffire aux demandes du commerce? — J'ai déjà dit que je ne pouvais pas savoir jusqu'à quel point ces embarras eussent menacé l'existence de la Banque d'Angleterre.

162. Si la lettre d'exemption n'eût pas été publiée, on aurait donc pu s'attendre à ce que les dépôts des banquiers fussent retirés? — Oui, en partie; mais il est peu probable que tous les dépôts eussent appartenu à ceux qui demandaient des escomptes.

163. Vous avez dit que la concession de la lettre d'exemption ne dépendait pas de vous; mais il paraît que vous vous attendiez à cette publication ? — Il est certain que nous partagions, à cet égard, les vues de tout le monde ; l'attente de la lettre a dû influer sur nous comme sur le public en général.

164. Vous étiez donc pleinement convaincus que la lettre serait publiée? — Il est certain qu'autrement nous n'eussions pas couru le risque auquel nous nous sommes exposés. Nous pensions réussir, et il est probable que nous eussions réussi, si nous n'avions pas été appelés à envoyer, à l'improviste, de plus fortes sommes en Écosse ; il m'est impossible d'en juger. A tout prendre, nous résolûmes de courir les mêmes chances que le commerce en général, pensant que ce qui s'était fait en 1847 pouvait se renouveler en 1857.

165. Si je vous ai bien compris, en me reportant à une de vos réponses précédentes, vous disiez que vous refusâtes de venir en aide à la Banque occidentale d'Ecosse, non pas parce que vous redoutiez une perte absolue, mais parce que vous ne vouliez pas vous dessaisir d'une masse de billets qui ne vous seraient pas revenus aussi vite que s'ils eussent passé par les banques anglaises?— C'est vrai.

166. En admettant que la Banque occidentale d'Écosse fût solvable et que ce fût la crainte de retirer vos billets de la circulation qui vous empêchât de venir à son aide, cette crainte eût-elle motivé la persistance de votre refus, quand même l'acte de 1844 n'eût pas existé ? —

Je suis tenté de le croire, parce que nous n'eussions pas voulu déranger la proportion relative entre l'or et les billets; nous y aurions regardé à deux fois avant d'émettre un surcroît de billets qui eût affecté le cours des changes.

167. Dois-je comprendre que cette considération vous eût amené à refuser ? — Probablement.

168. Pourquoi alors cette considération ne vous fit-elle pas refuser de secourir la Banque du Bourg de Liverpool ? — Parce qu'un grand nombre des engagements du Bourg de Liverpool se rapportaient à des échéances à Londres, de sorte que nous serions rentrés dans nos avances, et les billets ne seraient pas sortis du royaume, comme dans l'autre cas.

169. (Le Chancelier de l'Échiquier.) Financièrementparlant, il y eut excès dans votre émission normale, du 13 novembre au 24 décembre, inclusivement, n'est-ce pas ? — Ce fut alors que nous prîmes les deux millions de livres.

170. Il y avait un excédant de £ 2,000,000 pendant tout ce temps-là ? — Oui, au département d'émission.

171. Pendant une partie de ce temps, votre réserve aurait-elle suffi au département de la banque sans ces deux millions? — Oui, avant de les retirer de la circulation.

172. Mais vous décidâtes de ne pas rendre les deux millions avant d'abaisser le taux d'escompte au-dessous de dix pour cent? — Nous voulions faire les deux choses simultanément.

173. Vous vous êtes donc borné, par suite de la lettre du gouvernement, à affecter ces deux millions au département de la banque, et à en émettre une partie pendant un certain temps? — Dix-huit jours.

174. Pensez-vous que la portion des billets émise par la Banque au-dessus de la limite légale aurait pu déprécier la circulation? — Selon moi, certainement non.

175. Si, au lieu de s'arrêter à la mesure employée, en supposant que la loi eût permis de le faire, le gouvernement eût fait une émission de bons de l'Échiquier selon d'anciens précédents, croyez-vous que ce remède eût été également efficace ? — Je crois qu'il eût été moins efficace, parce qu'il eût toujours fallu des billets; les bons de l'Échiquier eussent été un nouveau gage financier ajouté aux valeurs en circulation.

176. Les bons de l'Échiquier étaient alors, je crois, au-dessous du pair ? — Oui.

177. N'aurait-il pas été nécessaire aux personnes à qui on donnait ces bons de l'Échiquier de les réaliser avant de pouvoir les employer ? — Oui.

178. Alors cet expédient aurait été moins direct que le remède adopté ? — Oui.

179. (Sir Francis Baring.) Si je vous ai bien compris, le gouvernement ne vous communiqua pas son intention de publier une lettre d'exemption ? — Non.

180. La Banque ne fit aucune démarche pour l'obtenir ? — Non.

181. Je ne vous demande pas de me faire part des explications confidentielles qui ont pu avoir lieu entre vous, mais dois-je croire que dans la discussion de la situation, il ne fut pas formellement question de la publication de cette lettre ? — Dans la conversation, des allusions y furent faites, mais il n'y eut jamais de discussion sur l'emploi de ce moyen de venir en aide au commerce. Le gouvernement se chargea de toute la responsabilité ; la mesure vint de lui, et la question ne fut pas formellement agitée avant qu'il y eût eu urgence de prendre un parti.

182. Des considérations de délicatesse empêchaient-elles de discuter un moyen aussi important de mettre fin à l'embarras ? — Je ne vois pas qu'il y ait eu lieu à discussion à propos de la lettre. Il est évident que nous savions qu'on s'était déjà servi de cet expédient et qu'il pourrait servir de nouveau.

183. La considération que la loi ne reconnaissait pas l'adoption de cette mesure empêchait-elle que la Banque discutât cette alternative avec le gouvernement. Supposons qu'au lieu du silence de l'acte du Parlement à cet égard, une clause y eût été insérée, stipulant que dans tel ou tel cas, le gouvernement serait autorisé à publier une pareille lettre, la discussion eût-elle été aussi délicate et aussi difficile qu'elle paraît l'avoir été à cette occasion ? — Non ; si la loi eût prévu le cas, la mesure n'aurait pas été sujet à discussion.

184. Je crois inutile de vous demander si la publication de cette lettre ne fut pas une mesure importante ? — Assurément.

185. Et très-avantageuse ? — Oui.

186. Ne trouvez-vous pas qu'il serait utile, en temps de crise, que

le chancelier de l'Échiquier d'un côté, et la Banque de l'autre, pussent discuter franchement et confidentiellement sans réserve ni difficulté l'adoption d'une pareille mesure ? — Je crains de m'être mal expliqué. Je crois que vous supposez que l'idée n'est venue ni à l'un ni à l'autre.

187. Je ne m'occupe pas de vos pensées, je m'occupe de vos paroles ? — Il ne fut pas question de la publication d'une lettre (je veux dire entre le chancelier de l'Échiquier et nous), si ce n'est un ou deux jours avant la publication.

188. Ce ne fut donc pas la Banque qui la demanda, mais il en fut question en causant ? — Non ; la pression se manifesta si rapidement, que ce ne fut que la veille qu'on reconnut la nécessité de la publication de la lettre.

189. Aviez-vous représenté au chancelier de l'Échiquier, de la part de la Banque, quelques jours avant l'émission de la lettre, qu'il était nécessaire que la lettre fût publiée ? — Non ; nous n'avons pas assumé sur nous une responsabilité que nous voulions laisser à la charge du gouvernement, mais nous lui avons donné tous les renseignements possibles pour lui faciliter l'appréciation des faits.

190. Vous le lui donnâtes à entendre, du moins ? — Nous lui communiquâmes toutes les données qui étaient à notre connaissance.

191. Vous ne lui avez exprimé aucun avis et aucune opinion, vous lui avez seulement exposé les faits ? — Nous lui fîmes connaître tous les faits.

192. Qu'est-ce qui vous empêcha d'exprimer une opinion à cet égard ? — Il n'y avait aucun empêchement, nos communications étaient confidentielles.

193. Etait-ce parce que l'acte du Parlement n'admettait pas la publication d'une pareille lettre ? — Nous savions qu'une lettre semblable avait déjà été publiée, et nous pensions que ce serait le seul remède qui pût se présenter.

194. J'ai donc raison de penser que si l'acte du Parlement eût permis de publier une pareille lettre, vous n'auriez pas été si embarrassés de répondre pour opiner sur la situation ? — Cela eût été moins difficile si l'acte du Parlement eût indiqué le remède.

195. Si l'acte eût permis au gouvernement de publier une pareille lettre (sans que cela fût comme aujourd'hui une violation de la loi), y

aurait-il eu moins d'inconvénients à faire connaître l'opinion de la Banque sur les exigences du moment? — Je ne crois pas que nous nous soyons jamais refusés à faire part au chancelier de notre manière de voir. Nous répondîmes alors à toutes ses questions; il opina de son chef et s'arrêta à la mesure de la lettre.

196. Ne vous demanda-t-il pas votre avis?—Non, pas dans les commencements, ni au moment même de publier la lettre.

197. Il y a peut-être quelque chose d'indiscret dans la question; mais ne pensez-vous pas qu'en pareille occurrence, le chancelier de l'Echiquier ne saurait avoir de meilleurs conseillers sur l'état des affaires et sur les nécessités de la situation que le gouverneur et le sous-gouverneur de la Banque? — Je crois que si le chancelier eût éprouvé le besoin de recevoir notre avis, il nous l'eût demandé.

198. Enfin, il ne vous consulta pas là-dessus? — Pas avant le moment que j'ai indiqué.

199. (M. le Président.) Aucune crainte de la prohibition contenue dans l'acte de 1844 ne vous empêcha de faire des communications au chancelier? — Non.

200. (Le Chancelier de l'Echiquier.) Je crois que le sous-gouverneur de la Banque et vous, vous avez eu toute facilité de faire part au gouvernement des opinions que vous ou MM. les régents de la Banque désiriez lui faire parvenir sur l'opportunité de la mesure en question? — Tout à fait.

201. (M. Hankey.) Croyez-vous que les régents de la Banque eussent été bien rassurés avant le 12 novembre? croyez-vous qu'ils n'eussent pas cherché à fortifier leur réserve, soit en élevant le taux d'escompte, soit en vendant des valeurs, s'ils n'avaient pas été persuadés de l'efficacité des précautions déjà prises? — Je pense que les régents de la Banque avaient fait tout ce qui dépendait d'eux, et qu'ils n'avaient plus rien à proposer.

202. Les régents ne pensaient-ils pas que la Banque pourrait sortir d'embarras sans avoir besoin de l'intervention du gouvernement? — Oui, la veille ou l'avant-veille de la publication de la lettre; quelques-uns même furent encore de cet avis le matin même du jour de la publication.

203. Votre réponse s'applique-t-elle à la majorité des régents? — La question n'a jamais été posée aux régents réunis en cour; on ne pouvait y répondre qu'isolément.

204. Les régents de la Banque avaient-ils reçu du gouvernement, quelques jours avant la publication, une communication quelconque propre à les mettre sur la voie? — Du tout.

205. Au dernier moment, n'était-il pas au pouvoir des régents de se dessaisir d'une partie de leurs valeurs, s'ils eussent éprouvé des appréhensions de nature à justifier une telle démarche? — Ils auraient pu vendre d'autres valeurs.

206. Vous rappelez-vous la date de la première communication reçue par les régents se rapportant à une intervention projetée du gouvernement? — Ce fut, je crois, le mercredi soir.

207. Et la lettre parut le jeudi? — Oui.

208. (Le Chancelier de l'Echiquier). Quand vous dites « projetée, » vous voulez dire que l'on songeait à l'intervention? — Je veux dire qu'elle était confidentiellement annoncée.

209. (M. Wilson.) Dans une de vos réponses précédentes vous avez dit que vous n'aviez reçu aucun avis ou aucune assurance au sujet de la lettre, si ce n'est une heure ou deux avant sa publication? — Je n'ai pas parlé d'heure, j'ai dit la veille.

210. Vous disiez auparavant : jusqu'à l'heure de sa publication? — J'ai dit que nous manquions de donnée positive jusqu'au moment de la publication de la lettre.

211. (M. Hankey.) Êtes-vous d'avis que la résolution prise par les régents de continuer à faire des avances au commerce ait été inspirée par l'espoir d'une intervention de la part du gouvernement? — Je le crois certainement, surtout pour ce qui est du jour de la publication de la lettre.

212. Ma question se rapportait à une période antérieure. Pensez-vous que les avances faites par la Banque avant le 11 novembre aient été faites dans la persuasion de l'intervention du gouvernement? — Je pense que la plupart des régents croyaient la Banque assez forte pour y suffire, jusqu'au moment où les demandes prirent des proportions excessives.

213. Si la crainte d'un embarras vous fût venue, à vous en tant que gouverneur, eussiez-vous hésité à aller trouver le chancelier de l'Echiquier pour lui faire part de votre manière de voir au sujet des mesures que pourrait prendre le gouvernement? — Je n'aurais pas donné mon avis, je me serais borné à faire ce que j'ai fait, à le tenir au courant de tout ce qui s'est passé dans le cours de la semaine.

214. (M. le Président.) En lui laissant la faculté de vous demander votre avis, s'il jugeait à propos de le faire? — Oui.

215. (M. Vance.) En cas de rappel des restrictions renfermées dans l'acte de 1844, les leçons de l'expérience ne porteraient-elles pas la Banque à suivre la loi abrogée? — Je crois que les régents actuels seraient disposés à le faire.

216. (Le Chancelier de l'Échiquier.) Pendant le progrès de la crise commerciale, les consolidés ont plutôt monté que baissé? — Oui.

217. A quelle cause attribuez-vous cette solidité? — Je crois que cela provint de ce qu'un grand nombre de déposants, voyant les difficultés commerciales qui alarmaient naturellement des gens timides, et voyant qu'un grand nombre des valeurs du gouvernement étaient à un prix très-peu élevé, pensèrent que ce serait un bon moment pour faire des placements.

218. Mais les consolidés n'étaient pas dépréciés? — Ils étaient à 86 1/2.

219. Quoi qu'il en soit, aux moments les plus critiques, le public s'est empressé d'acheter des consolidés et d'autres fonds publics? — Oui.

220. Y voyez-vous une preuve d'éloignement pour les placements sur valeurs particulières et le désir de s'appuyer sur le crédit du gouvernement? — J'ai déjà dit que j'y voyais des indices de méfiance.

221. Cela peut être ajouté aux symptômes d'alarme dont vous avez déjà parlé? — Je le considère comme un symptôme d'alarme.

222. (M. Vance.) A propos de la dernière question que je vous ai faite, je désirerais savoir si, lorsque la Banque et le commerce s'accordent pour souhaiter la publication d'une lettre d'exemption, il ne pourrait pas être permis à la Banque de donner au commerce telles facilités qu'elle jugerait opportun de lui accorder, sans avoir besoin de s'adresser au gouvernement? — Je crois que ce serait exposer la Banque à de grandes difficultés. Je craindrais que les régents ne prissent cette mesure plus tôt qu'ils ne le devraient; je crois qu'il est préférable de laisser ce pouvoir au gouvernement, et qu'il vaut mieux reconnaître son opinion et sa décision comme prédominante dans ce cas plutôt que de laisser cette autorité aux personnes qui participent à la direction de la Banque.

223. Si la Banque était libre d'agir, n'éviteriez-vous pas cet inter-

valle d'incertitude entre l'extrême réduction de la réserve de billets et la publication de la lettre, moment qui causa de si vives alarmes? — Non, si la loi avait prévu le cas et facilité l'action du gouvernement, je comprendrais que les ministres, sachant qu'ils violent les lois de la constitution, se décident bien plus lentement à appliquer le remède que dans le cas où la loi s'y prêterait d'elle-même.

224. N'est-il pas vrai que les régents de la Banque sont plus disposés à rejeter sur le gouvernement la responsabilité d'une pareille mesure, vu le danger qui en résulte en cas de non-réussite? — J'en doute, et je crois qu'ils ne cherchent pas à décliner la part de responsabilité qui leur revient.

225. Les banques par actions vous ont-elles menacé de retirer leurs dépôts en cas de non-publication de la lettre d'exemption? — Je n'ai rien entendu dire de semblable. Une pareille conduite eût été préjudiciable à leurs intérêts.

226. Par rapport au département de la Banque, si un commerçant se fait escompter des effets à longue échéance et si un des intéressés vient à faillir avant leur expiration, vous reportez les effets au commerçant en en exigeant le remboursement avant l'échéance? — Oui.

227. Une pareille coutume n'est-elle pas très-gênante? — Pendant la pression financière, nous nous sommes relâchés de notre règle en faveur de ceux qui étaient trop pressés par les circonstances; mais en temps ordinaire, cette règle est bonne et produit de bons résultats.

228. Mais vous vous en êtes départis envers les uns et vous avez traité les autres avec moins de douceur? — Nous avons donné des facilités dans des cas urgents.

229. Cette coutume ne donne-t-elle pas à la Banque d'Angleterre un avantage sur toutes les autres banques qui ne prennent pas cette précaution? — Dans un sens, il y a avantage en tant qu'il y a plus de sûreté; dans un autre sens, il y a diminution de facilité au point de vue du client.

230. Si le commerçant dont vous escomptez le papier refuse de reprendre les effets en question (et vous ne pouvez pas l'y contraindre légalement), que faites-vous? — S'il ne se trouve pas dans le cas où nous nous relâchons de notre règle, s'il refuse d'obtempérer à cette règle qu'il a connue lorsque ses billets ont été escomptés, il y a lèse-contrat, et nous terminons nos relations avec lui.

231. Vous avez dit qu'une quantité considérable d'or s'était écoulée

en Irlande ; la banque d'Irlande en a-t-elle pris ? — Non, je crois que l'or a été demandé par la banque provinciale et par d'autres banques.

232. La banque d'Irlande n'en a pas demandé ? — Non.

233. Pendant la crise que nous venons de traverser, votre attention s'est-elle portée sur l'immense quantité d'effets de complaisance dont le marché s'est trouvé encombré ? — Certainement.

234. La Banque a-t-elle examiné s'il serait possible d'y mettre un terme par des prohibitions ? — Je ne vois pas comment la loi pourrait les reconnaître. Cela doit se faire par un arrangement entre particuliers. L'état actuel des choses est dû, en grande partie, à l'insouciance des banques qui ont escompté des effets sans se renseigner sur leur provenance et sans se préoccuper outre mesure de la qualité des accepteurs ; elles ont escompté ces billets d'une manière très-large pour leurs clients, et ces billets ont été rapportés au marché de Londres avec leurs endossements ; il y a eu ainsi en circulation une très-mauvaise espèce de billets. J'ajouterai qu'à la Cour des banqueroutes on a pu voir figurer depuis quelque temps une quantité croissante de ces effets au passif de beaucoup de maisons qui ont déposé leur bilan.

235. Vous croyez donc qu'il n'est pas possible de faire une loi qui défende de tirer ou d'accepter lorsqu'il n'y a aucune valeur reçue ? — Je crois qu'il serait impossible d'empêcher complétement d'éluder la loi.

236. (M. Cayley.) Pouvez-nous nous dire à quelle heure du jour, le 12 novembre, on apprit dans la Cité la publication de la lettre du gouvernement ? — Assez tard.

237. A quelle heure parut-elle ? — A trois heures.

238. Des demandes furent-elles faites le matin de ce jour à la Banque, et répondit-on aux demandeurs que l'on ne pouvait rien faire pour eux avant deux heures ? — Non, il n'y eut pas d'heure fixée. Voici, je crois, le fait auquel vous faites allusion : Une maison nous fit demander une avance de £ 500,000, que nous consentîmes à faire, et plus tard une autre avance de £ 200,000, que nous lui accordâmes également ; mais comme il était nécessaire que je fusse consulté là-dessus, et comme je me trouvais en cour de régence, la réponse ne fut pas rendue immédiatement.

239. Ne pensait-on pas, en général, dans la Cité, que vers le milieu de la journée il surviendait quelque événement qui aurait pour effet

de faire accorder ou refuser les escomptes? — Pas que je sache. On sentait sans doute que des mesures seraient prises prochainement pour venir en aide au commerce, mais je ne pense pas qu'on ait songé à en préciser l'époque.

240. Avez-vous entendu parler d'une demande qui ait pu faire croire au public qu'il y aurait une communication du gouvernement dans le courant de la journée? — Je crois qu'il circulait un bruit que les banques écossaises avaient envoyé un mémoire au chancelier de l'Echiquier.

241. En supposant que la lettre n'eût pas paru à trois heures, selon l'attente générale, et que les banquiers de Londres, ayant la main forcée par leurs déposants, vous eussent redemandé leurs consignations, quels fonds auriez-vous eu, à la fin de la journée, le 12 novembre? — J'ai expliqué au Comité qu'ajoutant foi à la lettre, nous n'avions conservé que £ 500,000 de réserve.

242. En fait, vous aviez £ 131,000 en billets de banque pour faire face aux demandes des banquiers et des autres déposants? — C'est tout ce que nous avions en billets, sans compter le numéraire.

243. En comprenant les succursales? — Oui.

244. En supposant que l'on vous eût demandé pour £ 500,000 de dépôts dans l'après-midi, quelle eût été la réponse de la Banque? — Elle aurait tout de même avancé les deux millions, et payé, de plus, les £ 500,000 qui lui seraient probablement revenus par d'autres dépôts.

245. Mais si elle n'avait qu'une réserve de £ 131,000 en billets, £ 358,000 en or, £ 92,000 en argent, en comprenant le service des succursales, où aurait-elle pris de l'argent pour rembourser les déposants? — Le plus souvent, les recettes du jour s'équilibrent avec les paiements; mais il est évident que les régents n'eussent pas dépassé le montant fixé par la loi sans en avoir eu la permission.

246. Donc, si l'on fût venu réclamer à la maison de Threadneedle-street £ 1,000,000 sur les £ 5,200,000 déposés par les banquiers, sans compter les autres déposants, la Banque d'Angleterre eût été forcée de suspendre ses paiements? — Assurément, en admettant que l'argent eût été remboursé en numéraire et ensuite retiré de la circulation; autrement, la réserve n'eût pas été absorbée.

247. Vous avez dit à sir Francis Baring, au commencement de votre déposition, que depuis quelque temps vous comptiez sur la

lettre du gouvernement; veuillez bien nous dire à partir de quelle époque vous commençâtes à y avoir foi?—Trois ou quatre jours seulement avant sa publication. J'ai déjà dit que le plus grand nombre des régents n'y comptaient pas du tout.

248. Alors, qu'est-ce qui vous porta (je crois ne pas trop m'éloigner du sens de vos paroles) à vous identifier avec le commerce, à courir tant de risques? — Je dirai qu'en escomptant dans des proportions aussi considérables, pendant les deux ou trois jours précédents, nous voulions empêcher une panique bien plus dangereuse, en mettant les courtiers de change à même de se libérer envers les banquiers, placés eux-mêmes sous le coup d'un appel de fonds de la part de leurs dépositaires.

249. Quels sont les intervalles entre les périodes assignées aux communications entre le gouvernement et la Banque d'Angleterre? — Il n'y a pas de périodes fixes. Le chancelier de l'Echiquier nous écrit, s'il a une communication à nous faire.

250. A quelle époque, avant la publication de la lettre, vos communications avec le gouvernement devinrent-elles plus fréquentes? — Le chancelier de l'Echiquier était absent de Londres, et nous lui envoyâmes le compte rendu quotidien des opérations et l'énoncé des faits à notre connaissance; lors de son retour à Londres, nous eûmes des conférences avec lui.

251. Veuillez préciser le commencement et la fin des communications écrites et le commencement des communications verbales? — Nos communications avec le chancelier de l'Échiquier commencèrent le 12 octobre.

252. Ces communications ne devinrent-elles pas plus fréquentes à partir de la seconde semaine de novembre? — Oui, pendant tout le mois de novembre.

253. Vu la fréquence de vos visites au chancelier, eûtes-vous lieu de croire que l'intérêt qu'il prenait aux affaires de la Banque pourrait porter le gouvernement à intervenir dans un moment plus ou moins éloigné? — Nous n'en étions pas là encore ; nous avons toujours pour habitude de faire part au chancelier de l'Echiquier de tout ce qui s'éloigne de la marche ordinaire des affaires. Or, la pression financière, déjà extraordinaire, croissait de jour en jour, et par conséquent chacun de nos comptes rendus devait intéresser tout particulièrement le chancelier et lui faire désirer de plus amples informations.

254. Pourriez-vous nous renseigner sur le montant des prêts et escomptes quotidiens consentis par la Banque pendant la seconde semaine de novembre, en distinguant, si cela se peut, les avances faites aux courtiers de change? — Le 9, les escomptes, tant à Londres qu'en province, s'élevèrent à £811,000.

255. Les prêts compris? — Ce chiffre comprend seulement les escomptes, je suis obligé d'en parler à part. Les prêts furent ce jour-là de £345,000. Le 10, les escomptes s'élevèrent à £538,000, et les prêts à £676,000. Le 11, les escomptes furent de £1,393,000, et les avances de £980,000.

256. Pouvez-vous distinguer les prêts et escomptes consentis en faveur des courtiers de change à Londres? — Non, pas pour cette époque; mais je pense que pendant les trois mois de pression financière les courtiers de change reçurent la moitié des prêts et escomptes ournis par nous.

257. Si les courtiers de change demandent des avances, c'est pour rembourser des sommes qu'ils avaient empruntées et qui étaient remboursables sur demande ou à bref délai? — Oui.

258. Supposons que la Banque n'eût pas consenti à faire ces avances le 9, le 10 et le 11 novembre. Les courtiers de change reçoivent de l'argent remboursable sur demande et l'emploient à acheter des effets; ils ne conservent aucune réserve en numéraire. Dans ces conditions, si les déposants redemandent leurs fonds à l'improviste et si leurs rentrées journalières ne compensent pas les sorties, les courtiers sont obligés de s'adresser ailleurs pour combler la différence? — N'ayant pas de réserve, ils ne sont que trop habitués à s'adresser à la Banque d'Angleterre.

259. Les banquiers ne déposent pas la totalité de leurs réserves à la Banque d'Angleterre, ils prêtent souvent de l'argent remboursable sur demande aux courtiers de change; si à ce moment les banquiers n'avaient pas pu obtenir leur remboursement des courtiers de change, quel effet cela aurait-il eu sur le commerce? — Je crois que les banquiers eussent été fort embarrassés.

260. Comment auraient-ils pu faire face à leurs engagements? — Il est évident qu'ils eussent de suite redemandé à la Banque une partie de leurs réserves.

261. En général ils auraient eu plus de peine à faire honneur à leurs engagements? — Certainement.

262. Leurs correspondants de province se seraient trouvés plus gênés? — Sans doute.

263. L'embarras eût été général, les remboursements se fussent opérés avec moins de facilité? — Oui.

264. Il est probable qu'on eût aliéné des valeurs pour se procurer plus d'argent comptant? — Oui.

265. Les embarras financiers ont-ils accéléré la vente des fonds publics? — Il est certain que les banques en vendirent pour des sommes considérables.

266. Comment les bons de l'Echiquier se sont-ils comportés à cette époque? — Il était très-difficile de s'en défaire.

267. Si un banquier ou un commerçant ayant pour £ 500,000 de bons de l'Echiquier eût désiré s'en servir pour opérer un remboursement, il eût éprouvé de grandes difficultés, soit pour les vendre, soit pour les donner en gage?— Il aurait rencontré de grandes difficultés.

268. La hausse des consolidés, à laquelle le chancelier de l'Echiquier a fait allusion, a-t-elle été graduelle et durable ou momentanée, ne durant qu'un ou deux jours? — Je vais vous citer quelques cotes. Le 12 septembre ils faisaient 90 1/4 ; le 16, ils étaient à 90 ; le 26, à 90 1/4; le 3, octobre à 90 1/3 ; ensuite ils baissèrent à 89 3/8, 88 1/2 et atteignirent un minimum de 86 1/2, si je ne me trompe.

269. Quel jour? — Je crois que ce fut quand nous élevâmes le taux d'intérêt à 8 0/0.

270. Combien firent-ils le premier jour de l'élévation du taux d'intérêt? Je désirerais également avoir les cotes de la seconde semaine de novembre? — Je vais partir de ce jour-là : Supposons que le 19 octobre, jour de l'élévation du taux d'intérêt ou les jours suivants, les consolidés fussent à leur minimum : le 24 octobre, ils montaient à 88 3/4 ; le 4 novembre, ils étaient à 89 1/2 ; le 11, à 89 1/4 ; le 18, à 89 1/2; le 25, à 90; en décembre, ils s'élevèrent à 91 7/8, 92 et plus haut encore.

271. Pouvez-vous nous donner les cotes des trois premiers jours de la seconde semaine de novembre? — Le 4 novembre, ils étaient à 89 1/2.

272. Le 9, le 10, le 11 ? — Je ne me souviens pas de la cote du 10 ; le 11, ils firent 89 1/4.

273. (Le Chancelier de l'Echiquier.) A combien étaient-ils trois ou quatre jours plus tard? — Le 18, ils firent 89 1/2 et le 25 90.

274. (M. Cayley.) Pouvez-vous nous communiquer le montant des billets et de l'or que possédait la Banque à la fin de chaque jour pendant la seconde semaine de novembre, ainsi que le montant de numéraire en or au département de l'émission? — Je puis vous donner le chiffre du total à Londres. Le 9, il y avait £2,078,000; le 10, £1,801,000. Je crains de ne pouvoir vous faire connaître la division des billets ainsi que de l'or et de l'argent à Londres. Je puis vous faire connaître le montant de la réserve à Londres et dans les provinces avec la distinction.

275. Quel était le montant du numéraire en or au département de l'émission pendant ces jours-là?—Le 9, il atteignait £3,258,000; le 10, £3,083,000; le 11, £2,336,000; le 12, £2,316,000; le 13, £2,589,000.

276. Le chancelier de l'Echiquier vous a parlé de l'émission de bons de l'Echiquier comme moyen d'alléger la pression financière; vous souvenez-vous de l'époque où ils furent reçus en paiement des impôts et de l'excise? — Non, ce fut, je crois, du temps de lord Monteagle.

277. En supposant qu'ils eussent été reçus par le gouvernement en paiement des impôts et de l'excise pendant les mois de septembre, d'octobre et de novembre, quel effet cela eût-il produit sur le marché? — Il est évident que la réalisation de ces bons eût été plus facile.

278. L'argent eût-il été toujours aussi demandé? — Tout autant, je crois; cela eût seulement facilité la perception du revenu.

279. S'il eût été permis aux banquiers de restituer en bons de l'Echiquier les impôts qu'ils avaient perçus, n'y aurait-il pas eu économie de billets? — Non, cela eût seulement influé sur les dépôts du gouvernement.

280. En temps de pression financière, lorsque le commerce trouve difficilement des billets de banque, prenant en considération ce que vous avez dit, que, pendant les trois ou quatre premiers jours de la seconde semaine de novembre, on n'escomptait guère de billets, excepté à la Banque d'Angleterre, la situation du marché n'aurait-elle pas été améliorée, si les banquiers eussent pu se libérer de leurs impôts au moyen de bons de l'Échiquier? — Non, je conviens qu'il eût été plus facile de les réaliser; mais si le gouvernement eût permis le paiement des impôts en bons de l'Échiquier, le Trésor eût diminué

son solde à la Banque, et la Banque eût été moins à même de venir en aide au commerce.

281. Mais tout ce qui faciliterait la réalisation des bons de l'Échiquier ne faciliterait-il pas également les opérations des détenteurs de cette valeur? — Sans contredit, ce serait rendre la circulation à une valeur paralysée.

282. Cette autorisation n'empêcherait-elle pas les plus fortes maisons d'immobiliser des billets de Banque, si les bons de l'Échiquier pouvaient circuler en temps de crise? — Je ne crois pas que cette prévision pût se réaliser tout à fait; je crois que les banquiers de Londres ne diminueraient pas sensiblement leurs dépôts à la Banque. Je ne crois pas qu'ils tiennent des billets en réserve dans leur caisse.

283. (M. le Président.) Si je vous ai bien compris, vous avez dit que, si le gouvernement eût permis d'acquitter les impôts au moyen de bons de l'Échiquier, cela eût fait diminuer les dépôts du Trésor à la Banque? — Certainement.

284. Les dépôts du Trésor ont été un des grands moyens par lesquels vous avez pu secourir le commerce à cette époque? — Oui.

285. (M. Spooner.) Cette permission n'eût-elle pas aidé le public en lui permettant de se défaire des bons de l'Échiquier au pair au lieu de les rendre à escompte? — Leur mobilité s'en serait accrue.

286. Cela aurait aidé le public, parce que, quel que fût l'escompte, il aurait payé les bons au pair. Un contribuable ayant des taxes à payer aurait payé ses bons de l'Échiquier au pair? — Sans doute.

287. Et sa positiou en eût été améliorée? — Le détenteur de bons de l'Échiquier y aurait gagné, parce que ses valeurs seraient devenues négociables.

288. (M. Cayley.) Prenons le cas d'un commerçant, débiteur de £500,000 et ne pouvant obtenir de billets : s'il a des bons de l'Échiquier qu'il peut payer à l'Échiquier, et que son banquier ait à payer différentes sommes à l'Échiquier pour d'autres personnes, ces bons de l'Échiquier n'équivaudraient-ils pas à de l'argent? — Oui, au point de vue du banquier. Il m'a été demandé tout à l'heure s'il y aurait avantage au point de vue général, et j'ai répondu que le solde du Trésor s'en trouvant diminué, nous serions moins en mesure de venir en aide au commerce.

289. Veuillez développer un peu votre conclusion. — Quand les

impôts sont acquittés en billets de Banque, le Trésor nous les fait passer; les bons de l'Échiquier ne nous parviendraient pas. Or, si le gouvernement voulait faire de l'argent avec les bons, il faudrait qu'ils fussent vendus sur le marché, afin que l'on pût s'en servir pour faire des paiements, car on ne pourrait pas les payer comme bons de l'Échiquier, bien qu'on les eût reçus comme tels.

290. Si les banquiers pouvaient payer les impôts en bons de l'Échiquier, ne pourraient-ils pas ainsi mettre plus d'argent à la disposition du public en temps de crise? — Ce ne serait pas une création monétaire.

291. Mais le gouvernement les prendrait pour de l'argent? — Virtuellement, on les prend pour de l'argent quand ils circulent au pair. Tout l'avantage serait pour celui qui écoulerait au pair des valeurs qu'on ne lui prendrait ailleurs que contre escompte.

292. La question suppose que le gouvernement recevrait les bons de l'Échiquier en paiement des impôts, non pas au moyen d'une vente, mais comme valeurs. Dans cet état de choses, un banquier payant des impôts en bons de l'Échiquier, au lieu de les payer en billets de Banque, n'y gagnerait-il pas d'avoir par cela même plus de billets à sa disposition? — Individuellement parlant, oui.

293. (M. M. T. Smith.) N'arriverait-il pas qu'un contribuable achèterait un bon de l'Échiquier de £ 1,000 et le paierait entre les mains du percepteur, ce bon reviendrait au gouvernement qui le erait vendre le lendemain sur le marché? Ce bon reviendrait sur le marché le jour suivant, il n'y aurait aucun soulagement pour le commerce, quoiqu'il y ait eu un bénéfice pour le contribuable? — Le commerce n'en aurait pas plus d'argent à sa disposition, seulement on pourrait vendre plus facilement ce qui était difficile à vendre.

294. (M. Cayley.) Que pensez-vous de l'effet produit sur le commerce par les variations fréquentes du taux de l'intérêt? — Je ne crois pas qu'elles soient préjudiciables au commerce.

295. Vous rappelez-vous le temps où elles étaient moins fréquentes qu'elles ne le sont maintenant? — Il n'en était pas si souvent question à la Banque, mais je ne suis pas du tout sûr qu'elles fussent réellement plus rares. Les affaires d'escompte varient suivant la plus ou moins grande abondance de l'argent.

296. N'êtes-vous pas d'avis que les entreprises commerciales offraient plus de solidité, quand le taux d'intérêt présentait plus d'uni-

formité ? — Je crois que peut-être il y a eu une action forcée du temps des lois sur l'usure, mais non pas depuis.

297. Vous avez dit (et d'autres témoins d'un grand poids ont dit aussi) que le commerce reposait sur des bases solides l'été dernier : êtes-vous toujours du même avis en ce qui concerne les transactions commerciales des mois de juin et de juillet? — Je crois que le public était alors persuadé de cette stabilité; mais je crois que les découvertes de valeurs équivoques, d'effets de complaisance, faites depuis, ont prouvé que le commerce était moins bien assis qu'on ne le croyait. L'augmentation des importations et des exportations provient en partie de cette grande quantité de billets de crédit.

298. Selon vous, le grand développement du mouvement d'exportation est moins réel qu'apparent? — Oui, des deux côtés il y a eu perte.

299. Parlez-vous maintenant de l'année dernière ou d'une période d'années ? — Je crois que ceux qui ont importé pendant les deux années dernières ont réalisé des profits au fur et à mesure de l'élévation des prix, ils ont continué à importer aux mêmes conditions, les prix ont fléchi ; évidemment, il faut qu'il y ait eu perte.

300. Parlez-vous d'importations ou d'exportations ? — D'importations. Interrogé sur les profits et sur la solidité du commerce, je dirais que, l'année dernière, le commerce d'importation a dû rapporter des bénéfices.

301. Pensez-vous que depuis vingt ans il n'y ait pas eu une grande circulation d'effets de complaisance ? — Cela est fort possible, mais nous ne nous serions pas attendus à en rencontrer partout, comme nous l'avons vu par ces découvertes.

302. Il y a eu un grand trafic d'effets de complaisance avec l'Amérique ? — Fort grand, à mon avis. Je serais porté à croire que la Banque occidentale d'Écosse en a pris pour des quantités considérables.

303. Comment pouvez-vous reconnaître, quand des effets de ce genre vous sont présentés, qu'ils sont d'une nature équivoque ? — Vous ne pouvez le reconnaître lorsque les billets vous sont présentés à l'escompte, que par la connaissance des faits, en jugeant du mieux que cela vous est possible, si telle maison de commerce a le droit de tirer sur telle autre ; vous devez tâcher de vous former l'opinion

la plus juste possible, il nous est impossible de préciser si un effet est légitime ou équivoque.

304. Les effets de commerce légitimes dépassent-ils souvent £ 5,000 ? — Oui.

305. Ayant rapport à des transactions isolées ? — Oui.

306. Souvent ? — Dans bien des cas, je crois.

307. A quel chiffre le montant d'un effet éveille-t-il vos soupçons ? — Le montant d'un effet n'éveillerait nos soupçons que dans le cas où il serait disproportionné à la réputation de solvabilité des maisons. Ce qui serait un lourd fardeau pour telle maison serait peu de chose pour telle autre.

308. Des Américains n'ont-ils pas tiré sur leurs correspondants ici, et ces traites, s'élevant à des sommes considérables, n'ont-elles pas été acquittées par une maison américaine à Londres, quelque temps avant la panique. — Je crois que des traites importantes faites par l'Amérique sur l'Angleterre ont été encaissées ici.

309. Des traites de £20,000 ou £30,000 ? — Pas beaucoup de traites aussi fortes.

310. N'avez-vous jamais escompté de ces traites ? — De £ 20,000 ou £ 30,000 ? Je ne le crois pas.

311. Mais vous avez escompté des traites américaines ? — Oui, plusieurs valeurs tirées par des Américains sur des maisons anglaises.

312. Sont-ce là des effets que vous regardez comme des effets équivoques, de nature fictive ? — J'appelle effets équivoques quand, des crédits étant ouverts, il y a des traites sur ce crédit, et qu'ensuite on ouvre de nouveaux crédits sur lesquels sont tirées de nouvelles traites, et que les parties tirent ainsi l'une sur l'autre dans un cercle vicieux.

313. Et la Banque d'Angleterre a escompté de pareils effets ? — Elle ne connaissait pas le fait.

314. Quel a été le montant de vos profits à la fin du semestre finissant le 31 décembre 1857, comparé au montant du semestre correspondant de 1856 ? — Nous préparons nos comptes à la fin de février, par conséquent je ne suis pas en mesure de vous fournir la statistique exacte de nos profits.

315. Vos déposants ne touchent aucun intérêt ? — Aucun.

316. Toute élévation du taux d'intérêt augmente par conséquent vos profits, et un taux de dix pour cent doit réjouir le cœur d'un actionnaire de la Banque ? — S'il n'y avait pas ensuite les plus sérieux décomptes.

317. (M. Blackburn.) Vous avez dit, je crois, que vous fîtes des avances à plusieurs banques anglaises ? — Oui.

318. Pouvez-vous nous dire à combien et pour quelles sommes, pouvez-vous également spécifier les avances faites aux caisses d'escomptes ? — Je puis vous donner quelques détails. Je puis ajouter que par rapport à ce que nous appelons avances spéciales, c'est-à-dire hors des escomptes ordinaires, les banques ont reçu à peu près les trois cinquièmes du montant des avances spéciales.

319. Fîtes-vous des avances à des banques écossaises ? — Oui.

320. A plusieurs ? — A plusieurs.

321. Pouvez-vous nous en spécifier le montant ? — Oui.

322. Vous nous avez dit, je crois, que vous n'aviez pas jugé à propos de venir en aide à la Banque occidentale, je pense que selon vous le grand nombre des déposants rendait cette mesure plus dangereuse qu'elle ne l'aurait été si les dépôts eussent été composés de sommes importantes. — Il y aurait eu plus de danger de voir les petits dépôts retirés de la circulation.

323. Pensez-vous qu'en Ecosse, les déposants aient l'habitude d'amasser leur argent ? Je crois qu'en temps d'alarme les petits déposants seraient portés à le faire.

324. Quant à l'or envoyé en Ecosse en est-il resté, en est-il revenu ? — Il en revient ; en novembre il y eut de grandes expéditions d'or. Après novembre, on n'y envoya que £ 40,000 ; ce fut, je crois, en décembre.

325. Pensez-vous que ces transmissions furent causées par une dépréciation des billets des banques écossaises, ou de quelques banques en particulier, ou par suite de la répétition des dépôts ? — Cela provint des deux causes ; et le fait du refus des billets des banques privilégiées de Glascow prouve que les billets étaient discrédités en eux-mêmes. On ne voulait que de l'or.

326. Savez-vous de source certaine qu'on ait refusé les billets de banques autorisées ? — Je l'ai lu dans le *Bankers' Magazine*.

327. Savez-vous si on prenait les billets de la Banque occidentale à Glasgow du temps de la panique ? — Je ne sais pas si on les prenait

moyennant escompte ou non. Il y a une autre chose qui me fait penser que les billets étaient discrédités, c'est que les grands propriétaires se sont entendus pour les accepter, et c'est ce qui les a soutenus.

328. Si les personnes dont vous parlez les prenaient, s'ils avaient cours dans les magasins, ils n'étaient donc pas dépréciés? — Les grands propriétaires se sont engagés à les prendre pour combattre les tendances opposées chez les gens du peuple qui voulaient à toute force avoir de l'or.

329. (M. le Président.) Savez-vous quel était le montant du passif et le montant des lingots des banques écossaises lors de l'alarme dont vous parlez? — Oui; le dernier rapport, à la fin d'octobre, donnait £ 1,257,000 d'excédant, total en or £ 2,057,000, surplus £ 800,000. En novembre, la circulation diminua de £ 96,000 et l'or augmenta de £ 382,000; je vous ai communiqué le chiffre des expéditions de Londres, la différence par le remboursement de dépôts; on croyait que le passif des dépôts s'élevait à £ 50,000,000.

330. (M. Blackurn.) Vous ne le savez pas de source certaine, c'est une conjecture? — C'est la conclusion à laquelle je suis arrivé.

331. L'or expédié provenait-il de prêts consentis par la Banque d'Angleterre, ou des ventes opérées ici par les banques écossaises? — Cet or ne provenait pas plus des prêts que des escomptes.

332. Des escomptes de billets de Banque? — Non, des billets de plusieurs sortes nous furent présentés et ils furent escomptés à la requête des banques écossaises par l'intermédiaire de quelques maisons de Londres.

333. Je crois que dans les papiers renfermés sous le n° 1, qui furent soumis cette année au Parlement, et qui comprennent la correspondance entre le gouvernement et la Banque d'Angleterre, vous établissez que le surcroît de Pression qui se fit sentir à la Banque d'Angleterre eut lieu par suite de la déconfiture de la Banque occidentale d'Ecosse et de la Banque urbaine de Glasgow? — Oui.

334. La Banque occidentale suspendit ses paiements le 9 novembre? — Oui.

335. Et la Banque urbaine de Glasgow, le 11 ou le 12. L'élévation antérieure du taux d'escompte ne provint-elle pas d'une pression exercée sur la Banque en ce moment? — La Banque éleva le taux à neuf pour cent le 5, et à dix pour cent le 9.

336. Selon l'exposé soumis au Parlement, ce serait le 10 novembre. Vous avez parlé, je crois, de troubles à Glasgow, nécessitant l'intervention de la force armée ? — Oui.

337. Les troupes eurent-elles à faire usage de leurs armes ? — Je l'ignore. Des soldats furent envoyés par ordre du gouvernement, je crois, d'Edimbourg à Glasgow.

338. (M. J. L. Ricardo.) Quel fut le montant auquel s'éleva votre émission au delà des limites prescrites par l'acte, après la publication de la lettre ? — Nous prîmes au département d'émission deux millions sterling que nous transférâmes au département de la Banque ; mais nous n'avons pas émis pour un million sterling de billets en dehors des prévisions de l'acte.

339. N'aviez-vous pas des valeurs à votre disposition, par la vente desquelles vous eussiez pu réaliser ce million ? — Nous avions des rentes sur l'État pour des sommes considérables.

340. Pourquoi alors ne pas vendre de la rente au lieu de dépasser votre émission normale ? — Nous en avions vendu pour près de trois millions de livres sterling, sans compter les bons de l'Échiquier.

341. Vous aviez les moyens de vous procurer les fonds nécessaires sans avoir recours à cette lettre ? — Nous aurions pu aliéner des valeurs pour £ 18,000,000.

342. (M. Weguelin.) Eussiez-vous attiré des billets en vendant de la rente ? — Non.

343. Quel était le montant des billets en circulation le jour de la publication de la lettre ? — £ 20,868,000.

344. Et ce jour-là votre réserve était de ? — £ 581,000.

345. Ainsi, le montant des espèces et des billets que vous aviez en réserve s'élevait seulement à £ 581,000 ? — Oui.

346. Pour augmenter votre réserve de billets, il eût fallu en retirer de la circulation ? — C'eût été le seul moyen.

347. Était-il probable qu'en vendant de la rente vous fussiez rentrés en possession d'une partie des billets en circulation ? — Cette vente ne nous eût pas procuré de billets ; la circulation en eût absorbé pour £ 20,868,000, et nous n'aurions pas pu ajouter à notre réserve en vendant de la rente ; au fur et à mesure que l'argent nous rentrait, l'escompte nous le retirait.

348. (M. J.-L. Ricardo.) Comment vous aurait-on payé la rente vendue ? — Je suppose que nous eussions été payés en billets, le commerce ayant besoin des £20,868,000, il lui était toujours facile d'avoir la quantité qu'il voulait ; il aurait repris par les dépôts tous les billets dont il avait besoin et il aurait reconstitué son capital.

349. C'est-à-dire que des dépôts eussent été retirés de la Banque au fur et à mesure que vous vendiez de la rente ? — Et la plupart des transferts se fussent opérés par des virements, sans nécessiter l'emploi de billets.

350. Vous disiez tout à l'heure que vous avez en effet vendu de la rente pour des sommes considérables ? — Trois millions sterling, sans compter les bons de l'Echiquier.

351. Quel était votre but en vous dessaisissant de ces valeurs ? — Le soulagement du commerce.

352. En quoi cette opération contribuait-elle à soulager le commerce ? — Par la conversion de rente en effets.

353. C'est-à-dire que vous vous procurâtes de l'argent en vendant la rente, et avec l'argent vous escomptâtes des billets ? — Oui.

354. Les choses ne se seraient-elles pas passées de même si vous eussiez vendu l'autre million sterling ? — L'autre million nous aurait mis un peu plus à même de venir en aide au commerce, mais cela n'eût pas fortifié notre réserve.

355. Mais cela vous aurait donné les mêmes facilités que la lettre du gouvernement ? — Nullement, la lettre du gouvernement nous permit de fortifier notre réserve ; c'était pour notre réserve que nous en avions besoin.

356. Vous avez dit, je crois, que vous vous étiez identifiés avec le commerce; je présume par conséquent que si vous vous êtes permis d'outrepasser les limites d'émission prescrites par l'acte, c'était pour venir en aide au commerce ? — Nous ne pouvions lui venir en aide que dans de certaines limites.

357. Je suppose que si vous n'aviez pas eu ce motif, vous n'eussiez pas dépassé les limites normales d'émission ; l'objet de la lettre du gouvernement, si je ne me trompe, n'était pas de vous venir en aide, mais bien d'aider le public ? — Certainement, mais le gouvernement nous secourait tous les deux à la fois.

358. Veuillez bien nous dire pourquoi vous avez fait vendre de la

rente jusqu'à concurrence de trois millions sterling, et ce qui vous a empêché de vendre l'autre million, au lieu d'émettre des billets pour une somme équivalente avec l'autorisation du gouvernement? — Les escomptes s'élevèrent à £ 21,000,000; ils augmenèrent de £ 5,000,000 à £ 6,000,000, ils s'accrurent même de £ 2,000,000 en un seul jour.

359. (M. le Président.) Vous voulez dire, je pense, que vos valeurs n'eussent pas suffi à un surcroît d'avances dans de telles proportions? — Oui, les escomptes augmentaient de telle sorte que nous ne pouvions suffire.

360. (M. Weguelin.) — Vous avez dit que le jour de la publication de la lettre, les billets en circulation s'élevaient à £ 20,868,000? — Oui, à la fin du jour.

361. Et votre encaisse métallique? — Il était de £ 6,524,000.

362. Quel était le montant des billets en circulation et de l'encaisse métallique après la publication de la lettre; quel était le montant des billets en circulation le lendemain? — £ 21,371,000.

363. Et le jour suivant? — £ 21,423,000.

364. La circulation continua-t-elle à s'accroître? — De £ 20,868,000 où elle était le jour de la publication de la lettre, elle monta le lendemain à £ 21,371,000; le 11, elle était à £ 21,423,000, et le 16 à £ 21,499,000; ensuite elle diminua un peu.

365. L'encaisse métallique ne s'accrut-il pas également? — Non, il tendait plutôt à diminuer, nous envoyions toujours de l'or en Irlande.

366. Par conséquent, votre réserve baissait? — Oui.

367. Et sans la lettre du gouvernement vous n'auriez pu avancer au commerce ni argent ni billets? — Ni l'un ni l'autre.

368. (M. Vance.) Si le Comité se décidait à proposer une modification dans les comptes rendus hebdomadaires, éprouveriez-vous de la répugnance à caractériser les mots « autres valeurs, » à spécifier si elles se composent d'effets escomptés ou d'avances d'autre sorte? — Je n'y vois pas de très-grands inconvénients; je ne vois pas non plus l'utilité de scruter plus loin les menus détails de la Banque. Je crois que si toutes les banques suivaient cette marche, il n'y aurait pas d'inconvénient. Dans la Banque d'Angleterre, le département de la banque est séparé du département d'émission. Je crois que le public a le droit de demander beaucoup de détails, et tous les détails se rap-

portant au département de l'émission, mais je ne vois pas l'utilité de publier plus en détail qu'on ne le fait actuellement, les opérations de la Banque.

369. Mais le rapport contient des détails très-minutieux sur les autres transactions de la Banque ; et si on pensait qu'il serait avantageux pour le public de les faire connaître, la Banque trouverait-elle de l'inconvénient à nous fournir les renseignements en question ? — Aucunement, et je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit tout à l'heure.

370. (M. le Président.) En vendant de la rente, vous rentrez dans vos billets ? — Le matin.

371. Si vous avancez de nouveau sur escompte les billets rentrés, le nombre de billets en circulation demeure toujours le même ? — Évidemment.

372. (M. Smith.) Vous changez vos consolidés contre des billets de Banque ? — Oui.

373. (M. le Président.) Vous nous avez dit que les courtiers de change font leurs affaires sans avoir de réserve en numéraire ? — Oui.

374. Vous nous avez dit aussi qu'à l'époque de la crise, la première maison de Londres vint vous demander un crédit illimité, moyennant un nantissement tel que vous le jugeriez à propos ? — Oui.

375. Qu'une autre maison d'escompte déposa son bilan à la même époque ? — Oui.

376. Que le papier ne s'escomptait guère à Londres, excepté à la Banque d'Angleterre ? — Oui.

377. Que vos avances et prêts se sont accrus depuis £ 10,000,000 au 24 octobre jusqu'au-dessus de £ 20,000,000 au 21 novembre ? — Oui.

378. Qu'à cette époque ils égalaient le total de vos dépôts, dépôts du Trésor et dépôts des particuliers ? — Ils le dépassaient.

379. Que vous avez prêté la moitié de la somme précitée à des courtiers de change ? — Oui.

380. Qu'une banque de Liverpool, ayant endossé du papier pour £ 3,500,000, fit faillite ? — Oui.

381. Que la Banque occidentale d'Écosse fit faillite ayant £ 7,000,000 de dépôts ? — Oui.

382. Que la banque urbaine de Glascow ferma ses portes et reprit ensuite ? — Oui.

383. Que vous vîntes à cette époque en aide à des banques anglaises et écossaises? — Oui.

384. Qu'il y avait alors une grande quantité de billets de complaisance ? — Oui.

385. Que, selon vous, la crise était plutôt commerciale que monétaire ? — Oui.

386. En tenant compte, toutefois, de la distinction faite par vous à l'égard de l'or transmis en Écosse ? — Oui.

387. Que le 9 novembre, votre taux d'escompte étant à 10 0/0, vous étiez néanmoins d'avis que la position était sûre et satisfaisante ? — Sûre, oui; satisfaisante, quand l'or s'enlevait tous les jours et le taux s'élevait à 10 0/0, il y aurait beaucoup à dire.

388. En vous questionnant là-dessus, je me proposais d'appeler votre attention sur les questions qui vous ont été posées sur l'émission de la lettre? — Par rapport à l'émission de la lettre le 9 novembre, nous n'y pensions pas.

389. Ce fut les deux ou trois jours suivants qu'eurent lieu les circonstances qui en déterminèrent l'urgence? — Oui.

390. A cette époque, vous faisiez des avances dans l'intérêt du commerce national que vous n'eussiez pas faites en ne songeant qu'à la Banque ? — Oui.

391. Vous fîtes des avances dans la persuasion que la lettre serait publiée ? — Cette considération ne fut vraiment influente que pendant un jour, encore quelques-uns d'entre nous n'en voyaient-ils pas la nécessité.

392. Vous avez dit que cette lettre ne vous eût pas aidés, si le montant de vos espèces métalliques eût été bien inférieur à ce qu'il était alors? — C'est vrai.

393. Et vous conservâtes ce montant d'espèces métalliques d'après les prescriptions d'un acte du Parlement, inaugurant l'adoption d'une politique financière qui, si l'on considère l'histoire de la Banque d'Angleterre, n'a pas été employée dans les temps antérieurs, mais qui, d'après vous, pourrait être suivie tant que la Cour actuelle continuera à avoir la direction de la Banque ? — Oui.

394. Dans l'hypothèse où il deviendrait de nouveau nécessaire de publier une pareille lettre, pensez-vous qu'il serait utile que la loi contînt une disposition préalable autorisant l'émission d'une telle lettre,

et, dans ce cas, pensez-vous qu'il vaudrait mieux vous laisser la liberté de l'application ou en charger le gouvernement? — Il vaudrait mieux, je crois, que l'application en reste au gouvernement.

395. Vous croyez que la responsabilité en serait lourde pour la Banque? — Je crois qu'elle aimerait mieux s'en passer.

SÉANCE DU 16 MARS 1858.

Présidence du très-honorable Edward Cardwell.

M. Sheffield Neave, gouverneur de la Banque, et M. Bonamy Dobree sont de nouveau interrogés.

396. (M. le Président, a M. Neave.) Depuis que nous avons eu le plaisir de vous voir, nous avons appris que vous avez cru devoir adopter un nouveau règlement au sujet des facilités accordées aux courtiers de change? — Cela est vrai.

397. Veuillez avoir la complaisance de nous donner quelques renseignements sur la marche suivie antérieurement et sur le changement que vous avez cru devoir y faire?—Jusqu'à présent les courtiers d'escompte se sont adressés à la Banque toutes les fois qu'ils ont eu besoin d'argent; maintenant on ne leur escompte plus d'effets, et les transactions avec la Banque se bornent à des avances. Ces avances seront simplement des avances trimestrielles ordinaires, et toute demande faite à une autre époque sera considérée comme une demande d'avance spéciale, et il en sera délibéré en conséquence.

398. (M. G. C. Glyn.) Vous voulez parler d'avances d'argent sur effets? — Oui, à des courtiers d'escompte.

399. (M. le Président.) Quel est l'objet de cette règle?—Elle a été faite pour ménager les ressources de la Banque, et pour empêcher les courtiers d'escompte dont le mouvement d'affaires est très-considérable de s'adresser uniquement et entièrement à la Banque d'Angleterre pour l'escompte de leurs billets. Les courtiers d'escomptes croient que dès que les déposants redemandent leurs fonds, ils peuvent rembourser leurs emprunts à un moment donné, en s'adressant à la Banque. A l'immense écoulement de billets, lors de la dernière panique, la Banque a reconnu l'abus. Comme je l'ai déjà dit, on nous a

demandé si la Banque accorderait un crédit illimité, le cas échéant, et le 12 novembre, le dernier jour de la crise, nous donnâmes £700,000 à une seule maison.

400. Les grands dépôts accumulés à Londres, disiez-vous, sont employés par un petit nombre de maisons à escompter des lettres de change, et ces maisons d'escompte, comme vous nous l'avez dit dernièrement, n'ont pas de fonds de réserve; si, par suite de l'état du commerce, les déposants viennent à réclamer leurs fonds à un moment donné, les maisons d'escompte se regardant comme obligées de rembourser, et n'ayant pas de fonds de réserve, demandent à la Banque d'Angleterre des avances contre des valeurs commerciales? — Cela est vrai.

401. Et votre nouveau règlement a pour but d'empêcher qu'un pareil état de choses se renouvelle? — En nous facilitant la direction de nos ressources.

402. Pouvez-vous donner quelques renseignemeuts au Comité sur le montant des sommes déposées dans ces maisons particulières? — Je ne saurais vous donner de grands détails à ce sujet, mais nous avons su qu'un courtier avait eu £4,000,000 de dépôts; un autre, £3,500,000; on pense enfin qu'un autre en avait pour plus de £8,000;000. Je parle des dépôts faits chez les courtiers.

403. (M. Glyn.) Savez-vous si les courtiers d'escompte avaient l'habitude de donner d'autres effets en garantie à leurs déposants? — Oui, je crois qu'il n'y avait qu'un fort petit découvert.

404. Et en général c'étaient des effets et non pas des warrants qui servaient de gage? — Principalement des effets.

405. Vous avez dit que d'après le nouveau règlement les avances se feraient par trimestres; mais, toutefois, il pourrait y avoir des demandes intermédiaires? — Cela est vrai.

406. Ces avances seraient-elles à échéance fixe? quelle en serait la nature? — Ces avances, étant d'une nature spéciale, seraient réglées au moment de la demande.

407. (M. J. L. Ricardo.) Vous souvenez-vous que pendant que le Comité était saisi de cette question, l'année dernière, M. Hubbart, interrogé à ce sujet, dit que dans le cas où les dépôts viendraient à être retirés, il serait opportun de rétablir l'équilibre en vendant des valeurs? — Oui.

408. Je crois que vous n'êtes pas de cet avis? — Distinguons : il est

évident qu'un banquier qui verrait s'accroître le chiffre de ses dépôts et qui désirerait équilibrer sa réserve avec son passif se trouverait nécessairement porté à se dessaisir de valeurs pour diminuer ses engagements et pour fortifier son crédit. Mais j'ai cru qu'il n'était pas sans opportunité de faire remarquer qu'il faut savoir tenir compte en temps de panique des causes extérieures qui tendent à soutirer la réserve de la Banque en dehors des circonstances ordinaires. Il faut admettre que des billets peuvent être, soit mis en réserve par des alarmistes soit expédiés en Écosse, et, dans les deux cas, retirés de la circulation générale. Ce sont des causes contre lesquelles la Banque ne peut rien ; par conséquent, dans les opérations ordinaires de banque, il peut être utile de vendre des valeurs pour conserver une juste proportion entre les engagements et la réserve ; la Banque peut encore être attaquée autrement, et elle est impuissante contre ces causes extérieures.

409. En vendant des valeurs, n'auriez-vous pas pu escompter dans des proportions plus considérables ou augmenter votre réserve ?—La vente de valeurs aiderait le commerce d'autant plus que ce serait de l'argent qui passerait de la Bourse aux mains du commerce; ce serait une vente de fonds, et nous conserverions des billets en leur place.

410. Mais vous croyez que cette mesure n'eût pas été efficace sans la lettre d'exemption? — Certainement non, parce qu'il y avait d'autres causes agissant dans cette opération.

411. La lettre vous permit d'escompter pour un million sterling de papier, et elle ajouta un million à votre fonds de réserve ? — Elle nous procura un fonds de roulement, notre fonds de roulement avait presque disparu.

412. Et elle facilita vos escomptes ?—Elle augmenta nos ressources.

413. Si je vous ai bien compris, abandonnée à son libre arbitre, la Banque n'eût pas dépassé le chiffre d'émission permis par l'acte de 1844. — En aucune façon.

414. Quand même vous eussiez eu plein pouvoir de le faire? — Je ne le pense pas.

415. Vous pensez que la publication de la lettre du gouvernement contribua puissamment à calmer l'appréhension générale?—J'en suis persuadé.

416. Croyez-vous qu'elle ait agi moralement ou financièrement?—

Moralement, en activant le retour des sommes retirées de la circulation, et financièrement par la création de deux millions sterling.

417. Dans le cas où l'émission des deux millions extra n'eût pas apaisé la panique, la position de la Banque n'eût-elle pas été empirée? — Non; si la lettre n'eût pas calmé les appréhensions, on aurait eu seulement besoin de plus de deux millions.

418. Dois-je conclure que vous n'eussiez pas dépassé le chiffre de deux millions sterling, quoi qu'il eût pu arriver? — Nous ne l'eussions pas fait sans autorisation légale.

419. Légale ou gouvernementale? — Avec la permission du gouvernement, la lettre nous donnait plein pouvoir.

420. Vous avez dit, je crois, que bien que la lettre vous ait donné plein pouvoir d'émission, vous n'auriez jamais voulu dépasser la limite de £ 2,000,000? — Non. J'ai bien dit que nous n'aurions pas dépassé nos limites d'émission sans une autorisation spéciale, mais l'autorisation une fois accordée, nous étions disposés à nous en prévaloir selon les besoins de la situation.

421. Vous étiez autorisés à faire une émission illimitée? — Oui.

422. Je ne vous ai donc pas bien compris, en supposant que vous n'auriez jamais voulu dépasser la limite de deux millions? — J'ai seulement voulu dire que nous n'eussions pas dépassé les limites de notre émission normale, sans permission spéciale.

423. Auriez-vous été prêts, malgré la responsabilité qui vous incombait toujours, nonobstant la lettre du gouvernement, auriez-vous été prêts à dépasser ces deux millions? — Assurément, nous étions nantis de pleins pouvoirs; nous avons émis des billets à mesure que le besoin s'en faisait sentir; s'il en eût fallu davantage, nous eussions continué toujours; nous avons émis d'abord un million sterling, et cela ne nous suffisant pas, nous sommes allés jusqu'à deux millions.

424. Votre réserve était au-dessous du niveau ordinaire? — Elle avait beaucoup diminué.

425. D'après M. Weguelin, vous croyez que la réserve doit représenter un quart des dépôts? — En temps ordinaire.

426. Votre réserve était moins forte? — Beaucoup moins forte.

427. Selon M. Weguelin, elle devait égaler le quart des dépôts? — Oui.

428. Si l'on était venu vous demander le remboursement de sommes supérieures à votre réserve, vous n'auriez pas pu répondre à ces demandes? — Avant de vous répondre, il faudrait savoir si les dépôts enlevés à la Banque changent de main dans la sphère d'action de la Banque, car dans ce cas ils lui reviendraient par le *clearing-house*. Mais avec cette seule exception que si l'argent était thésaurisé, et ainsi retiré de la circulation usuelle, cela agirait comme une soustraction directe de notre réserve.

429. Plusieurs banques par action avaient de grosses sommes en lingots et en billets? — Je ne saurais vous dire ce qu'elles en avaient, mais nous pouvons juger, d'après la catégorie du billet qui nous est payé, s'il a passé par une maison de banque ou non. La catégorie la plus élevée passe par les mains des banquiers, la catégorie moins élevée varie peu ordinairement, ces billets desservent les petites transactions financières et le commerce de détail; mais quand il y a augmentation de la circulation en temps de panique, ce sont les gros billets qui changent de main en passant par les banques.

430. Vous admettez donc que les réclamations de vos déposants eussent pu dépasser vos ressources? — Oui, en cas d'arrêt de la circulation; mais non pas autrement.

431. Dans ce cas, les lingots au département d'émission eussent été responsables envers vos déposants? — Selon moi, les lingots et les valeurs du département d'émission garantissent les billets seulement, mais n'ont rien de commun avec le département de la Banque.

432. L'année dernière, il me semble avoir entendu un avis différent? — J'étais alors du même avis que maintenant, mais d'autres témoins ont été entendus.

433. Les lingots du département d'émission étant responsables des dépôts, les billets auraient cessé d'être convertibles? — Sans doute, mais je ne crois pas que les lingots doivent assurer autre chose que la convertibilité des billets.

434. (M. le Président.) Légalement parlant, croyez-vous que, dans le cas de la non-solvabilité de la Banque d'Angleterre, les lingots en réserve au département de l'émission devraient répondre uniquement de la convertibilité des billets ou de tous les engagements de la Banque envers ses créanciers? — Je ne puis vous répondre en légiste; on m'a demandé mon opinion : selon ma manière de lire l'acte, les

lingots sont affectés à la convertibilité des billets, mais je ne suis pas légiste.

435. Et au point de vue pratique vous n'êtes pas appelé à aviser? — Non, tant qu'il y a un surplus net de £18,000,000, c'est une impossibilité.

436. Avez-vous eu l'opinion d'un avocat sur cette question? — Je crois que feu M. Freshfield s'est expliqué à ce sujet; je ne sais pas s'il a parlé catégoriquement.

437. Vous n'avez pas consulté à cet égard les avocats de la Couronne? — Non.

438. (M. J. L. Ricardo.) Le porteur de billets doit-il être préféré à tout autre ayant droit aux lingots du département d'émission? — J'ai toujours été de cet avis.

439. (Sir James Graham.) Le 12 novembre, votre réserve de billets tomba au-dessous de £600,000? — Oui.

440. Et vos lingots au-dessous de £7,000,000? — Oui.

441. Les banquiers de Londres avaient chez vous des dépôts remboursables sur demande s'élevant ce jour-là à plus de £5,000,000? — Oui.

442. Si le gouvernement n'eût pas publié de lettre le 12 novembre, et si les banquiers de la capitale eussent demandé une forte somme, disons la moitié de leurs dépôts, soit £2,500,000, quelles mesures eussiez-vous prises? — Dans la soirée du 12, nous eussions été dans l'impossibilité de faire quoi que ce fût, n'ayant qu'une réserve de £500,000.

443. En l'absence d'une lettre du gouvernement, les banquiers de Londres réclamant £2,500,000, et votre réserve étant réduite comme nous l'avons supposé, comment vous y seriez-vous pris pour leur donner satisfaction? — Nous ne nous serions pas trouvés en pareille position, si nous n'avions pas été assurés de la publication de la lettre immédiatement avant l'impression.

444. Supposons que vous n'eussiez eu ni promesse ni lettre, qu'eussiez-vous fait pour donner satisfaction aux déposants? — L'embarras que j'éprouve à vous répondre, c'est que, le matin du 12, il nous fut assuré que la lettre serait publiée incessamment; en supposant que nous eussions été frustrés de notre attente le soir, il va sans dire que nos mesures tardivement prises eussent été moins efficaces

que des dispositions faites en temps opportun. Tout ce que nous eussions pu faire, c'eût été de nous abstenir d'avances ultérieures.

445. Même en vous abstenant d'avances ultérieures, je désirerais savoir comment vous vous y seriez pris pour rembourser vos dépôts? — Nous n'aurions pas pu rembourser les dépôts, s'ils eussent été retirés de la circulation ; mais s'ils nous étaient revenus, la Banque étant la réserve où se réunissent en dernier lieu les dépôts des banquiers de Londres, s'il n'y avaît eu aucune raison majeure qui les retirât de la circulation, notre réserve eût été le soir ce qu'elle était le matin ; mais s'ils eussent été retirés de la circulation, ils eussent été perdus pour notre réserve.

446. Un moment de panique pousse les banquiers à augmenter leurs réserves particulières? — Oui.

447. Et par conséquent à diminuer le montant de leurs dépôts? — Une panique produit deux effets : d'une part les banquiers désirent augmenter leurs dépôts entre nos mains ; d'une autre part, ils peuvent être tenus de faire des remises à leurs correspondants en province, pour les mettre à même de fortifier leurs réserves, et ainsi ils peuvent être obligés de retirer une partie de leurs dépôts à la Banque ; mais à mesure qu'ils opèrent des rentrées, ils aiment mieux déposer l'argent à la Banque que de l'utiliser.

448. Vous dites que l'objet de la Banque en faisant un nouveau règlement sur l'escompte est de conserver la direction de ses ressources? — Oui.

449. Vous dites que le 12 novembre, votre fonds de roulement était absorbé? — Le soir, il nous restait £ 581,000.

450. Et que vous aviez besoin d'un million sterling? — Nous payâmes £ 685,000 en billets et £ 157,000 en or; mais ce ne fut que le jour suivant que l'on commença à payer en dehors de la limite d'émission normale.

451. N'avez-vous pas dit, lors de votre dernier interrogatoire, que des considérations politiques distinctes de considérations purement financières influèrent alors sur la conduite des régents de la Banque? — Oui, dans les derniers temps ; autrement, nous nous serions conduits comme l'eût fait un banquier ordinaire, et nous n'eussions prêté que ce qui restait sous notre contrôle.

452. Dois-je conclure de là, que des considérations politiques dis-

tinctes des considérations financières influent souvent sur les décisions de la Cour des régents? — Je ne puis pas dire qu'elles influent sur les décisions de la Cour de manière à annuler tout à fait leurs devoirs de banquiers; mais je suis d'avis que, dans des cas exceptionnels comme celui dont nous nous occupons, ils ont à remplir deux fonctions, la fonction de banquiers chargés de dépôts et la fonction de banquiers de la nation placés au centre du crédit, disposant de grandes ressources financières et tenus de les administrer à l'avantage du public.

453. Alors, dans des moments difficiles, les régents ne sont pas exclusivement dominés par des considérations purement financières? — Non, pas exclusivement.

454. Il y a place pour des considérations relatives au bien public? — Oui.

455. Quand fîtes-vous une avance à la Compagnie des Indes orientales? — Le 1er octobre.

456. Quelles furent les considérations qui amenèrent cette avance? Des considérations financières, politiques, ou en partie financières et en partie politiques? — Financières.

457. Purement financières? — Purement financières.

458. Quelles sont les conditions de cet emprunt? Est-ce un emprunt à terme? — L'emprunt est pour un an au minimum, au taux d'intérêt du jour.

459. Mais ce million sterling ne vous sera payé qu'à l'expiration d'un an, à partir du 1er octobre dernier? — Le terme est d'un an; mais nous pouvons toujours disposer de la somme, parce que nous pouvons vendre les obligations.

460. A la Bourse? — A la Bourse.

461. Le 12 novembre, si vous eussiez voulu négocier ces valeurs, eussiez-vous pu les vendre? — Non, à moins de faire un sacrifice énorme, peut-être n'en aurait-on pas voulu du tout.

462. Mais si les banquiers de Londres eussent réclamé leurs fonds en l'absence de la lettre du gouvernement, vous auriez été obligés de vous résoudre à des mesures analogues? — En l'absence d'une lettre, dont nous ne pouvions admettre la non-publication, il nous eût bien fallu vendre des valeurs à n'importe quel prix.

463. Êtes-vous d'avis que votre prêt à la Compagnie des Indes s'ac-

corde avec ce principe financier auquel vous attachez tant de poids, la faculté de pouvoir disposer de votre réserve? Cela s'accorderait-il avec l'avance d'un million sterling pour un an, moyennant dépôt de valeurs indiennes? —A l'époque du prêt, l'état de nos comptes nous y autorisait.

464. Vous n'eûtes aucun soupçon d'une panique? — Non, certes, et je crois que tout le monde partageait notre sécurité.

465. A combien se montait votre réserve de billets?—A £ 5,800,000, presque à £ 5,900,000.

466. Quel était le montant de vos lingots? — £ 10,504,000.

467. Quelles valeurs aviez-vous pour garantir le remboursement de l'emprunt? — Des obligations.

468. Qui n'étaient réalisables qu'en les vendant au prix du jour à la Bourse? — C'est vrai.

469. (M. Hankey.) Aviez-vous une seule obligation pour un million? — Elle pouvait être échangée contre plusieurs obligations à notre convenance.

470. (Sir James Graham.) De combien? — Nous reçûmes d'abord une obligation d'un million, mais nous stipulâmes que, dans le cas où nous le préférerions, elle pourrait être fractionnée à notre convenance.

471. Le 12 novembre, n'eûtes-vous aucune raison, financièrement parlant, de regretter ce prêt? — Aucune.

472. (M. G. C. Glyn.) Quel est le montant moyen du dépôt de la Compagnie des Indes chez vous? — De £ 500,000 à £ 600,000 (M. Dobree.) Environ £ 700,000.

473. (Sir James Graham, a M. Neave.) Revenons au 12 novembre, dans le cas où il n'y aurait pas eu de lettre. Si les banquiers de Londres vous eussent redemandé une grande partie ou la totalité de leurs £ 5,000,000, vous seriez-vous permis d'avoir recours aux lingots du département d'émission, ou vous seriez-vous abstenu d'y toucher? — Pensant comme je pense, je me serais abstenu d'y porter la main.

474. Par quelles raisons combattez-vous le droit des banquiers de prétendre à cette ressource? —Il me semble que nous n'avons aucun droit sur le département d'émission, que le département de l'émission est tout à fait indépendant de celui de la Banque, et que nous n'avons pas plus le droit de prendre l'encaisse du département de l'é-

mission pour le département de la Banque, que de nous emparer de l'argent du premier venu.

475. Quoi qu'il en soit, en admettant même qu'en dernier ressort les créanciers eussent des droits sur les lingots au département d'émission, il faudrait préalablement employer toutes vos ressources disponibles, vendre par exemple vos valeurs indiennes? — Oui, dans l'hypothèse en question, on suppose que la Banque est insolvable, qu'elle n'a plus le pouvoir de rembourser ses créanciers, et qu'alors, dépourvue d'autres moyens, il pourrait lui être permis de mettre ses lingots à la disposition de ses créanciers sans distinction de catégorie.

476. Quelle était votre position vis-à-vis de vos créanciers, le 12 novembre; en supposant que les £ 7,000,000 au département d'émission ne fussent pas disponibles, quels moyens aviez-vous de faire face à une réclamation possible de £ 500,000? — Nous étions dans la position où se trouvent tous les banquiers : un principe de banque, c'est que le déposant ne doit pas réclamer le total de son dépôt en une seule fois; mais nous n'étions pas insolvables. Une opinion de jurisconsulte envisage un événement presqu'impossible, notre insolvabilité; tout au plus nous serions-nous trouvés dans la position d'une maison de banque hors d'état de faire face, à un moment donné, à la totalité des réclamations qui lui seraient faites.

477. La solvabilité opposée à l'insolvabilité n'est-elle pas le pouvoir de rembourser les dépôts? — Dans le commerce, je crois qu'une maison peut suspendre ses paiements sans cesser d'être solvable. L'actif d'une compagnie ou d'un individu peut néanmoins suffire et plus que suffire à acquitter son passif, et notre avoir est au-dessus de notre passif de £ 18,000,000.

478. La solvabilité d'un banquier ne diffère-t-elle pas de la solvabilité d'un propriétaire en ce sens que la solvabilité du premier consiste dans le pouvoir de s'acquitter sur-le-champ, tandis que celle du second consiste dans la faculté de pouvoir payer, n'importe l'époque? — Rigoureusement parlant, je ne vois pas qu'il y ait lieu de faire une distinction.

479. L'expérience du passé vous a amenés à modifier vos règlements sur l'escompte, afin d'avoir la libre disposition de vos ressources, ayant été embarrassés le 12 novembre par la difficulté d'en pouvoir disposer à votre guise? — Justement.

480. Je vous demanderai si, avec votre expérience, et porté par l'expérience du passé à modifier vos habitudes d'escompte, vous êtes toujours d'avis que votre prêt à la Compagnie des Indes fut une saine mesure financière ? — Là-dessus, je n'ai pas changé d'avis.

481. (M. Hankey.) Les régents ont-ils jamais consulté un avocat au sujet des droits respectifs des porteurs de billets, et des déposants sur les lingots du département de l'émission ? — Je crois que non ; vous pourriez consulter là-dessus M. Weguelin, qui était alors gouverneur de la Banque, car je crois qu'il avait à cet égard des informations qu'en ma qualité de sous-gouverneur je n'ai jamais possédées.

Déposition de M. Weguelin, membre du Comité.

482. (Le Président à M. Weguelin.) Voudriez-vous nous dire si, à votre connaissance, l'opinion de M. Freshfield sur le point actuellement en discussion a été adoptée par la Banque ?— Non, certainement.

483. (M. J. L. Ricardo.) Vous étiez gouverneur de la Banque lorsque vous avez fait votre déposition, l'année dernière, devant ce Comité ? — Oui.

484. Votre opinion était, à ce que j'ai compris, que l'encaisse métallique du département de l'émission était une garantie pour les déposants ? — J'ai dit alors, et je pense encore maintenant, que l'acte du Parlement n'a donné aucun pouvoir aux directeurs de la Banque pour rembourser les dépôts avec les fonds du département de l'émission ; mais, dans le cas où la Banque serait insolvable et lors d'une liquidation devant l'autorité compétente, il n'y a rien dans l'acte qui établisse une distinction entre les fonds d'un département et ceux d'un autre, et ils appartiennent aussi bien aux porteurs de billets qu'aux déposants, chacun au prorata de sa part.

Suite de la déposition de M. Neave.

485. (M. J. L. Riccardo à M. Neave.) Une question vous a été adressée par M. James Graham, je n'ai pas bien compris la réponse que vous avez faite. Dans le cas où, le 12 novembre, on vous eût demandé le remboursement d'une somme de dépôts supérieure au montant de la réserve que vous possédiez, qu'auriez vous fait ? — J'ai essayé d'établir une distinction entre les billets qui étaient conservés et ceux qui ne l'étaient pas ; mais en laissant cette distinction de côté, la seule opération à laquelle nous eussions pu avoir recours était de diminuer l'échéance, et d'agir de façon à arrêter les demandes d'avances qui nous auraient été faites.

486. C'est là une mesure de précaution que vous auriez prise sans doute avant l'arrivée de la crise à laquelle j'ai fait allusion ; mais je

me place dans le cas où, malgré toutes vos précautions, les déposants vous auraient demandé une somme supérieure à £ 600,000. Quelle aurait été alors votre conduite? Aurait-elle été différente de la conduite d'une autre banque? N'auriez-vous pas été obligés de suspendre vos paiements? — Sans nul doute, je crois qu'il en aurait été ainsi, lorsque toutefois la dernière once de l'encaisse aurait été payée.

487. (M. Weguelin.) La question posée par M. Riccardo est hypothétique. Quels sont les faits actuellement? Les dépôts n'augmentent-ils pas, au lieu de diminuer? — Oui, le 12, les dépôts ont augmenté de £ 1,233,000.

488. Alors il n'y avait pas de demande, faite sur vous suivant les principes ordinaires de banque qui vous obligeât à vendre vos garanties pour satisfaire à la demande des déposants, puisque vos dépôts augmentaient à cette époque? — Certainement.

489. (M. G. C. Glyn.) L'effet habituel d'une pression sur la Cité n'est-il pas de faire augmenter l'encaisse de la Banque d'Angleterre?— Oui, cela accroît nos réserves.

490. Par ce moyen en particulier? — Oui.

491. (M. J. L. Ricardo.) Dans le cas d'une suspension de paiements, auriez-vous pu rembourser quelques-uns des billets qui revenaient sur vous, au moyen de la réserve métallique du département de l'émission? — Nous échangeons en tout temps, avec le département de l'émission, les billets contre de l'or.

492. Si les déposants, dont vous ne pouviez satisfaire la demande, avaient réclamé leur paiement sur cette réserve du département de l'émission, vous n'auriez pas pu employer ces fonds à d'autres usages? — C'est résoudre la question que je suis porté à discuter.

493. En réalité, que pensez-vous qu'aurait fait la Banque? Aurait-elle échangé les billets pour de l'or?—Certainement, elle aurait gardé les billets et donné l'or.

494. Je suppose toujours le cas d'une suspension?—Si vous entendez exprimer par le mot de suspension que la demande des déposants est de beaucoup supérieure aux fonds dont la Banque peut disposer, alors naturellement, dans les circonstances hypothétiques dont vous parlez, la Banque n'ayant, le 12, qu'un demi-million, ce qui n'est pas suffisant pour les opérations, aurait eu de grandes difficultés pour faire face en ce moment aux demandes, si elle avait été trompée dans son attente de la lettre.

495. La question que je vous faisais était celle-ci : D'abord vous m'avez répondu que si la demande des déposants avait été supérieure au montant de votre réserve, vous auriez été obligés de suspendre vos paiements. Je vous ai demandé ensuite si, dans le cas de cette suspension, vous auriez eu le droit d'échanger l'or qui était dans vos caves contre les billets apportés à la Banque? — Je ne vois pas que, dans ce cas, les opérations du département de l'émission soient en rien changées. Si vous avez des billets à recevoir au département de l'émission et que vous ayez besoin d'or, vous pouvez en demander en tout temps; mais on ne peut prendre l'or du département de l'émission pour rembourser les déposants; vous pouvez seulement échanger de l'or contre des billets ou des billets contre de l'or.

496. (Sir James Graham.) En ce qui concerne la convertibilité immédiate de vos ressources, si je m'en souviens bien, entre 1823 et 1825, la Banque a, par suite de la demande du gouvernement, avancé £ 3,000,000 sur hypothèques? — Oui.

497. Ces hypothèques existent-elles encore? — Nous les avons beaucoup réduites, il n'en reste plus que fort peu; tous nos prêts sur hypothèques se réduisent à £ 400,000 environ.

498. Vous les avez donc réduites de £ 3,000,000 à £ 400,000? — Oui, mais je dois faire cette remarque, qu'ayant un capital de £ 18,000,000 totalement étranger aux affaires, c'est-à-dire ayant un capital de £ 14,500,000 et une réserve de £ 3,500,000, nous n'avons pas besoin de la totalité de ces £ 18,000,000, en outre de la portion des dépôts employée en billets ou en garanties. Ce capital de £ 18,000,000 étant de beaucoup supérieur à ce dont nous avons besoin, une certaine partie doit être placée en garanties plus stables.

499. Vos avances sur des garanties en biens-fonds sont en train de diminuer. Avez-vous fait dernièrement des avances à terme fixe sur des obligations de chemins de fer? — Oui.

500. Quel est le montant de ces avances? — Trois à quatre millions de livres.

501. Sont-elles à échéance immédiate? — Non, elles peuvent être vendues sur le marché, mais elles ne sont pas à échéance immédiate.

502. Pour combien de temps avez-vous fait ces avances de £ 3,000,000 ou de £ 4,000,000? y a-t-il différents termes? — Oui, une certaine partie en est due chaque année.

503. Quel est le terme le plus éloigné? — Cinq ans.

504. Est-ce le terme ordinaire? — Non, c'est suivant le compte; cela est réglé de façon à ce que chaque année nous rentrions dans une certaine portion de nos avances.

505. Quoique vous ayez réduit vos avances sur hypothèques, vous êtes entrés dans de nouveaux engagements au sujet des obligations des chemins de fer, pour des périodes déterminées d'une durée de cinq ans et de moins? — Oui, jusqu'à concurrence de £4,000,000,

506. Vous avez avancé £1,000,000 pour un an à la Compagnie des Indes orientales? — Oui.

507. Dans un moment de presse, comme le 12 novembre, vous dites que la balance de vos opérations était épuisée; vous auriez dû, pour faire face aux demandes, envoyer sur le marché les obligations des chemins de fer, les bons de la Compagnie des Indes et toutes les autres valeurs de cette espèce? — Non. Je dois vous faire observer, qu'ayant ainsi £18,000,000 à notre disposition, nous ne devons placer en valeurs fixes que la portion dont nous n'aurons jamais besoin. On avait pensé un moment à restituer aux actionnaires la partie de leur capital dont la Banque n'avait pas besoin; toutefois, cette partie du capital n'étant pas nécessaire à la Banque peut au moins être employée en placements certains. A l'époque dont vous parlez, nous n'avons pas eu recours à ce que vous appelez des valeurs fixes; nous avions encore en caisse une grande quantité de valeurs du gouvernement, qui sont bien plus facilement réalisables sur le marché que les autres.

508. Alors vous auriez eu recours aux valeurs du gouvernement avant d'employer ces autres valeurs, qui sont moins facilement négociables? — Certainement.

509. Mais les événements de novembre vous ont appris que tous les calculs que l'on pourrait faire pour prévoir le montant auquel s'élèverait immédiatement la demande peuvent être déjoués? — Cette semaine nous a appris que la rapidité des événements est telle qu'aucune précaution ordinaire ne peut suffire.

510. Quel était le montant des valeurs du gouvernement que vous possédiez le 12 novembre? — Nous avions, le 12 novembre, pour £9,445,000 de valeurs du gouvernement.

511. Quel était à cette époque le prix de la rente 3 0/0? — Quatre-vingt-neuf et demi.

512. Le prix descendait-il? — Non, il était plutôt en hausse.

513. Quelle était la nature de ces £ 1,900,000 de valeurs du gouvernement? — Nous avions environ £ 2,000,000 de consolidés, £ 1,900,000 de nouveau trois pour cent et de trois pour cent réduit, ainsi que des annuités pour un certain nombre d'années ; en tout £ 9,000,000.

514. Quelle était au 12 novembre la situation des bons de l'Echiquier sur le marché ? — Les bons de l'Echiquier étaient, je crois, difficilement négociables.

515. Quelle quantité de bons de l'Echiquier possédiez-vous? — Nous nous étions défait d'une certaine quantité, et il ne nous en restait plus que fort peu.

516. Avec votre grande expérience, et par suite de l'exemple récent de la dernière panique, croyez-vous encore qu'il soit sage et prudent pour la Banque de se conduire d'après ce que vous appelez les raisons publiques, sans faire aucune attention aux considérations de banque? — Pour répondre à votre question, dans laquelle vous séparez les deux alternatives, je dirai qu'il est impossible à la Banque de ne pas regarder ses fonctions comme étant en partie différentes des fonctions des banquiers ordinaires. Si vous réduisez les fonctions de la Banque à n'être absolument que les fonctions d'un banquier privé, ma réponse sera décidément négative ; mais à un moment de panique, lorsque le commerce du pays est dans un état de détresse, lorsque l'inaction de la part de la Banque entraînerait une très-grande misère, je pense que ce sont alors des circonstances exceptionnelles dans lesquelles la Banque doit regarder le pouvoir dont elle est investie comme devant être eercxé dans l'intérêt du public.

517. A moins que vous ne comptiez sur le gouvernement pour vous aider dans ces circonstances extrêmes, ne vous conduiriez-vous pas uniquement d'après des considérations de banque, dans un moment de presse? — Certainement, nous serions obligés de nous en fier à elles et à elles seules.

518. Alors il en résulte que, lorsqu'un moment de presse survient, vous agissez comme agent du gouvernement sans faire attention à votre propre responsabilité de banquier? — Peut-être l'expression est-elle un peu forte, mais notre rôle se rapproche beaucoup de cela.

519. (M. J. L. Ricardo.) Les directeurs de la Banque sont-ils élus par les propriétaires d'actions? — Oui.

520. Ils sont élus, je crois, sans se préoccuper du département de l'émission? — Certainement.

521. Il n'y a que les propriétaires d'actions qui votent? — Oui.

522. (M. Wilson.) Vous avez dit que le 12 novembre, lors du moment de presse, les dépôts de la Banque étaient en train de s'accroître? — Oui.

523. Cela n'augmentait-il pas les engagements de la Banque? — Oui.

524. Et en même temps, la réserve diminuait? — Oui.

525. Alors pendant que vos engagements augmentaient, votre réserve diminuait? — Oui.

526. L'augmentation des dépôts ne formait-elle pas dans ce cas une nouvelle source de danger? — Certainement, d'autant plus que nos engagements augmentaient.

527. Il n'y avait donc pas lieu de réduire votre réserve, puisque vos dépôts augmentaient? — La réduction de la réserve était produite par des causes bien différentes; elle a été occasionnée, je crois, par l'enlèvement de l'or pour l'Ecosse et par la panique qui poussait le peuple à amasser les billets.

528. Lorsque vous parlez de réserve dans le cours de cette déposition, vous entendez par là votre réserve de billets limitée par l'acte de 1844? — Oui, notre part de la circulation.

529. Mais, en mettant de côté l'acte de 1844, votre réserve comprendra tous les fonds de la Banque qui ne sont pas employés, ainsi que l'encaisse métallique du département de l'émission? — Si vous vous reportez à l'état de choses antérieur à l'acte de 1844, la Banque avait alors la faculté illimitée d'augmenter sa réserve.

530. Vous aviez un pouvoir illimité soumis seulement à l'épuisement de votre encaisse métallique? — Oui.

531. Donc, lorsque vous parlez de votre réserve, vous entendez par là tout ce que vous possédez d'après les prescriptions de l'acte de 1844? — Certainement.

532. Le soir du 12 novembre, en supposant que la lettre du gouvernement n'ait pas été publiée, la Banque d'Angleterre aurait-elle eu raison de suspendre ses paiements, lorsqu'elle pouvait, contrairement toutefois aux prescriptions de l'ordonnance de 1844, émettre encore des billets ou rembourser en espèces ses créanciers? — L'acte étant tel qu'il est actuellement, je crois que nous ne pouvons pas nous servir de l'encaisse métallique du département de l'émission; c'est un dépôt qui y a été placé pour le remboursement des billets, et qui, à mon avis, ne peut être employé pour des opérations de banque.

533. Alors il pourrait arriver que la Banque d'Angleterre dût suspendre ses paiements, tandis que le département de l'émission aurait un encaisse métallique de £6,000,000 ou de £7,000,000? — Certainement, cet encaisse du département de l'émission doit servir à d'autres usages.

534. Cela pourrait-il arriver? — Oui.

535. Alors les porteurs des £20,000,000 de billets qui sont en circulation auraient pu se présenter le lendemain au département de l'émission et épuiser l'encaisse? — Certainement, ils peuvent le faire en tout temps, ils peuvent toujours échanger leurs billets contre de l'or.

536. Alors, quoique la Banque ait suspendu ses paiements, les porteurs de billets pouvaient échanger leurs billets contre de l'or, jusqu'à concurrence du montant de l'encaisse du département de l'émission? — Certainement; ce serait alors présumer qu'ils considèrent le remboursement des billets comme n'étant pas assuré.

537. Néanmoins, cela peut se faire? — Certainement, mais il n'y a pas de motif pour le faire, tant que le remboursement des billets n'est pas douteux.

538. Alors, d'après votre interprétation de la loi, dans le cas où la Banque d'Angleterre aurait suspendu ses paiements, ce qui est un événement fort peu probable et presque impossible, les habitants de Londres, porteurs de billets, étant sur les lieux, ont un privilége sur tous les autres créanciers, puisqu'ils peuvent échanger leurs billets contre de l'or au département de l'émission? — Oui.

539. Vous avez dit, à ce qu'il me semble, que vous ne pouviez pas augmenter votre réserve en vendant des valeurs, considérant toutefois que, sous l'acte de 1844, la réserve est la balance des billets non émis? — Non, nous n'avons pas pu augmenter notre part de la circulation. Nous avons pu l'essayer en vendant des valeurs; mais s'il y avait un motif plus pressant, tels que ceux dont j'ai parlé, c'est-à-dire une panique qui enlevât les billets, ou ce qui équivaut à une demande de l'étranger, je veux dire un enlèvement du numéraire pour l'Écosse, nous n'aurions pas pu résister.

540. Mais en fait, tant que vous devez des sommes considérables à des déposants, qui peuvent en tout temps vous demander des billets, il vous est impossible de retirer de la circulation et de garder une partie des billets dont le public a besoin? — Certainement, les déposants ont un pouvoir illimité sur les billets. Tant que la Banque aura

des engagements, les dépositaires pourront s'en servir pour enlever les billets; nous avons en réalité la dernière réserve de billets.

541. Ainsi donc, une banque qui est en même temps banque d'émission et banque de dépôts n'a aucun pouvoir et aucun contrôle sur la quantité de billets que le public pourra enlever à un moment donné? —Je ne considère pas la Banque comme une banque d'émission; nous sommes des agents du gouvernement chargés d'émettre des billets, et nous n'avons dans notre direction administrative aucun pouvoir, aucun contrôle, ni aucun exercice discrétionnaire d'une action personnelle, en ce qui concerne le département de l'émission; nous sommes uniquement chargés d'administrer, suivant un acte du parlement.

542. Dans les circonstances en présence desquelles vous vous trouvez, quant aux relations du département de l'émission avec le département de la Banque, vous pensez que vous n'avez aucun moyen de contrôler le montant des billets qui sont entre les mains du public?— Aucun.

543. Je crois que vous avez dit que, le 28 octobre, une grande maison d'escompte vous avait demandé si vous lui donneriez un pouvoir illimité d'escompter, dans le cas où elle vous le demanderait? — Oui.

544. Qu'avez-vous répondu à cela? — Nous avons répondu que certainement nous ne pouvions accorder un acquiescement complet à cette requête illimitée; mais que si cette maison faisait une demande, cette demande serait examinée.

545. Alors vous ne leur avez pas promis d'acquiescer à leur demande? — Non.

546. Voudriez-vous avoir l'obligeance de vous reporter à vos comptes, et de voir quel était le montant des dépôts le 28 octobre? — Le total des dépôts était de £ 16,728,000.

547. Quel est le montant de la somme inscrite sous le titre de « *autres garanties*? » — Environ £ 21,000,000.

548. Quel était le montant des billets en circulation?—£ 19,820,000.

549. Le montant de l'encaisse métallique? — L'encaisse du département de l'émission était de £ 8,723,000.

550. Depuis le moment de la presse, jusqu'au 12 novembre, les dépôts ne se sont-ils pas augmentés graduellement? — Oui, faiblement en commençant; ils ont beaucoup plus augmenté lorsque la panique s'est accrue.

551. Pourriez-vous nous dire quel était le montant des dépôts le 12? — Le 12 novembre, ils étaient de £ 19,483,000.

552. A cette date, quel était le montant des autres valeurs? — Environ £ 28,000,000.

553. Le 11 novembre au soir, votre réserve était, à ce que je crois, réduite à £ 1,400,000? — A £ 1,462,000.

554. Et vos engagements s'étaient élevés en dépôts uniquement de £ 16,000,000 à £ 19,000,000? — Le montant des dépôts était de £ 18,250,000 ce jour-là.

555. Le 28 octobre, le montant de vos dépôts était de £ 16,000,000, et le 11 novembre, il était de £ 18,000,000? — Oui.

556. Par conséquent, durant toute cette période, vos engagements augmentaient, tandis que votre réserve diminuait? — Oui, vers le commencement de novembre, mais non pas en octobre.

557. Il me semble que vous avez dit précédemment qu'entre le 5 et le 9 novembre, il y avait eu un achat considérable d'effets publics, et un grand nombre de transferts de consolidés? — Le mouvement public était considérable.

558. Le prix des consolidés n'était-il pas particulièrement bas à cette époque? — Non, il se relevait plutôt.

559. Était-ce la preuve d'un sentiment de crainte? — Oui.

560. Les dépôts que les banquiers faisaient à la banque augmentaient-ils en même temps? — Entre le 5 et le 9, ils s'élevèrent de £ 3,800,000, à £ 4,800,000; le 9, ils étaient de £ 4,600,000, et le 12, ils ont monté à £ 5,400,000.

561. Je pense qu'à cette époque vous n'avez pas réglé votre conduite uniquement d'après des considérations de banque, mais aussi d'après des considérations d'intérêt public? — Oui.

562. Vous admettez que la conduite que tint la Banque durant cette période n'était pas strictement conforme aux règles générales des opérations de banque? — Oui.

563. Ne considérez-vous pas comme un principe en matière de banque que la réserve doit s'accroître dans les mêmes proportions que les engagements de la Banque? — Certainement.

564. Et, par conséquent, il est contraire aux règles en matière de banque que la réserve diminue lorsque les engagements augmentent? — Oui.

565. C'était donc entièrement sous votre responsabilité et sous la responsabilité des directeurs de la Banque que vous suiviez cette ligne de conduite ? — Nous avons agi ainsi, parce que nous regardions les fonctions de la Banque d'Angleterre comme différentes des fonctions des autres banquiers.

566. Mais n'avez-vous pas eu avec le gouvernement quelques relations qui vous aient conduit à suivre cette voie ? — Nous n'avons eu aucun avis direct du gouvernemeut à ce sujet.

567. Le gouvernement ne vous a-t-il pas fait comprendre de quelque manière qu'il était de l'intérêt public que vous continuiez à agir ainsi ?—Nous n'avons eu aucune espèce d'avis, mais le gouvernement connaissait parfaitement notre ligne de conduite.

568. Ainsi, tout ce que vous faisiez était fait entièrement sous votre responsabilité ? — Oui.

569. Vous avez dit que, tout en agissant ainsi sous votre propre responsabilité, néanmoins vous pensiez qu'une lettre serait publiée, s'il en était besoin ? — Si cela était nécessaire ; nous ne croyions pas que cela fût immédiatement nécessaire, mais, comme je le dis, la rapidité des événements était telle que cette publication pouvait devenir nécessaire en fort peu de temps.

570. Néanmoins vous aviez cette pensée, et sans elle vous n'eussiez pas agi comme vous l'avez fait ? — Certainement non, dans les derniers jours.

571. Vous avez répondu à la question 99 dans votre dernière déposition : « Je dois vous dire que nous n'aurions pas été dans cette « position, si nous n'avions pas eu la pensée à laquelle vous avez fait « allusion, c'est-à-dire si nous n'avions pas cru à la publication d'une « lettre deux ou trois jours avant que cette lettre ne fût publiée. » Aviez-vous eu quelque ouverture ou quelque communication de la part du gouvernement qui vous portât, deux ou trois jours auparavant, à compter sur la publication de la lettre ? — Je dois dire que je tirai moi-même cette conclusion. Le gouvernement ne m'avait donné aucun avis ; mais, par suite de l'état d'anxiété où se trouvait le gouvernement à ce sujet, je conclus qu'il serait peut-être apporté remède à notre situation. Je n'ai reçu aucune communication officielle jusqu'à l'époque dont j'ai parlé.

572. Vous n'avez offert aucun avis au gouvernement sur ce sujet ? — Non.

573. Pourriez-vous dire au Comité combien de temps avant la publication de la lettre vous pensiez qu'elle serait publiée, et les raisons qui vous dirigeaient dans les affaires à ce moment? — Dans la semaine, je sentis que toutes les affaires devenaient plus mauvaises, et j'espérai l'aide du gouvernement.

574. Mais en agissant sous cette impression et en réduisant la réserve de la Banque au point que vous nous avez fait connaître, n'avez-vous pas averti le gouvernement de la pensée qui vous dirigeait, et ne lui avez-vous pas fait comprendre, que c'était d'après ce calcul que vous conduisiez les affaires de la Banque? — Non, nous n'avons donné aucun avis de cette sorte au gouvernement. Je ne donne actuellement que ma propre opinion. La réalité de cette nécessité n'était pas si apparente. Notre réserve, comme je l'ai déjà dit, était, deux jours auparavant, de £2,800,000, ce qui, quoique n'étant pas une forte réserve, était encore suffisant à nos besoins; mais l'enlèvement de l'or, qui fut fait soudainement pour l'Écosse le 10 et le 11, changea toute la situation.

575. Le soir du 10, votre réserve était réduite à £1,900,000 en billets, et à £2,400,000 en y comprenant les espèces, n'est-ce pas? — La réserve avait diminué, depuis la veille, de £400,000.

576. A quoi était-elle réduite? — De £2,800,000 à £2,400,000.

577. Jusqu'au 10 au soir, vous n'avez pas craint qu'une lettre du gouvernement fût nécessaire? — Je commençai à avoir des doutes, mais je ne croyais pas encore qu'elle fût exigée.

578. Quel est le montant des avances que vous avez faites le 10 en escomptes et en prêts? Vous nous avez dit précédemment, à ce que je crois, que le montant était de £1,214,000 : £538,000 en escomptes et £676 en prêts? — Oui.

579. Vous nous avez dit que vous aviez commencé les opérations de ce jour avec une réserve de £2,800,000? — Oui.

580. Et, sans avoir aucune indication au sujet de la lettre du gouvernement, en face d'obligations s'accroissant rapidement, vous faites en un seul jour des avances de £1,214,000 en prêts et en escomptes? — Oui.

581. Vous nous avez dit que, durant les derniers jours, vous aviez agi avec la pensée qu'une lettre du gouvernement serait nécessaire, mais que vous n'en aviez pas averti le gouvernement? — Oui.

582. Et vous n'avez jamais fait savoir au gouvernement que vous

agissiez dans cette pensée? — Non, nous avons fourni au gouvernement tous les chiffres, et il pouvait en juger; mais nous ne lui avons pas dit : « Nous attendons une lettre de vous et, dans cette pensée, « nous agissons ainsi. »

583. Alors la responsabilité entière de cette conduite de la Banque était acceptée par les directeurs? — Oui, mais au su du gouvernement.

584. Oui, mais tandis que toute la responsabilité de cette conduite de la Banque, qui vous avait mis dans une telle position, reposait sur les directeurs, et non sur le gouvernement, le gouvernement avait seul la responsabilité du secours? — Oui, avec les réserves faites antérieurement.

585. Vous avez dit, dans une de vos précédentes dépositions, que si un nouveau règlement devait être fait, il devrait avoir pour but de relâcher un peu l'acte dans le cas de nécessité, qu'il vaudrait mieux que la Banque n'en eût pas la responsabilité? — Oui.

586. Vous pensez qu'il vaudrait mieux que le gouvernement en eût la responsabilité? — Oui, nous le préférerions.

587. Ne vous paraît-il pas déraisonnable que, tandis que la conduite des affaires de la Banque est laissée complétement à la responsabilité des seuls directeurs, sans que le gouvernement puisse rien connaître à temps, les seuls moyens par lesquels on puisse secourir la Banque soient laissés à la disposition du gouvernement, sans que la Banque ait à donner son avis ou à formuler son opinion? — Si, en fait, ce qui n'est pas, le gouvernement n'avait pas la facilité de connaître la situation des affaires, je puis affirmer que la Banque lui fournirait certainement les informations nécessaires, et prendrait ainsi part à ce qui serait fait; mais si la Banque continuait à communiquer au gouvernement l'ensemble de ses opérations, et si le gouvernement était autorisé à les juger, ce serait imposer au gouvernement la responsabilité de faire un changement exceptionnel à la loi.

588. Alors, dans votre opinion, les directeurs de la Banque peuvent, sous leur propre responsabilité, entraîner la Banque au point qu'elle soit obligée de suspendre ses paiements, et, pendant ce temps, le gouvernement n'a aucune autorité pour avertir ou contrôler; mais quand vient la difficulté, le gouvernement est considéré comme une autorité, et il doit, sous sa responsabilité, annuler ou suspendre la loi? — Non, en aucune façon; les relations des gouverneurs de la Banque

avec le gouvernement lui fournissent des moyens suffisants pour recommander un changement, ou pour dire qu'il n'approuve pas la ligne de conduite adoptée par la Banque, et, par conséquent, il a entre les mains le pouvoir de se former une opinion et de dire que rien ne pourra le porter à faire un changement, et qu'il n'approuve pas les opérations de la Banque.

589. Supposons que, le 12 novembre, le gouvernement ait dit qu'il maintiendrait la loi et refuserait d'émettre la lettre (vous avez dit n'avoir été directement informé que la lettre dût être publiée que quelques minutes avant sa publication), n'en serait-il pas résulté une suspension de paiements de la part du département de la Banque? —Mais j'ai dit aussi que j'avais auparavant la conviction certaine que le gouvernement publierait la lettre s'il était nécessaire, et que je savais que la lettre était déjà écrite depuis la veille au soir.

590. Cette conviction ne venait-elle pas d'un renseignement fourni indirectement par un membre du gouvernement exécutif? — Non, je l'ai conclu de l'anxiété du gouvernement et du fait que c'était le seul moyen de nous secourir, et enfin nous reçûmes un avis.

591. Si le gouvernement n'avait pas émis la lettre, la partie qui aurait été immédiatement et le plus intéressée dans les conséquences aurait été la Banque? — Le public y aurait été intéressé à un point que nous pouvons difficilement nous figurer; la Banque n'aurait pas été seule embarrassée.

592. Vous avez dit précédemment qu'il en serait résulté d'abord une suspension de paiements de la part du département de la Banque, et ensuite naturellement une grande confusion dans le commerce et le crédit de tout le pays?—Oui, si après l'avis qui nous avait été donné la lettre n'avait pas été publiée, ce qui est difficilement croyable.

593. Vous avez dit précédemment, à ce qu'il me semble, que pendant cette époque de presse, vous n'aviez refusé aucune facilité demandée sur de bonnes garanties. – Oui, je le maintiens.

594. Il a été établi souvent dans la discussion, et je crois devant ce comité, que, si par précaution on avait suspendu l'acte, il en serait résulté des inconvénients, c'est-à-dire que les maisons qui auraient suspendu leurs paiements avant la suspension de l'acte auraient souffert, tandis que celles qui auraient pu se soutenir jusqu'après la suspension de l'acte auraient été soulagées. Mais, si je vous comprends, aucune des maisons qui dans ce dernier cas ont arrêté leurs paiements

avant la suspension de l'acte n'aurait été sauvée, si l'acte avait été suspendu plus tôt? — Non, aucune de celles qui n'avaient pas de bonnes garanties à offrir.

595 Vous n'avez pas refusé de facilités aux personnes qui vous apportaient de bonnes garanties, même au moment où l'acte a été suspendu? — Non.

596. La maison Sanderson avait arrêté ses paiements la veille, n'est-ce pas? — Oui.

597. La maison Sanderson n'a-t-elle pas suspendu ses paiements, parce qu'elle n'avait pas de bonnes garanties à vous offrir pour obtenir une avance? — Oui.

598. Si cette maison avait eu de bonnes garanties, elle n'aurait pas eu besoin de suspendre ses paiements? — Non.

599. Donc il n'est pas vrai que l'injustice dont on a parlé se soit produite, c'est-à-dire qu'il n'est pas vrai que si l'on eût suspendu l'acte plus tôt, les maisons qui ont cessé leurs paiements auraient été sauvées pour cela? — Non; en ce qui concerne la Banque, toute la question dépendait des garanties que ces maisons pouvaient lui offrir.

600. Croyez-vous que la Banque d'Angleterre ait jamais fait des avances plus considérables que celles qu'elle a faites durant la dernière panique? — Non, je ne le pense pas. Elle a été plus libérale alors qu'elle ne l'avait jamais été.

601. En supposant que l'acte de 1844 n'existât pas du tout, et qu'il n'y eût aucune limite à la volonté et à l'action des directeurs de la Banque, auraient-ils pu agir envers le public plus libéralement ou plus librement qu'ils ne l'ont fait? — Non.

602. Par conséquent, jusqu'au moment où l'acte a été suspendu, vous avez agi comme s'il n'existait pas, en ce qui concerne du moins les avances faites à ceux qui vous apportaient de bonnes garanties? — Oui.

603. Vous avez dit, je crois, que la panique avait été moins forte en 1857 qu'en 1847, par suite de la conviction qu'avaient la Banque et le public que le gouvernement publierait une lettre si cela était nécessaire? — Oui.

604. Durant les deux ou trois derniers jours de la presse, c'est-à-dire les 10, 11 et 12 novembre, les dépôts des banquiers se sont accrus considérablement. Ne se sont-ils pas élevés de £3,500,000 à £5,000,000? — Oui, entre le 4 et le 12.

605. Comment les banquiers de Londres emploient-ils ordinairement les dépôts qui ne leur servent pas à escompter ou à faire des avances à leurs clients? — Je ne puis répondre à cette question.

606. Ces dépôts ne sont-ils pas employés en grande partie en placements remboursables sur demande faits entre les mains des courtiers de change? — Oui, je le suppose.

607. Durant ces trois jours, n'y eut-il pas une demande considérable faite aux courtiers de change pour obtenir le remboursement de ces fonds placés entre leurs mains? — Je le pense.

608. Et cette demande avait probablement pour objet l'argent placé chez les courtiers de change par les banquiers, comme partie de leur réserve? — Oui.

609. Lorsque les banquiers redemandèrent leurs fonds aux courtiers de change, ceux-ci vinrent-ils à la Banque pour faire escompter leurs billets? — Oui.

610. Ils rendirent l'argent aux banquiers, et ceux-ci l'ajoutèrent à leurs dépôts à la Banque? — Oui.

611. Le résultat pratique fut que les sommes prêtées par les banquiers aux courtiers de change leur furent retirées et furent placées à la Banque d'Angleterre. — Oui.

612. Le saviez-vous à ce moment? — Oui, nous pensons que c'est le système adopté par les banquiers à l'égard des courtiers de change; ils font des dépôts remboursables sur demande, et ils les retirent un jour, sans avoir l'idée de les employer en ce moment en d'autres placements; ils accumulent alors ces fonds entre nos mains.

613. En fait, les banquiers de Londres préféraient avoir entre vos mains des dépôts considérables comme garantie, dans le cas où une pression s'exercerait sur eux, bien que ces dépôts ne portent pas intérêt. — Je le crois.

614. Sachant qu'il y avait un changement complet dans le mode d'emploi de ces avances, n'étiez-vous pas autorisés dans ce cas à faire des avances plus libéralement que vous ne l'auriez fait, si vous eussiez ignoré cette circonstance? — Oui, nous pensions que nous devions trouver un placement à ces fonds qu'ils ne voulaient pas employer, ou au moins qu'ils ne voulaient pas employer par l'entremise des courtiers.

615. Lorsque vous avez fait des avances aux courtiers de change,

vous avanciez l'argent placé entre vos mains par les banquiers, argent qui avait été retiré aux courtiers de change? — Je pense que cela a dû se passer ainsi.

616. Les banquiers n'ont-ils pas eu l'habitude, pendant ces dernières années, d'employer en placements remboursables sur demande une partie de plus en plus importante de leur réserve, non en escomptant directement eux-mêmes, mais par l'entremise des courtiers de change, qu'ils employaient comme intermédiaires dans cette opération? — Oui, je crois que les banques par actions surtout, qui paient des intérêts sur l'argent, ont reçu une telle quantité d'espèces de leurs déposants, qu'elles ont été obligées de les employer immédiatement; ne pouvant trouver elles-mêmes assez d'escomptes à bref délai, de manière à avoir promptement ces fonds à leur disposition, les banques par actions ont placé ces fonds dans les mains des courtiers de change, en se réservant la faculté de pouvoir les retirer à toute époque; et cela a par suite mis des sommes beaucoup plus considérables à la disposition de cette classe.

617. Alors les fonctions des courtiers de change existent aussi bien dans l'intérêt des banquiers, qui peuvent de la sorte faire des placements remboursables sur demande, que dans l'intérêt du public, qui peut obtenir des escomptes par leur entremise? — Certainement; les courtiers de change fournissent les billets, mais ils ne fournissent pas de réserve.

618. Ils ne fournissent pas de réserve, parce que dans beaucoup de cas ils donnent des billets en échange des espèces qu'ils reçoivent? — Oui, ils croient que le montant des escomptes dont le public a besoin est égal au montant des sommes qui de jour en jour cherchent un placement, et que ces deux montants se balancent à peu près l'un l'autre.

619. Lorsque vos avances s'accroissaient si rapidement, pensiez-vous que le mouvement provînt d'un changement dans les affaires ou d'un accroissement dans leur montant? — Oui, en vérité, nous pensions que la livraison des valeurs servant aux avances était dans la situation dont vous avez parlé.

620. Les fonds qui, dans une autre situation, auraient été entre les mains des courtiers de change étaient placés chez vous, et les billets qui autrement auraient été chez les courtiers de change étaient portés à votre caisse pour l'escompte? — Oui.

621. Savez-vous si, lorsque la confiance eût reparu, et lorsque vos dépôts commencèrent à être employés, les autres caisses recevant à l'escompte commencèrent à se rouvrir? — Certainement, et ce qui le prouve, c'est que lorsque nos dépôts ont commencé à se retirer, nos escomptes ont commencé à diminuer; ceux qui auparavant faisaient des dépôts employaient alors eux-mêmes leur argent.

622. Alors, en fait, tandis que les banquiers particuliers, les banques par actions et les courtiers de change n'avaient pas assez de confiance pour employer ces fonds, la Banque d'Angleterre pouvait le faire, par suite de sa position supérieure et de la confiance qu'elle inspire au public? — Certainement.

623. S'est-elle conduite de la sorte? — Oui.

624. Vous ne vous seriez pas cru autorisés à augmenter vos avances d'une manière extraordinaire, si vous n'aviez parfaitement connu les faits? — Non, certainement.

625. Toute la sûreté de l'opération dépendait alors du jugement et de la discrétion des directeurs de la Banque, et de la connaissance qu'ils avaient des événements antérieurs? — Sans doute.

626. Alors, quand on regarde les comptes et les chiffres qu'ils contiennent, sans s'occuper des faits dont seuls vous aviez la connaissance, les affaires paraissent beaucoup plus aventureuses, si l'on ne considère que les comptes, qu'elles ne le paraîtraient si l'on était instruit de tous les faits que vous connaissiez alors? — Certainement, vous ne pouvez pas juger ces affaires, si vous ne connaissez les circonstances aussi bien que les chiffres.

627. N'est-il pas vrai que les courtiers de change sont les seuls intermédiaires par lesquels les épargnes de toute une classe de la société sont utilement employées par une autre classe, qui en a besoin? — Sans doute, ces courtiers sont très-utiles, en fournissant un placement pour toutes les épargnes du pays.

628. Le capital qui n'est pas employé dans un district de province est envoyé à Londres aux courtiers de change, et l'argent placé comme épargne chez les banquiers est aussi envoyé aux courtiers de change pour être employé? — Oui.

629. Ainsi, au moyen des courtiers de change, le commerce de Londres emploie des fonds qui, sans ces intermédiaires, ne pourraient pas trouver un accès direct au marché de Londres?— Oui, en partie.

630. Ainsi les districts manufacturiers et les districts de mines obtiennent des courtiers de change des sommes considérables, qui ont été envoyées des districts agricoles, où l'on n'en avait pas besoin? — Cela se passe ainsi, à mon avis; ce dont on n'a pas besoin dans un endroit s'en va dans un autre.

631. Dans les districts agricoles, où il n'y a pas de grande demande d'argent, les banquiers de province n'ont-ils pas l'habitude d'envoyer à Londres leurs fonds, à M. Gurney ou à d'autres grands courtiers de change, pour être employés? — Oui.

632. Dans les districts de manufactures et de mines, est-ce aussi l'habitude des banquiers d'envoyer leurs billets à M. Gurney, pour être escomptés au profit de leurs clients? — Oui, Londres fournit une grande quantité de cet argent.

633. Ainsi, c'est par l'entremise des courtiers de change que les épargnes d'une partie du pays s'écoulent et sont utilisées dans une autre partie, où l'on en a besoin? — Oui, telle est la nature de l'opération.

634. Une grande partie de ce mouvement se fait par le réescompte des billets; pourriez-vous faire connaître au Comité une opération différente du réescompte qui pourrait ainsi produire une distribution du capital? — Je ne crois pas que le réescompte soit absolument nécessaire; les courtiers de change peuvent escompter directement ces billets au moyen des capitaux d'épargne placés entre leurs mains.

635. La raison même pour laquelle les banquiers des districts agricoles de province envoient leurs capitaux à un courtier de change est la confiance qu'ils ont en lui? — Oui.

636. Le courtier de change dans Lombard-street a-t-il une correspondance directe avec la masse des commerçants dans les districts de manufactures et de mines? — Je le pense; une grande partie d'entre eux lui envoient des billets.

637. Il a des correspondances avec les grandes villes? — Oui, nous savons que le courtier de change va dans les villes de province à la recherche des billets; maintenant que l'argent est abondant, il a des agents dans les différentes grandes villes pour réunir les lettres de change.

638. Il a des agents résidant dans les villes où il y a une demande de capital? — Oui.

639. Ces agents se procurent les billets des commerçants du district et les lui envoient pour l'escompte? — Oui, en partie.

640. Un banquier résidant à Manchester ou à Leeds n'aurait-il pas une connaissance plus exacte de la valeur des billets de cette localité qu'aucun agent envoyé de Londres par un courtier de change? — Certainement.

641. Verriez-vous quelque objection à ce qu'un banquier de Leeds ou de Manchester agisse comme agent chargé de rassembler les billets du district, dans le but de les faire escompter par le capital d'épargne réuni à Londres? — Certainement non; s'ils se bornent à cela, il n'y aura aucun inconvénient; mais souvent ils ont fait des avances imprudentes, en escomptant très-largement. En effet, ils conservent des dépôts remboursables sur demande, et ils sont obligés de faire un bénéfice en dehors de la différence du taux de l'intérêt.

642. C'est-à-dire que cela a produit un grand nombre de mauvais billets? — Oui.

643. Mais le défaut ne consiste-t-il pas plutôt dans la qualité du billet que dans le système? — Certainement.

644. Alors c'est à l'abus du réescompte et non pas au réescompte lui-même que vous vous opposez? — Oui.

645. Vous avez dit qu'en tous temps les courtiers de change possédaient des sommes considérables appartenant à des banquiers de Londres et d'autres villes. A un moment de panique, ces sommes ne sont-elles pas retirées soudainement? — Oui.

646. Savez-vous comment se font ordinairement les retours d'un courtier de change? Si un banquier envoie à un courtier de change pour £ 500,000, il retourne, je suppose, les billets qu'il a reçus du courtier de change? — Oui.

647. Le courtier de change a-t-il l'habitude, à un moment de crédit, de lui donner un chèque sur son banquier en payement des avances? — Oui, je le pense.

648. Les billets ne seraient pas admis dans ce cas? — Non.

649. Et ce chèque serait acquitté dans l'après-midi au bureau de liquidation? — Le courtier aurait probablement agi ainsi : il aurait escompté d'autres billets avec nous et aurait pris en échange de ces billets un chèque sur nous pour obtenir des espèces; il rembourserait ainsi aux banquiers leurs avances.

650. Mais, dans ce cas, ne paierait-il pas votre chèque au moyen d'un chèque sur son banquier et ne donnerait-il pas son propre chèque? — Oui, en aucun cas les billets ne seraient reçus.

651. Mais il donnerait son propre chèque sur son banquier, chèque qui serait payé dans l'après-midi, au moment de la liquidation ?—Oui, je le pense.

652. En nous reportant au 11 novembre, lorsque la maison Sanderson fut obligée de suspendre ses paiements, et lorsque les banquiers redemandèrent l'argent aux courtiers de change, ceux-ci ne refusaient-ils pas de rendre les bons, s'ils n'obtenaient pas des billets? — Non, je n'ai pas entendu dire cela.

653. Vous ne savez pas si cela s'est présenté?—Non, je ne le pense pas.

654. Alors vous pensez que le crédit du courtier de change était tel durant ces jours-là, que, bien que le banquier livrât les garanties qu'il conservait pour ses avances, il prenait les chèques du courtier de change qui pouvaient être ou n'être pas payés dans l'après-midi au bureau de liquidation ? — Je le crois, j'en connais quelques-uns qui ont agi ainsi, et je pense que tous l'ont fait. Je ne crois pas qu'aucun billet fut accepté.

655. Mais si des billets étaient demandés dans une occasion semblable, et si les chèques étaient refusés, il faudrait nécessairement recourir temporairement à une demande de billets de la Banque? — Cela aurait lieu pour un moment, mais le soir les billets reviendraient au *clearing-house*.

656. Dans un moment de défiance, d'alarme et de crainte, comme pendant ces quelques jours, il n'y a pas la même confiance dans les chèques, et les billets sont en général plus demandés qu'en temps ordinaire? — Nous ne nous sommes pas aperçus de cela; la défiance des particuliers dans ce cas n'a jamais été assez forte pour les porter à demander des bank-notes.

657. Le 12 novembre, je crois, les billets de la Banque livrés au public s'augmentèrent de £ 600,000 ou 700,000 ? — Oui.

658. Le 11, les billets possédés par le public étaient de £ 20,183,000, et le 12, ils se sont élevés à £ 20,868,000; c'est une augmentation totale de £ 700,000 en un jour? — Oui.

659. Cela ne fut-il pas, à votre connaissance, occasionné par un

discrédit momentané, produit par des gens qui demandaient des billets au lieu d'employer des chèques, comme ils l'avaient fait jusque-là ?— Non, je ne le pense pas, en ce qui regarde ces transactions. Ce discrédit résulta des traites que nous eûmes à payer en numéraire; ces espèces furent prises par les banquiers et conservées par eux ou envoyées à d'autres qui en augmentèrent leurs réserves; mais cela n'avait pas rapport aux transactions auxquelles vous faites allusion.

660. (M. G. C. Glyn.) Dans les temps de presse, ce que l'on appelle les contre-paiements ne sont-ils pas beaucoup plus considérables qu'en temps ordinaires ? — Je ne crois pas que cela se soit produit à la Banque d'Angleterre.

661. (Sir James Graham.) Quelles sont les valeurs au moyen desquelles vous avait fait une avance de £ 700,000 à un courtier de change, le 12 novembre? — Cette avance fut faite au moyen de chèques; nous avons écrit cette somme à son compte, et il l'a retirée principalement au moyen de chèques.

662. (M. le Président.) Dans quelle forme les chèques étaient-ils payés ? —Absolument comme auraient été payés les chèques de son banquier, en passant par le bureau de liquidation.

663. (Sir James Graham.) Cela ne produisit-il pas une demande de billets? — Non, pas dans des proportions importantes; cette opération fut principalement faite en chèques.

664. A quel taux d'escompte était faite cette avance de £ 700,000 ?— A dix pour cent.

665. Alors le bénéfice de la Banque était très-considérable pendant ces quelques derniers jours, puisqu'elle escomptait à 10 0/0 des sommes de £ 1,200,000 par jour?—Oui, il aurait été très-considérable, si nous n'avions pas fait des pertes très-importantes.

666. Vous avez dit que pendant ces dernières quarante-huit heures, vous croyiez que le gouvernement vous donnerait une lettre ? — Oui, certainement, je le croyais.

667. Pendant ces dernières quarante-huit heures, ce bénéfice considérable fut réalisé, avec la conviction que le gouvernement viendrait à votre secours ? — Oui, telle était notre conviction.

668. Vous avez eu tout le profit, et vous avez laissé au gouvernement la responsabilité sans aucune part du profit? — Non, il en a eu une certaine part payée pour ces £ 2,000,000 qui nous furent prêtées. Mais je ferai observer que, bien que 10 0/0 fût un profit considérable,

cependant il a été beaucoup diminué par les pertes que nous avons éprouvées.

669. Le partage des profits n'exista qu'après la lettre; je parle des quarante-huit heures précédant la lettre? — Nous éprouvâmes de grandes pertes pour remplacer £3,000,000 de garanties, indépendamment des mauvais billets et des grosses pertes que nous avions essuyées antérieurement.

670. Vous dites qu'en agissant par suite de considérations publiques pendant ces quarante-huit heures, ou les trois derniers jours, vous aviez la conviction que le gouvernement viendrait à votre secours : devons-nous comprendre qu'en balançant ses gains par ses pertes, la Banque ait été en perte tout en escomptant à 10 p. 0/0? — Non, si l'on se renferme dans les trois jours, la Banque n'a pas perdu, parce que les pertes ne furent pas aussi considérables pour les billets acceptés alors; mais sur l'ensemble de la panique, la Banque a plutôt perdu que gagné.

671. Sans nommer personne, y a-t-il eu des avances faites aux directeurs de la Banque pendant cette période?—Il n'y a pas eu, que je sache, un schiling avancé à un directeur.

672. (M. Wilson.) A moins que cela n'ait été dans la marche ordinaire des affaires? — Cela aurait été conforme à l'usage ordinaire; étant marchands, ils pouvaient obtenir des avances aussi bien que les autres; mais je ne pense pas qu'aucun directeur de la Banque ait reçu une avance pendant ces trois jours.

673. (Sir James Graham.) Dans la dernière semaine? — Je ne crois pas qu'aucun ait reçu un schilling.

674. (M. Wilson.) N'avez-vous pas dit aujourd'hui que, ces jours-là, les émissions des billets de grande valeur s'étaient accrues, et non les émissions des billets de peu d'importance? — Oui.

675. Ce qui prouve d'après vous que la demande était faite pour les opérations importantes des banquiers, et non pour le commerce de détail du pays? — Oui.

676. Cela ne prouve-t-il pas qu'il y avait en ce moment un emploi de billets plus considérable qu'à l'ordinaire pour les opérations de banque qui se font généralement, soit au moyen des chèques, soit au moyen des transferts de crédit? — Je crois que cela était fait uniquement dans le but d'affermir les réserves, et non pour substituer les billets aux chèques.

677. Les banquiers conservaient-ils alors des réserves plus considérables qu'ils ne le faisaient d'ordinaire ? — Oui.

678. Vous avez eu, quelques jours après la publication de la lettre, une augmentation de la circulation publique. Je crois que la somme la plus considérable que vous ayez jamais eue en circulation pendant tout le temps que vous aviez les £ 2,000,000 au département de la Banque était de £ 800,000, n'est-ce pas ? — Le maximum fût de £ 900,000, autant que je puis m'en souvenir.

679. Les chèques, le bureau de liquidation et toutes les formes variées de transferts de crédits, au moyen desquelles les banquiers de Londres règlent leurs comptes entre eux, sont autant de moyens d'économiser des bank-notes, n'est ce pas ? — Oui, et je pense que ces moyens et les billets de Banque aux yeux du public sont généralement égaux. Tous ces expédients de banque ont beaucoup augmenté le commerce du pays.

680. Si, à un moment, les expédients de banque sont un peu discrédités, et si, par suite, on demande une plus grande quantité de billets, peut-on dire qu'il y ait augmentation de la circulation, ou dépréciation de la circulation, parce qu'une plus grande quantité de billets serait employée ? — Je ne le crois pas. Je regarde ces £ 2,000,000 comme pouvant être appelées billets de panique, et ne devant servir que dans cette occasion.

681. Vous regardez un billet comme un instrument au moyen duquel les paiements se font d'une personne à une autre ? — Oui.

682. Et les mêmes paiements peuvent être faits au moyen de chèques payés au bureau de liquidation, sans l'emploi de billets, ou au moyen de transferts de crédits ou par d'autres expédients de banque ? — Oui, comme cela se fait aujourd'hui à la banque de Hambourg.

683. Et dans les banques de Hollande ? — Oui.

684. Par conséquent, dans un moment où les expédients de banque sont diminués, ne peut-on pas dire que la circulation est dépréciée, si, pour faire les paiements, il faut une quantité de billets plus considérable qu'à l'ordinaire ? — Non, cela ne peut déprécier la circulation, parce que c'est une circonstance exceptionnelle.

685. Si l'on suppose que le bureau de liquidation soit aboli, ou qu'un changement se produise dans la pratique du commerce au sujet de l'usage des chèques, il faudrait alors une quantité de billets beaucoup plus considérable que celle qu'exigent à présent les besoins du

commerce ou l'usage du pays? — Cela ne fait pas question, nous le voyons spécialement dans les affaires de Londres ; depuis que l'on a admis les banques par actions de Londres au bureau de liquidation, nous voyons une économie dans les billets.

686. La quantité des billets en circulation est déterminée en grande partie par la perfection des autres expédients au moyen desquels des paiements peuvent être faits à différentes époques ? — Sans aucun doute, ils tendent à faire diminuer le nombre des billets.

687. Tant que les banques par actions ont été exclues du bureau de liquidation, ces banques employaient une quantité considérable de billets pour leurs paiements journaliers? — Oui.

688. Vous nous avez dit aujourd'hui que la Banque avait pris une décision qui défendait d'escompter pour les courtiers de change ; en vertu de cette décision, tenez-vous compte de la qualité du billet, ou seulement de la personne qui le présente à l'escompte ? — De toute manière, nous n'escomptons plus pour les courtiers de change.

689. Cette décision réduira beaucoup les affaires des courtiers de change ? — Non, mais cette décision les obligera à se créer une réserve propre, et à ne pas se reposer uniquement sur la Banque d'Angleterre.

690. Il me semble que vous avez dit aujourd'hui qu'un courtier de change possédait, à votre avis, environ £ 8,000,000 de dépôts remboursables sur demande, sur des billets qu'il avait reçus de personnes à qui il avait fait des avances? — Oui, et sur d'autres garanties.

691. Quelle devrait être, d'après vous, la réserve d'un courtier de change qui a des engagements de cette importance ? — Je ne suis pas capable de le juger; cela dépend de l'étendue et de la nature de ses engagements.

692. N'y a-t-il pas ici une grande différence entre un banquier et un courtier de change, en ce qu'un banquier reçoit les dépôts sans donner de garanties en échange, tandis qu'un courtier de change reçoit les dépôts et donne en échange des billets, que le déposant veut bien accepter comme garantie temporaire ? — C'est purement une question de garantie.

693. Mais le banquier ne peut demander son argent, sans restituer les billets ? — Non, il ne le peut pas.

694. N'est-ce pas, après tout, une question d'escompte pour la grande

quantité des billets qui circulent sur le marché et qui sont escomptés par les courtiers de change ou les banquiers? — Oui, cela peut être; mais le but, en ce qui concerne la Banque, est que la Banque ne porte pas tout sur ses épaules; l'escompte aurait lieu sur le marché, mais maintenant il repose entièrement et uniquement sur la Banque d'Angleterre.

695. Dans le cas d'une panique, semblable à celle du mois de novembre, pendant laquelle, à votre dire, vous ne pouviez refuser des facilités aux personnes qui apportaient de bonnes garanties, pensez-vous que vous pourriez refuser d'escompter de bons billets apportés par une maison de Lombard-street, sous prétexte qu'ils sont présentés par un courtier de change? — Si vous parlez de moments de grandes difficultés, lorsque nous devons intervenir pour tâcher d'être utiles, je crois que nous les assisterions; mais il est certainement improbable qu'ils vinssent demander à la Banque d'Angleterre le remboursement en espèces de tous leurs billets.

696. C'est principalement dans ces moments-là, n'est-ce pas, que les courtiers de change demandent un réescompte? — Oui, mais ce système a aussi pour effet de concentrer dans leurs mains des millions qui peuvent être redemandés à tout moment.

697. Prenons le 11 et le 12 novembre, supposons que votre règle existât alors, et que vous ayez refusé de faire ces escomptes considérables que vous avez faits pendant ces deux jours pour les courtiers de change et qu'il eût été impossible aux courtiers de commerce d'obtenir de l'argent des courtiers de change, n'auraient-ils pas pu retirer l'argent de vos dépôts, s'ils en avaient eu besoin? — Non, ils l'auraient laissé entièrement où il était; je crois que les banquiers reprennent leurs fonds aux courtiers de change, non pour l'employer, mais pour le placer dans nos mains; par conséquent, s'ils ne peuvent obtenir leur argent des courtiers de change, c'est autant de moins qu'ils ne placent pas entre nos mains.

698. Par conséquent, l'argent qu'ils obtiennent des courtiers de change étant placé entre vos mains, si les courtiers de change ne peuvent rendre aux banquiers leurs fonds, il en résulte que vos dépôts sont d'autant moins élevés? — Oui.

699. Mais si un banquier demande de l'argent pour l'envoyer en province afin d'aider ses correspondants, et que, dans ce but, il demande de l'argent à un courtier de change, si celui-ci ne peut pas lui en fournir, ce banquier sera alors obligé de retirer ses dépôts de la

Banque? — Certainement; il aurait recours aussi à d'autres moyens sans doute.

700. Ne croyez-vous pas que cette mesure de restriction que vous avez prise empêcherait d'escompter à Londres beaucoup de billets qui l'eussent été sans cela? — Je ne vois pas qu'il puisse en être ainsi; je crois que cela nécessitera des garanties plus considérables et un temps plus long. Je pense que cette mesure fera diminuer considérablement chez les courtiers de change les dépôts remboursables sur demande. Ils seront obligés, à mon avis, de demander du temps pour réaliser leurs garanties avant de payer.

701. Vous pensez que cela aura pour effet de porter les courtiers de change à n'accepter d'argent que moyennant un certain délai pour le remboursement? — Oui, c'est mon avis.

702. Dans ce cas, un banquier privé ne trouverait plus dans le courtier de change, pour le placement de ses dépôts, un intermédiaire aussi sûr qu'il l'est actuellement, si ce banquier ne pouvait recouvrer son argent qu'un certain temps après sa demande? — Il est possible que cette mesure ait un tel effet en ce qui concerne les dépôts des banquiers; peut-être ce moyen serait-il toujours également sûr, mais les conditions des affaires peuvent être changées.

703. La Banque d'Angleterre bonifie-t-elle un intérêt sur les dépôts qui lui sont faits? — Non.

704. Vous avez dit, à ce qu'il me semble, que votre nouvelle mesure porterait les banquiers à exiger un délai de vue pour le remboursement des dépôts; mais il ne peut y avoir de délai quand il n'y a pas d'intérêt bonifié? — Je ne vous ai pas compris; je croyais que la question se rapportait au délai exigé par les courtiers de change. Je pensais que cette mesure conduirait les courtiers de change à demander aux banquiers un délai plus long pour le remboursement de leurs dépôts, et qu'ils cesseraient d'accepter aussi facilement des dépôts remboursables sur première demande.

705. Alors, si les courtiers de change cessent d'accepter des banquiers des dépôts remboursables sur demande, ils n'offriront plus aux banquiers un placement aussi avantageux pour leurs réserves que ceux-ci doivent nécessairement pouvoir obtenir sur demande? — Ils ne peuvent pas maintenant être remboursés sur demande, ils doivent accepter un court délai.

706. Une certaine partie des réserves des banquiers placées actuel-

lement chez les courtiers de change doit nécessairement être remboursable sur demande ou à un court délai? — Cela peut faire une différence dans la quantité de dépôts remboursables sur demande qu'ils acceptent.

707. Vous avez l'habitude à la Banque de faire des avances avant la fin de chaque trimestre, lorsque le revenu public s'accumule entre vos mains, il me semble que vous avez dit que votre règle ne s'appliquait pas aux avances faites, dans ce cas, aux courtiers de change? — Ils sont admis comme les autres à ces avances.

708. Si je vous ai bien compris, vous feriez des avances pour des raisons accidentelles? — Oui, pour des raisons spéciales.

709. Et vous vous regardez comme libres de refuser d'aider un courtier de change, lorsqu'il réclame votre assistance? — Oui, entièrement libres.

710. Mais jusqu'ici vous ne vous êtes pas considérés comme libres de le faire? — Nous avons été libres de le faire, mais il s'est produit au dehors, parmi les courtiers de change, une si forte impression, qu'ils n'avaient qu'à demander de l'argent pour en obtenir, que cela fut un bon moyen de réduire cette fâcheuse impression.

711. Alors ce n'est pas autant un changement dans les règles de la Banque qu'un changement de conduite de la Banque? — C'est certainement un changement dans la conduite de la Banque qui permet à la Banque d'agir comme elle le veut.

712. Vous avez toujours été jusqu'ici libres de faire ce que vous vouliez? — Oui, mais la difficulté relative à la confiance dans la Banque d'Angleterre s'étant soulevée, il était plus inopportun, et pour la Banque plus difficile de refuser les facilités.

713. C'est alors un avis indirect que vous serez plus libres à l'avenir que vous ne l'avez été jusqu'ici? — Oui.

714. (M. G. C. Glyn.) Je crois que ce que vous faites actuellement consiste simplement à reprendre une vieille coutume? — Oui.

715. (M. Wilson.) La nouvelle règle que vous avez adoptée diminuera les affaires des courtiers de change, ou tout au moins les limitera, et fera croître d'autant les opérations des banques par actions et de tous les établissements qui sont prêts à escompter? — L'effet sera évidemment de pousser les affaires dans les mains de ceux qui ont un capital pour soutenir l'opération. Anciennement, je crois, les fonctions des courtiers de change consistaient à chercher un emprunteur et un

prêteur; ils recevaient une commission pour mettre les deux parties en rapport. Je pense qu'ils ne se sont jamais mis dans une situation de responsabilité personnelle, mais qu'ils ont laissé l'emprunteur et le prêteur régler ensemble leur transaction.

716. C'était l'époque où leurs opérations se bornaient à un simple courtage? — Oui.

717. Maintenant ils vendent de l'argent; il n'est plus juste de dire qu'ils sont courtiers de billets, ils sont devenus vendeurs d'argent? — C'est encore un courtage de change, comme vous l'appelez, puisqu'ils perçoivent la différence entre les taux d'intérêts, en place de commission, et qu'ils n'ont pas plus de capital ni de réserve qu'ils n'en ont jamais eu.

718. Maintenant, le courtier emprunte à une personne et prête à une autre; il interpose son propre crédit entre les deux? — Il interpose son propre crédit sans aucune réserve.

719. Tandis que le courtier de change était simplement un intermédiaire entre le prêteur et l'emprunteur, mais n'interposait pas son crédit du tout? — Oui.

720. C'est à la fin du trimestre que vous faites ces avances limitées, au moment où les consolidés sont payés? — Nous commençons alors à faire des avances et nous continuons jusqu'au moment où les dividendes sont payés.

721. Mais les avances que vous faites ne se bornent pas à la garantie des consolidés qui sont alors renfermées, elles se font aussi sur d'autres garanties? — Elles se font sur plusieurs valeurs.

722. Je voudrais vous faire une question sur la pratique de la Banque pour les émissions de billets; je crois que vous ne réémettez jamais les billets? — Non.

723. Cela entraîne de grandes dépenses pour la confection des billets? — Oui, cela occasionne de grandes dépenses, mais c'est une mesure fort utile.

724. Je vois qu'il a été constaté l'année dernière, que les frais de la circulation s'élevaient à peu près à £160,000 par an. N'arrive-t-il pas souvent que de grandes quantités de billets sortent de la Banque et vous reviennent dans le même jour, par les mains des banquiers, ou quelquefois par les mains du public à la Bourse, pour le paiement des successions ou pour d'autres motifs spéciaux? — La destruction

des billets s'élève à 29,000 billets ou plutôt 30,000 chaque jour, mais je ne puis pas dire si beaucoup de ces billets ont été émis le jour même ou non.

725. Ne serait-il pas beaucoup plus économique de suivre la coutume des banquiers et de réémettre les billets tant qu'ils peuvent servir? — Nous l'avons essayé il y a quelques années, et nous avons trouvé que ce système n'était pas bon, car lorsque le public voulait des billets neufs, il déchirait les anciens et nous en demandait de nouveaux. La dépense était aussi considérable; les banquiers ont trouvé également de grands inconvénients à ce système. Cela nous empêche en outre de pouvoir donner le matin, aux banquiers, des billets se suivant en séries consécutives.

726. C'est un grand avantage pour l'enregistrement des billets, lorsque leurs numéros se suivent? — Oui.

727. Cela produit pour les banquiers une économie de temps considérable pour l'établissement de leurs comptes, et leur permet de tenir un registre de leurs billets émis aux individus à qui ils les ont donnés? — Cela produit une grande économie de temps et aussi une grande sécurité.

728. Lorsque les billets reviennent, la suite des séries est interrompue? — Oui, si nous les réémettions, ils seraient émis avec des numéros sans rapport aucun les uns avec les autres.

729. (M. Spooner). En n'émettant que des billets neufs, n'est-il pas plus facile de suivre et de retrouver des billets volés? — Certainement, nous avons un registre de chaque billet, moins longtemps le billet reste dehors, et plus tôt il revient à la Banque qui l'a émis, plus est grande la garantie contre les faux.

730. (M. le Président). Et, en ce qui concerne l'émission, y a-t-il pour vous le même avantage que pour les banquiers? — Il y a aussi une économie de temps.

731. (M. Wilson). Croyez-vous que l'avantage provenant de ce que les numéros des billets se suivent, l'économie de temps, la sécurité qui en résultent et la facilité de suivre un billet équivalent à la dépense de la fabrication des nouveaux billets, tandis que l'on pourrait réémettre les anciens billets? — Je pense que tous ces avantages équivalent parfaitement à la dépense.

732. Considérez-vous comme un devoir pour la Banque de faciliter la fourniture d'espèces d'argent au public? — Nous agissons comme

les banquiers et nous procurons toutes les facilités que nous pouvons.

733. Les banquiers de Londres et les banquiers de province obtiennent-ils leur approvisionnement principalement de la Banque d'Angleterre? — Oui.

734. Entièrement? — En grande partie sans doute ; quel que soit le montant de leur demande, c'est à nous qu'ils s'adressent.

735. Il n'y a pas de raison pour qu'ils n'aillent pas à la Monnaie ; mais en fait ils vont à la Banque? — Oui.

736. On peut dire alors que c'est la Banque d'Angleterre qui distribue la monnaie d'argent dans tout le pays? — Oui, en grande partie certainement.

737. La même fonction est remplie par la Banque d'Angleterre en ce qui concerne les espèces de cuivre? — Oui, nous l'obtenons de la Monnaie de la même manière.

738. Avez-vous l'habitude d'accepter toute la monnaie d'argent que vous offrent vos clients, quel qu'en soit le montant? — L'argent est payé en sommes considérables le samedi soir; jamais nous ne refusons d'accepter des espèces d'argent.

739. Si une importation de monnaie d'argent des colonies a lieu, quoique le montant en soit considérable, de £ 20,000 ou £ 30,000, par exemple, vous ne refusez jamais ces espèces? — Certainement non, nous ne les refuserions pas, mais il est très-rare que cela arrive ainsi, c'est bien plutôt le cas inverse qui se produit. Je ne connais pas le détail de l'opération.

740. Ainsi donc, quoique vous n'ayez aucune fonction légale en ce qui concerne la distribution et la direction de la circulation des espèces d'argent et de cuivre, cependant, en fait, la Banque d'Angleterre est l'intermédiaire qui fournit le public, et qui fait ses livraisons de temps en temps, selon les besoins du pays? — Oui.

741. Pourriez-vous nous faire connaître les taux d'escompte à Hambourg et dans les autres villes commerçantes avant la panique? — A Hambourg, le 12 septembre, l'escompte était à 5 3/4 ; le 26, il était à 6 ; le 3 octobre, à 6 1/2 ; le 17 octobre, à 7 3/4 ; le 24, il variait de 9 1/2 à 9 ; le 4 novembre, il était à 8 1/2 ; le 11, de 8 3/4 à 9 ; le 18, à 9 1/2 ; le 25, de 10 à 9 1/4 ; et le 2 décembre à 8 3/4.

742. Savez-vous à quel taux il a été réduit depuis cette époque? — Je ne le sais pas bien, mais je crois qu'il est descendu à 1 1/2 à 2 0/0.

743. On vous a interrogé au sujet des obligations des chemins de fer ; n'est-il pas vrai que les obligations de chemins de fer sont regardées actuellement, sur le marché, comme des valeurs convertibles? — Oui.

744. Une hypothèque, comme vous en possédiez autrefois, était parfaitement inconvertible, et vous ne pouviez obtenir votre argent des personnes à qui vous aviez prêté que suivant la marche légale ordinaire. Si vous faites des avances sur des obligations de chemins de fer, on peut les vendre en tout temps sur le marché, comme les bons de l'Échiquier et les autres valeurs, si on veut les réaliser? — Il y a un marché pour ces obligations et non pour les hypothèques.

745. Ainsi donc, vous pouvez perdre sur elles, par suite d'une baisse sur le marché aussi bien que pour toutes les autres valeurs que vous acceptez? — Certainement.

746. Mais elles sont regardées parmi les capitalistes comme des valeurs convertibles? — Oui.

747. (M. J. L. Ricardo). Non pas aussi bien que les bons de l'Échiquier, n'est-ce pas? — Elles ne valent pas autant que les bons de l'Echiquier.

748. (Sir James Graham.) Luttent-elles souvent sur le marché? — Quelquefois, et j'ajouterai plus souvent que les bons de l'Echiquier.

749. (M. Wilson.) Cela dépend du taux de l'intérêt? — Certainement.

750. Chaque valeur a sur le marché un prix proportionné au taux d'intérêt qu'elle rapporte? — Oui, c'est un trait caractéristique.

751. Lorsque vous prêtiez de l'argent à la Compagnie des Indes, vous le prêtiez sachant que le montant du billet serait divisé en plusieurs billets inférieurs, si vous le vouliez? — Oui.

752. C'était dans le but de rendre ces billets convertibles, si vous aviez besoin de vous en servir? — Précisément.

753. Le taux de l'intérêt que vous deviez percevoir pour ce prêt était, je crois, le taux de l'escompte que prenait la Banque? — Oui.

754. Les bons des Indes orientales portant 4 0/0 d'intérêt sont à prime actuellement, n'est-ce pas? — Oui.

755. La Compagnie des Indes orientales vous payait 10 0/0 d'intérêt pour cet emprunt au milieu de novembre? — Oui, le taux d'intérêt suivait le taux d'escompte de la Banque, quel qu'il fût.

756. Elle paie maintenant 3 0/0? — Oui.

757. Si vous descendez au-dessous de 3 0/0, vous les taxez en conséquence? — Oui, nous traitons ces billets comme une lettre de change.

758. (M. le Président.) Quel aurait été le taux d'intérêt payé par les petits bons, si le billet de la Compagnie des Indes avait été divisé en plusieurs bons de faible valeur? — Le taux aurait été le même.

759. (Sir Francis Baring.) Si vous vouliez vendre les bons, pourriez-vous les vendre à un taux d'intérêt variable? — Le taux d'intérêt ne varie pas en ce qui concerne les bons; les bons ont été émis à 4 0/0 par la Compagnie des Indes, le taux de l'intérêt n'est variable qu'en ce qui concerne l'avance.

760. (M. Hankey.) Le prêt était garanti par les bons de la Compagnie des Indes, ces bons pouvant se vendre sur le marché? — Oui.

761. (M. G. C. Glyn.) En fait, cette opération est à présent favorable à la Compagnie des Indes, leurs bons sont à 4 0/0 et elle trouve de l'argent à 3 0/0? — Oui.

762. (M. Wilson.) Ce sont les bons ordinaires qui paient 4 0/0? — Oui.

763. La différence d'intérêt sera réglée comme une matière de compte entre vous et la Compagnie des Indes à la fin de l'année? — Oui, ou à la fin de chaque semestre.

764. Alors cette valeur est pour la Banque d'Angleterre aussi convertible que toute autre valeur qu'elle aurait pu posséder? — Oui.

765. (M. Cayley.) On vous a interrogé, lors de votre dernière déposition, sur les bénéfices du semestre finissant le 31 décembre 1857, comparés aux bénéfices des semestres finissant à la même époque; vous avez dit que les comptes n'étaient jamais finis avant la fin de février, pourriez-vous faire actuellement cette comparaison? — Nous réunissons les propriétaires après-demain, et c'est alors que nous publierons les comptes; mais je ne crois pas être autorisé à faire connaître d'avance les chiffres qui seront alors publiés.

766. Seriez-vous assez bon pour nous donner la comparaison entre les bénéfices de la Banque durant les semestres finissant au 31 décembre, pendant les années 1857, 1856, 1852 et 1853? — Je vous les donnerai vendredi.

767. Vous avez aussi été interrogé en ce qui concerne les espèces et les billets du département de la Banque, le soir du 12 novembre, et vous n'avez pas pu faire de réponse à cette question. Seriez-vous assez bon pour nous dire quel était le montant des espèces et des billets du département de la Banque dans Threadneedle-street? — £ 131,000 en billets, £ 358,000 en espèces d'or, et £ 92,000 en espèces d'argent.

768. La question se rapportait, non pas à ce que vous possédiez pour toutes vos succursales, mais à ce que vous aviez pour votre établissement principal de Threadneedle-street ? — Je puis vous donner le total; la réserve totale de Londres montait à £ 384,000.

769. Pourriez-vous nous dire avant vendredi ce que possédait votre établissement de Threadneedle-street, en outre de ces £ 131,000, pour le service de vos succursales, et nous faire connaître également le montant des espèces? — Je ne doute pas que nous ne puissions le faire.

770. Vous devez avoir un compte spécial de ce que vous possédiez dans votre établissement de Threadneedle street? — Oui.

771. Seriez-vous assez bon pour nous faire connaître le montant de vos espèces métalliques, tant au département de la Banque qu'au département de l'émission, ainsi que le montant de vos billets au département de la Banque? — Je puis vous faire connaître le montant actuel de l'encaisse métallique au département de la Banque. Il était de £ 2,316,000 jeudi soir et il y avait £ 4,208,000 en lingots.

772. En ce qui concerne la réserve que vous aviez alors, voulez-vous vous reporter à la question 259 de la déposition de l'année dernière, dans laquelle vous donnez votre assentiment à la déposition de M. Weguelin, ainsi conçue : « Vous pensez que vous devez conserver « une réserve d'un quart de vos dépôts au minimum. Votre réserve « varie entre un quart et un tiers en temps de pénurie d'argent, et « cette réserve monte à une demie et plus haut encore en temps « d'abondance. » Était-ce alors votre opinion? — Oui, tout à fait, c'est la déposition de M. Weguelin.

773. Mais vous étiez d'accord avec lui, et je crois que vous l'approuviez? — Oui, c'est tout à fait mon avis.

774. Votre réserve, le 12 novembre au matin, n'était, je crois, que de £ 900,000? — Oui.

775. Et vos dépôts s'élevaient environ à £ 18,000,000 ? — Oui, il n'y a aucun rapport entre eux.

776. Votre réserve formait alors seulement un dix-huitième de vos dépôts, au lieu d'un quart? — Oui.

777. Et cela à une époque de pénurie ou de panique? — Oui.

778. Seriez-vous assez bon pour revenir à la question 264 où M. Weguelin dit : « Les banques par actions placent leur réserve « d'une manière plus fixe que ne le fait la Banque d'Angleterre. En « fait, elles regardent la réserve de la Banque comme leur propre « réserve. » Pensez-vous que ce fût bien exact pour les premiers jours de la semaine où la panique de novembre se produisit? — Je pense que la confiance dans la Banque n'était pas diminuée.

779. Seriez-vous assez bon pour répondre à la question? — Je pense que la réserve de la Banque était certainement un des motifs de la confiance publique.

780. Vous dites : « Les banques par actions placent leur réserve « d'une manière beaucoup plus fixe que la Banque d'Angleterre ne le « fait; en réalité, elles considèrent la réserve de la Banque comme la « leur propre. » Est-ce bien le cas qui se produisit dans la semaine où eut lieu la panique?—Cette réponse, comme je la comprends, signifie que ces banques agissent ordinairement ainsi. La question me demande mon avis, en ce qui concerne spécialement le 12 novembre, on se trouvait alors en présence de circonstances exceptionnelles.

781. La réponse dit que les réserves des banques par actions sont en général conservées d'une manière plus fixe que ne l'est la réserve de la Banque d'Angleterre? — Oui, elles le sont en général.

782. N'arriva-t-il pas alors que la réserve de la Banque d'Angleterre fut réduite à £ 1,000,000 en présence de £ 18,000,000 de dépôts, et que la Banque d'Angleterre elle-même s'adressait aux dépôts des banques par actions et des autres banquiers, qui s'élevaient à £ 6,000,000 à cette époque? — Sans doute, cela était vrai dans ces circonstances.

783. Alors, contrairement à l'opinion émise l'année dernière, la Banque d'Angleterre s'appuyait sur les réserves des banquiers, et non les banquiers sur les réserves de la Banque? — Certainement, ils se servirent de leurs propres réserves.

784. En ce qui concerne votre dernière déposition, je remarque que, dans la question 385, on vous demandait : « A votre avis, la difficulté « (causée par la crise) était-elle occasionnée exclusivement par des « raisons commerciales distinctes des raisons relatives à la circu- « lation? » A cela, vous avez répondu : « Certainement. » — Oui.

785. Voudriez-vous vous reporter au commencement de la crise

qui se convertit en panique, crise qui commença le 30 juin 1855, lorsque l'encaisse métallique s'élevait à £ 18,000,000 ; cet écoulement continua jusqu'en mai 1856 ? — Cela eut lieu durant la guerre.

786. Ce fut un écoulement graduel du 30 juin 1855 au mois de mai 1856 ? — Oui, il diminua à une époque plus qu'à une autre.

787. Mais il diminua graduellement depuis octobre 1855, époque où l'encaisse était de £ 11,300,000, jusqu'au 24 mai 1856, où l'encaisse était de £ 10,559,000. Durant cette période, le taux de l'intérêt était de 6 et 7 0/0, n'est-ce pas ? — Oui, à differents intervalles.

788. D octobre 1855 à mai 1856, le taux de l'intérêt était de 6 et 7 0/0 ? — Le taux de l'intérêt descendit à 3 1/2 0/0 en septembre 1855.

789. Mais à partir d'octobre 1855 ? — En 1855, le taux était à 5 1/2.

790. D'octobre 1855 au 24 mai 1856, l'escompte varia de 5 à 6 et 7 0/0 ? — Oui.

791. Du 20 septembre 1857, lorsque l'encaisse était de £ 11,176,000, jusqu'au 12 novembre, lorsque l'encaisse était de £ 6,500,000, il y avait un écoulement régulier et graduel ? — Oui.

792. Si vous vous reportez à la deuxième page de votre déposition de cette année, et aux questions 10 et 12, vous verrez que l'on vous a demandé : « Est-il survenu dans le mois de septembre quelque circon-« stance sur laquelle vous désiriez appeler l'attention du Comité ? » Vous avez répondu : « Les choses ont été comme je l'ai dit jusqu'au « 15 septembre ; c'est la date des premières nouvelles défavorables « que nous reçûmes d'Amérique, nouvelles annonçant que les valeurs « de chemins de fer étaient considérablement dépréciées, dans une « proportion de 10 à 20 0/0 ; l'Angleterre possédait une si grande « quantité de valeurs américaines, valeurs s'élevant selon quelques-« uns à £ 80,000,000, que c'était une question d'un intérêt considé-« rable pour tout le pays. Les nouvelles qui suivirent annoncèrent « que *l'Ohio Life and Trust Company* avait fait faillite. » Cette nouvelle arriva le 15 ou le 16 septembre ? — J'ai rectifié cela dans ma déposition.

793. On vous demanda dans la question n° 12 : « Il y eut un autre « changement a la Banque d'Angleterre le 8 octobre ? » et vous avez alors parlé de l'écoulement rapide qui eut lieu le 8 octobre ? — Oui.

794. Le taux de l'intérêt, le 8 octobre, s'était élevé à 6 0/0 ; le 12 octobre, il s'était élevé à 7 0/0, et le 19 il atteignait 8 0/0. En réponse à

la question n° 16, vous mentionnez d'autres mauvaises nouvelles d'Amérique antérieures au 19 octobre? — Oui.

795. Vous dites qu'alors l'encaisse était descendu à £ 8,991,000, que la réserve était de £ 4,115,000, et que le taux de l'intérêt était de 8 0/0? — Le 19 octobre.

796. Voudriez-vous vous reporter aux événements de 1847, à une période analogue, c'est-à-dire le 25 septembre, et faire connaître au Comité l'état des lingots, l'état de la réserve et le taux de l'intérêt le 25 septembre 1847; croyez-vous que les lingots s'élevassent à £ 8,782,000? — Oui, le 25.

797. Et la réserve à £ 4,112,000, et le taux de l'intérêt à 5 1/2? — La réserve était de £ 4,700,000.

798. Le taux de l'intérêt était encore à cette époque à 5 1/2 seulement? — Oui.

799. Tandis que les lingots et la réserve étaient dans le même état, le taux de l'intérêt s'éleva à 8 0/0 en 1857? — Oui.

800. Cela n'était-il pas suffisant pour occasionner des inquiétudes et des alarmes? — Si vous comparez des époques à dix ans d'intervalle entre elles; si vous considérez qu'à la première époque 5 1/2 fut un taux d'intérêt élevé, et si maintenant 8 0/0 est considéré comme un taux élevé d'intérêt avec le même étalon, alors je comprendrai que 8 0/0 soit considéré comme un taux d'intérêt très-considérable, et qu'il engendre plus de craintes que 5 1/2 0/0; mais, pendant toute la durée de la guerre, le taux d'intérêt a été de 6 à 7 0/0, taux que nous n'avions jamais eu auparavant et cela, par conséquent, ne produira pas les mêmes alarmes qui auraient été produites si l'intérêt s'était élevé d'un point de départ beaucoup plus bas.

801. L'écoulement de l'encaisse continua tellement qu'il descendit à £ 8,991,000? — Oui.

802. Le taux d'intérêt n'avait jamais atteint 8 0/0, si ce n'est en temps de panique? — Non.

803. Jusqu'au 19 octobre 1857, il n'était survenu aucune faillite commerciale? — Non, je crois qu'il y en eut fort peu et aucune remarquable.

804. Alors, si le taux de l'intérêt s'était élevé à 8 0/0, taux inconnu jusqu'alors, si ce n'est en temps de panique, si cette hausse avait été produite par la demande faite sur la réserve de la Banque,

et s'il n'était arrivé jusqu'à cette époque aucun désastre commercial et aucune faillite, comment pouvez-vous dire que les désastres commerciaux qui survinrent étaient dus, non à l'état de la circulation, mais aux imprudences commerciales ? — Je crois que la rigueur des temps fit ressortir le mauvais état des affaires commerciales.

805. Mais cette situation fut amenée par l'écoulement de l'encaisse et l'état de la circulation, ce qui, faisant hausser le taux de l'intérêt à 8 0/0, produisit des craintes et des alarmes dans le monde commercial, n'est-ce pas? — Non, pas tout à fait; je dirais d'abord que cela montrait qu'ils pouvaient faire usage de leur argent, et que, bien que le commerce ne fût pas sûr en ce qui regarde les facilités sur billets, cependant l'argent pouvait encore être employé à 8 0/0.

806. Le taux de 8 0/0 étant un taux extraordinaire, et un taux qui ne s'était produit qu'en temps de panique, cela était-il calculé pour diminuer les alarmes qui se manifestaient alors dans l'esprit du public? — L'élévation du taux de l'intérêt devrait rendre l'esprit des hommes sensible à la dureté des temps, sans produire d'alarme.

807. A propos de ce taux élevé de l'intérêt, occasionné par l'écoulement de l'encaisse, vous entendez parler d'un écoulement de l'or vers l'Irlande, de quelques malheurs au sujet de la Banque occidentale d'Écosse et de la banque du bourg de Liverpool, et vous l'attribuez à l'accroissement du malaise du monde commercial? — Oui.

808. Croyez-vous que le moyen d'alléger ces craintes fût d'élever le taux de l'intérêt à 9 0/0 le 5 novembre, et à 10 0/0 le 9? — Cela peut ne pas être un moyen de réduire la panique intérieure, mais il était absolument nécessaire pour nous d'élever le taux de l'escompte, et de nous protéger contre la demande qui se produisait si vite; et, par ce moyen, il était évident que l'on empêcherait l'exportation de l'or.

809. La conséquence naturelle de ce système n'est-elle pas que lorsqu'on vous fait une demande de billets, vous êtes ensuite exposés à une attaque sur vos dépôts; de sorte que, tandis que vous pensez avoir surmonté cette demande avant la presse, la crainte devient si intense, que les déposants commencent à trembler pour leurs dépôts, et vous les redemandent avec empressement, de sorte qu'il se produit aussi une double action contre vous? — Telles sont les circonstances qui accompagnent une panique sur laquelle nous n'avons pas de contrôle.

810. (M. le Président.) Mais, en fait, vos dépôts s'accroissaient, n'est-ce pas? — C'est-à-dire, on ne nous demandait pas le remboursement. Si je comprends bien la question, elle suppose qu'il y a une demande sur les dépôts.

811. (M. Cayley.) L'interrogation a démontré : que le principe du désastre commercial était dans la demande d'espèces métalliques faite au début, et dont le résultat fut de porter à huit pour cent le taux de l'intérêt ; qu'en essayant d'arrêter la demande dans le but d'assurer la convertibilité des billets, vous avez agi de manière à produire de grandes craintes dans l'esprit du public, et que le danger de ce système est de créer une panique telle, qu'elle vous expose à une demande des déposants qui, si elle était survenue le 12 novembre, n'aurait fini qu'avec la suspension des paiements de la Banque ? — Ce sont des circonstances qui peuvent toujours se produire si la circulation est contractée, ce qui arrivera nécessairement si les transactions de ce pays font tourner les changes contre nous et emportent notre or à l'étranger.

812. Mais la circulation n'était pas réduite, elle était la même qu'auparavant? — La circulation était réduite, chaque fois qu'une partie de l'encaisse métallique disparaissait.

813. Alors, c'est l'écoulement de l'encaisse métallique qui a entraîné la catastrophe ? — J'ai déjà dit que nous eûmes alors un moment difficile, d'autant plus que la circulation était réduite et que l'on s'apercevait du peu de solidité qu'offraient les affaires.

814. Mais si ces difficultés étaient produites par l'écoulement de vos agents de circulation, c'est-à-dire par l'écoulement de votre encaisse métallique, comment prouvez-vous que ces désastres n'avaient pas rapport à l'état de la circulation? — Parce qu'à mon avis la circulation est placée sur une base complétement différente. Il est nécessaire que le billet, pour assurer sa convertibilité, circule comme le fait l'or ; c'est une nécessité première, et une fois qu'elle est établie, il n'est pas juste d'en faire la cause d'une pression qui viendrait à se produire.

815. (M. Wilson.) Voudriez-vous revenir à la question n° 30 de votre dernière déposition? La question est celle-ci : « Le 5 novembre, « jour où le taux de l'intérêt s'éleva à neuf pour cent, vous aviez « une demande à l'intérieur, un écoulement commercial à l'exté- « rieur, et une demande d'espèces d'argent pour l'Inde ? » Vous avez répondu : « Oui. » C'est bien le 5 novembre? — Oui.

816. Si vous vous reportez à vos réponses aux questions nº 40 et 41, où vous parlez du 24 octobre, vous trouverez que vous avez dit qu'à cette époque les changes étaient devenus plus favorables et que la demande américaine avait diminué ; vous dites aussi que l'écoulement vers l'Orient avait cessé ou au moins diminué, et que la position de la Banque était généralement favorable. Il y a contradiction dans ces deux affirmations ? — La demande commerciale avait très-bien cessé, et celle du continent complétement; les engagements pour les Indes diminuaient.

817. Mais avant le 5 novembre, la demande étrangère avait cessé en fait; il n'y avait pas d'écoulement à l'étranger à cette époque ? — Non, pas en proportion considérable.

818. (M. M. T. Smith.) Je crois que vous avez dit en réponse à une question de M. Cayley, que pendant la panique votre sûreté reposait sur les réserves des banques par actions, et qu'à un moment de panique la réserve des banques par actions était beaucoup plus considérable que la réserve de la Banque d'Angleterre ? — J'ai dit que nous étions à même de faire des avances par suite de l'accumulation des dépôts.

819. Je pense que vous approuvez toute cette appréciation en général ? — Oui.

820. Votre réserve en temps ordinaires n'est-elle pas, en proportion de vos dépôts, beaucoup plus considérable que ne le sont les réserves des banques par actions, en proportion de leurs dépôts ? — Oui, de beaucoup.

821. A l'époque de la panique à laquelle M. Cayley a fait allusion, quelle était, en prenant le point le plus élevé de la panique, la quantité de billets escomptés dans le public commercial ? — Les escomptes s'élevaient à £ 21,000,000.

822. Cette grande demande sur la Banque n'était-elle pas occasionnée par le refus qu'avaient fait les banques par actions et les courtiers d'escompter pour qui que ce fût ? — Oui, en réalité nous étions les seuls à escompter.

823. (M. le Président.) A cette époque tout le monde, si ce n'est vous, s'efforçait de conserver des espèces à sa disposition ? — Oui.

824. Le résultat de cela fut, comme le prouve l'augmentation d'émission de £ 1,000 en billets, qu'une partie était conservée dans la caisse des banquiers, et que l'autre augmentait vos dépôts. Il y avait

en même temps une augmentation des billets de grande valeur, que vous supposez avoir été conservés dans les réserves des banquiers, et un accroisement de vos dépôts? — Oui.

825. Vous avez été interrogé au sujet de l'état de vos dépôts lorsque vous aviez £ 5,000,000 et £ 6,000,000 de dépôts de banquiers, et qu'à la même époque vous n'aviez que £ 6,000,000 dans votre propre réserve. N'est-il pas vrai que plus de la moitié des dépôts des banquiers sont considérés comme une quantité parfaitement fixe, d'autant plus que le cours des affaires des banquiers de Londres ne pourrait pas se soutenir si ces dépôts n'étaient maintenus ? — Certainement.

826. Et quant à l'autre moitié, loin de diminuer, elle tendait à s'accroître ? — Certainement.

827. Alors vous pensez que vous aviez parfaitement raison, dans de telles circonstances, de suivre une marche plus hardie que celle que vous auriez suivie sans ces motifs? — Certainement.

828. Et cela, par suite de ce que vous appelez des considérations d'ordre public ? — Oui.

829. Vous aviez dans le même temps une demande considérable, et si vous aviez refusé de faire des avances, de deux choses qui pouvaient améliorer votre situation, l'une ou l'autre serait arrivée : ou vos dépôts auraient diminué, ou votre réserve se serait accrue. La Banque était à votre avis dans une bonne situation le 9 novembre, il n'y avait cependant encore aucun projet d'émission de lettre ? — Oui.

830. Vous avez dit que, dans votre opinion, vous ne pouviez empêcher le public d'obtenir la quantité de billets qu'exigent les affaires ? — Oui.

831. Sous la loi actuelle, le public peut donc, dans les temps tranquilles, obtenir tous les billets dont il a besoin? — Oui.

832. En temps de presse, c'est l'occasion de faire une émission spéciale, lorsque, par suite de la cessation des avances dans d'autres maisons, la pression s'exerce sur vous? — Oui.

833. Mais la valeur de cette opération repose sur ce fait, que vous ayez à votre disposition une quantité d'espèces métalliques suffisante pour former la base de cette émission de billets ? — Oui.

834. Vous nous avez dit aussi que, si ce n'était l'effet de l'acte de 1844,

vous ne voyez pas de raison pour supposer qu'il y aurait une quantité d'espèces suffisante, lorsque cela n'a pas eu lieu dans les circonstances antérieures ? — Je crois que cela n'aurait pas lieu sans cette loi.

835. L'état actuel de la loi n'empêche-t-il pas le public d'avoir un approvisionnement suffisant de billets de banque dans les circonstances ordinaires, et n'assure-t-il pas la conservation d'une réserve d'espèces suffisante pour permettre de faire une émission extraordinaire avec une parfaite sécurité en temps de panique ? — C'est mon avis.

836. Et c'est sous une législation semblable, qu'à un moment de pression très-forte, vous avez porté vos avances à plus du double de leur montant ordinaire, dépassant le montant des dépôts publics aussi bien que des dépôts particuliers ? — Oui.

837. Êtes-vous d'avis que, dans l'état artificiel du commerce du monde, il soit à remarquer qu'en temps de panique on puisse trouver un remède exceptionnel dans tout pays et dans tout état de la circulation ? — Dans tout état de circulation ce n'est qu'exceptionnellement que se rencontrent des causes exigeant un remède exceptionnel.

838. Est-ce bien ce cas qui s'est produit à Hambourg, Stockolm et Copenhague, l'automne dernier ? — Oui.

839. N'y avait-il pas alors aussi une suspension générale des banques en Amérique ? — Oui.

840. Le soulagement des affaires produit par la lettre du Trésor en novembre dernier peut-il, selon vous, être considéré comme l'effet d'un remède exceptionnel, si l'on tient compte du développement du commerce du pays et si l'on considère que Londres est le pivot des transactions monétaires du monde ? — Je crois que l'effet n'a pas été très-considérable.

841. (A. M. Dobree.) Acquiescez-vous aux opinions émises par le gouverneur, ou bien y a-t-il quelque partie de la déposition sur laquelle vous vouliez faire une remarque ? — Si l'on me le permet, je désirerais faire une observation sur les opérations de la Banque le 12 novembre. Le matin de ce jour, nous avons commencé les affaires avec une réserve de £ 1,462,000. Cette réserve aurait, sans aucun doute, été considérée par les directeurs comme tout à fait insuffisante le matin de ce jour, et je crois que si dans la matinée, au moment où la Cour s'assemblait, l'on ne nous avait pas assuré d'une façon presque positive que le gouvernement était disposé à émettre la lettre, notre conduite aurait

été complétement différente de ce qu'elle fut; nous aurions, selon toute probabilité, élevé le taux de l'intérêt à 12 0/0; et nous aurions peut-être réduit l'échéance à trente jours. Nous aurions, en outre, dit aux courtiers : « Nous ne vous faisons pas d'avances, la Banque prend « soin d'elle-même », et nous aurions peut-être même vendu, comme nous en avions le droit, une grande quantité de consolidés et d'autres rentes du gouvernement; toutes ces mesures auraient été prises, et je pense qu'ensuite la position de la Banque, le soir du 12, aurait été totalement différente de ce qu'elle a été. D'après l'expérience que j'ai acquise, mon opinion est que la position de la Banque aurait été beaucoup moins altérée qu'elle ne l'était la veille du 12; c'est-à-dire que le soir du 12, jour où la lettre fut émise, nous n'aurions pas vu notre réserve réduite à £ 581,000.

842. (Sir James Graham.) Mais en ce qui concerne vos profits, vous auriez éprouvé de grandes pertes en suivant cette ligne de conduite, s'il n'y avait pas eu de lettre? — Je ne dis pas que nous aurions fait de grands bénéfices; dans ce cas, nous n'aurions pas escompté pour £ 2,000,000, ce qui était pour nous un profit.

843. A 10 0/0? — Avec votre permission, les mesures auxquelles j'ai fait allusion n'auraient pas permis à la Banque d'escompter pour £ 2,200,000 de billets. Comptant sur la lettre, elle a escompté £ 2,200,000 à 10 0/0; si la Banque n'avait escompté que £ 1,000,000, ses bénifices, ce jour-là, auraient été de moitié inférieurs à ce qu'ils furent par suite de la concession de la lettre.

844. Si la Banque avait alors été obligée de vendre des valeurs sur le marché, elle aurait perdu considérablement sur la vente? — Oui, selon toute probabilité.

845. Par conséquent, comptant sur l'assistance du gouvernement, vous avez escompté le 12, jusqu'à ce que vous ayez réduit à son plus faible minimum la balance de vos réserves, tout en faisant un bénéfice à 10 0/0 sur vos avances? — Nous avons escompté tout à fait contre notre volonté, et parce que le public nous pressait, et il était de toute nécessité de prêter au public l'assistance qu'il réclamait; car si la Banque l'avait refusée, cela aurait, selon toute probabilité, entraîné beaucoup de suspensions de paiements dans Lombard-street et aurait causé de très-grands désastres dans tout le pays.

846. Vous avez dit que tout le monde s'efforçait, à cette époque, d'obtenir de l'argent, et vous ne pouviez compter que sur le gouver-

nement pour émettre des valeurs ; par conséquent, en fait, vous étiez les seuls créanciers, et tout le monde, à tous les termes et à tous les prix possibles, était votre débiteur ? — Le gouvernement ayant donné à la Banque d'Angleterre la permission d'émettre un plus grand nombre de billets que la loi ne le permettait, naturellement la Banque d'Angleterre était en état de prêter toute l'assistance que le commerce pouvait réclamer.

847. (M. G. C. Glyn, à M. Neave.) En ce qui concerne les profits auxquels on a fait allusion dans la correspondance entre le gouvernement et la Banque d'Angleterre, pouvez-vous fournir au Comité les données sur lesquelles est fondé le calcul de 2 0/0 ?— Je vous répondrai que c'était l'arrangement fait par le gouvernement pour les précédents.

848. Alors je dois comprendre que ce calcul n'a pas rapport seulement à la Banque d'Angleterre, mais aussi au Trésor ? — Oui.

849. Y aurait-il quelque inconvénient à nous permettre d'avoir les données d'après lesquelles fut fait le premier arrangement qui imposa 2 0/0 d'intérêt ? — C'est le même arrangement qui fut fait pour les £ 475,000. J'ai à déposer quelques papiers que je vous ai promis la dernière fois.

SÉANCE DU 19 MARS 1858.

Présidence du très-honorable Edouard Cardwell

MEMBRES PRÉSENTS :

MM. BALL.
SIR FRANCIS BARING.
BLACKBURN.
CARDWELL.
CAYLEY.
GEORGE CARR GLIN.
HANKEY.
MM. PULLER.
SPOONER.
LE CHANCELIER DE L'ECHIQUIER.
TITE.
VANCE.
WEGUELIN.
WILSON.

M. SHEFFIELD NEAVE, gouverneur de la Banque d'Angleterre, et M. BONAMY DOBREE, sous-gouverneur de la Banque, sont appelés et interrogés de nouveau.

850. (M. G. C. GLYN A M. NEAVE.) Je vous ai demandé, à la dernière réunion du Comité, si vous pourriez nous communiquer quelques données indiquant le calcul d'après lequel ont été fixés les 2 0/0 d'intérêt sur les avances faites par le gouvernement à la Banque en novembre dernier? Je trouve, en me reportant à la correspondance de cette époque, que ce règlement fut fait sur les mêmes principes que ceux qui avaient présidé à l'avance antérieure des £475,000? — Oui.

851. Pourriez-vous exposer de suite au Comité les calculs particuliers sur lesquels repose cette fixation? — Elle est basée sur un calcul prenant les valeurs à 3 0/0. Cet 1 0/0 serait alloué pour les frais.

852. Alors ce calcul, que l'on pensait s'appliquer à cette émission spéciale, était regardé comme un calcul propre à l'émission faite en novembre dernier? — Oui.

853. Je trouve qu'en novembre vous avez escompté à 10 0/0? — Oui.

854. Et je trouve aussi que toutes les avances sur valeurs communément appelées *Reports* étaient, à cette époque, à la Bourse, au

taux de 10, 10 1/2 et 11 0/0. Admettant que l'avance faite à la suite de la lettre du gouvernement fût, en réalité, une avance faite sur effets de même valeur, pensez-vous qu'il soit juste que la même réglementation soit appliquée à cette avance, en ce qui concerne le taux d'intérêt reçu par le public, comme l'était celle qui s'appliquait aux £ 475,000 d'avance permanente? — C'était la proposition du chancelier de l'Échiquier; je ferai remarquer une chose, c'est que l'usage de la monnaie, en tant qu'elle était mise en circulation, était limité à dix-huit jours seulement, et pour une portion limitée des £ 2,000,000 qui étaient conservées à notre département de la Banque; mais l'émission actuelle pour le public n'a jamais, au maximum, dépassé £ 900,000 en un jour. En prenant la moyenne de £ 480,000 pour dix-huit jours à 10 0/0 et pour l'ensemble quarante-un jours, on arrive à peu près au même résultat.

855. Pensez-vous que le montant actuel avancé au public serait un calcul exact de ce que l'on devait recevoir comme intérêt, ou serait-ce le montant que vous preniez alors par suite de la lettre du Trésor, considérant que vous l'employiez comme votre propre balance à cette époque? — Il y a deux opinions; la proposition n'émanait pas de nous du tout.

856. En fait, le Comité doit comprendre que le taux de 2 0/0 n'était pas offert par vous, mais vous avait été proposé par le gouvernement et avait été accepté par vous? — Oui.

857. Il me semble que vous avez dit dans votre déposition, au sujet de la première partie du mois de novembre, que vos prévisions et vos calculs, par rapport au département de la banque à la Banque d'Angleterre, furent complétement déjoués par les événements extraordinaires qui se produisirent dans l'espace de quelques jours? — Oui, certainement.

858. Je suppose que les événements auxquels vous faites allusion sont les demandes spéciales faites d'Écosse plus particulièrement et aussi d'Irlande? — Oui.

859. En supposant que les billets du département de l'émission aient été une monnaie légale en Écosse et en Irlande, l'effet produit par la double action de la demande faite en même temps sur vos réserves et sur le département de l'encaisse aurait-il été évité en grande partie? — Certainement; la nécessité de trouver de l'or pour une partie de la circulation d'Écosse, qui était complétement discréditée, ce qui

augmentait la demande de remboursement des dépôts, aurait été diminuée. En vérité, en ce qui concerne les billets, l'émission de billets de la Banque d'Angleterre, reçus comme monnaie légale, aurait prévenu tous ces effets.

860. Et ce résultat n'aurait-il pas été encore amélioré, si un département avait eu le droit d'émettre, dans certaines circonstances, des billets inférieurs à £ 5? — Non; je ne vois aucun avantage à émettre des billets d'une valeur inférieure à £5. Je crois que, si la circulation de l'Écosse avait consisté en or et non en billets, il n'y aurait pas eu une telle nécessité.

861. Je ne doute pas que vous ne sachiez que la plus grande partie de la circulation d'Écosse consiste en billets de £ 1? — Oui.

862. Pour faire face à une demande sur les banques d'Ecosse, en ce qui concerne les billets, on emploie des souverains. L'émission de billets de £ 1 par le département de l'émission ne produirait-elle pas une économie considérable d'espèces métalliques? — Je crois que l'or les aurait remplacés, comme il l'a fait en Angleterre, lorsque les billets de £ 1 ont été retirés de la circulation.

863. (M. le Président.) Sous la loi actuelle, si l'on avait fait des billets de la Banque une monnaie légale en Écosse, cela ne vous aurait pas aidé, parce que c'était la même chose pour vous d'envoyer vos billets, qui faisaient partie de votre réserve, ou d'envoyer des espèces métalliques? — Oui.

864. En ce qui concerne les billets inférieurs à £ 5, croyez-vous que la différence entre le système de cette partie du royaume et le système admis en Écosse, système qui admet les billets de £ 1, contribue à réduire la pression opérée sur la Banque d'Angleterre en temps de difficulté? — Non, pas du tout.

865. Croyez-vous que cela l'augmente? — Je crois que cela agirait plutôt dans ce sens.

866. Connaissez-vous quelque raison, en justice ou en politique, par suite de laquelle la dépense de la conservation des réserves du Royaume-Uni tout entier incomberait exclusivement à cette partie du royaume? — Certainement non.

867. (M. G. C. Glyn.) Quant à la question posée par M. le président, si les billets émis par le département de l'émission avaient été reconnus comme monnaie légale en Écosse, quoiqu'ils ne pussent pas

protéger votre réserve, n'auraient-ils pas réduit la demande sur le département de l'encaisse? — Un tiers de la circulation de l'Écosse se compose de billets de £ 5 et au-dessus.

868. Des représentations ont été faites sur une pratique de la Banque d'Angleterre, au sujet de la dette du gouvernement, en ce qui concerne la période de temps trop prolongée pendant laquelle sont interrompus les transferts en vue du paiement des rentes. Les transferts pour les consolidés sont arrêtés, en juin et en décembre, pour les deux échéances de juillet et de janvier; pour les trois pour cent réduits et les autres valeurs, c'est en septembre et en mars. En fait, cela enlève aux rentiers la disponibilité d'une très-grande partie de la dette publique, pendant trois mois chaque année. Des représentations sur ce point m'ont été faites de temps en temps comme banquier, et je voulais vous demander si, à votre avis, il serait impossible de soulager le public à ce point de vue, dans certaines circonstances? — Ce sujet a souvent été renvoyé à mon examen, et les recherches que j'ai faites me font croire que nous ne pouvons pas, dans le système actuel, réunir en moins de temps les comptes nécessaires pour le paiement des dividendes. Avec les immenses opérations nécessaires pour préparer les dividendes, pour établir les balances, nous ne pouvons le faire enmoins de quatre semaines, à moins d'avoir un personnel spécial pour ces opérations.

869. Vous savez sans doute que la Banque de France (je ne veux pas cependant la comparer à cet égard avec la Banque d'Angleterre) ne prend pas plus de sept à dix jours environ pour cette opération? — Cette banque ne prend qu'un temps très-court pour se préparer aux dividendes, et cela se fait, autant que je le comprends, en employant deux espèces de grands livres; c'est le seul changement que l'on ait fait dans ce but. Il serait à mon avis très-avantageux pour le public, et tout à fait digne de la considération dont jouissent la Banque et le gouvernement, qu'il fût fait quelque chose dans ce but.

870. En ce qui concerne les avantages auxquels vous faisiez allusion dans votre dernière déposition, le Comité ne doit-il pas croire que ces avances spéciales ont été faites dans beaucoup de cas, à des maisons de commerce et à des entreprises n'ayant pas de rapports ordinaires avec le compte d'escompte de la Banque d'Angleterre, par suite de certaines réclamations, disant que si ces avances n'étaient pas faites (je ne fais aucune allusion aux noms ni aux districts), une grande partie de la classe ouvrière, mineurs et autres, seraient sans

aucun emploi, et qu'il en résulterait une grande confusion publique ? — Certainement, les avances qui furent faites dans le but de maintenir la tranquillité publique, comme je puis le dire, furent couvertes de succès, et l'on nous dit que notre conduite avait été très-avantageuse au public.

871. En fait, c'était votre mobile lorsque vous faisiez ces avances; elles furent faites pour des raisons d'intérêt public ? — Entièrement.

872. Ces avances ne furent pas faites dans l'intention de profiter de l'élévation du taux de l'intérêt, pour les sommes que vous prêtiez au particulier à cette époque, mais dans des vues d'utilité publique ?— Loin de désirer accroître nos avances et profiter de l'élévation du taux de l'intérêt, nous aurions donné quelque chose à cette époque pour les réduire et pour prévenir la presssion qui allait s'exercer sur nous.

876. (M. le Président). Vous vendiez vos valeurs à un prix auquel vous saviez que vous éprouviez des pertes ? — Nous vendions pour assister le public en trouvant des fonds et nous éprouvions des pertes considérables.

874. (M. Cayley.) Avez-vous ces détails que je vous ai demandés la dernière fois que vous fûtes interrogé, au sujet du montant des espèces métalliques et des billets en circulation le soir du jeudi 12 novembre ? — Oui.

875. Seriez-vous assez bon pour nous faire connaître le montant des billets et des espèces métalliques au département de l'émission le soir du jeudi 12 novembre ? — La réserve de billets, à Londres, s'élevait à £ 68,085; les espèces d'or, à Londres, atteignaient £ 274,953 ; et les espèces d'argent £ 41,106.

876. Ce qui faisait un total, le jeudi, à 4 heures, au département de la Banque, de ? — £ 384,000 et une fraction.

877. J'avais compris précédemment que le total de ce que vous possédiez s'élevait à £ 500,000, tant pour votre établissement de Threadneed-street que pour vos succursales ? — Non, le total était de £ 581,000.

878. Alors vous aviez en fait environ seulement £ 80,000 pour vos succursales ? — Nous avions £ 197,000 aux succursales.

Le déposant remet le papier suivant :

RÉSERVE DE LA BANQUE LE 11 ET LE 12 NOVEMBRE 1857.

Le mercredi soir, 11 novembre, la réserve était composée ainsi :		
Billets à Londres, à	£375.005	
Billets aux succursales	582.705	
		£957.710
Espèces d'or à Londres	310.784	
Espèces aux succursales	97.665	
		408.449
Espèces d'argent à Londres	44.046	
Espèces d'argent aux succursales	51.948	
		95.994
RÉSERVE TOTALE		£1.462.153
Le jeudi soir, 12 novembre, la réserve était composée ainsi :		
Billets à Londres	68.085	
Billets aux succursales	62.545	
		130.630
Espèces d'or à Londres	274.953	
Espèces d'or aux succursales	83.255	
		358.208
Espèces d'argent à Londres	41.106	
Espèces d'argent aux succursales	50.807	
		91.913
TOTAL DE LA RÉSERVE		£580.751

Bureau du caissier en chef,
18 mars 1858.

879. Avez-vous sur vous les chiffres des bénéfices de la Banque pour les derniers semestres de 1857, 1856, 1852 et 1853? — Je les ai; j'ai tous les chiffres jusqu'en 1852.

880. Seriez-vous assez bon pour nous faire connaître le bénéfice et le dividende dans les derniers semestres de 1852, 1853, 1856 et 1857? — Le 28 février 1852, le dividende était de 4 0/0; en août de la même année, il était de £3 10 s.; en février 1853, il était de 4 0/0; et en août 1853, de 4 0/0.

881. Voudriez-vous nous faire connaître l'état de l'escompte pendant ces années? — Jusqu'au semestre finissant le 28 février 1852, le taux était de 3 et 2 1/2 0/0.

882. Au dernier semestre, quel était-il? — 2 1/2 et 2 0/0.

883. Quel était le taux de l'intérêt en 1853? — En janvier 1853, il était de 2 1/2; dans le même mois, il monta à 3, et resta à 3 jusqu'en juin, où il était à 3 1/2.

884. Donnez-nous un chiffre par semestre. Quel était le taux de l'intérêt durant le dernier semestre de 1853? D'où était-il parti et jus-

qu'où monta-t-il? — En septembre 1853, il s'était élevé à 4 0/0; dans le même mois il atteignit 4 1/2, et le 29 il était à 5.

885. Et le dividende de ce semestre était de 4 0/0? — Oui.

886. Prenez l'année 1856. — Le taux de l'intérêt s'était élevé aux deux taux de 6 et 7 0/0 en octobre 1855 et il y resta jusqu'en mai 1856, où il redescendit à 6 0/0.

887. Quel était le taux du dividende en 1856? — Le 28 février 1856, le dividende du semestre était de 5 0/0; en août 1856, le dividende était de £ 4 10 s.

888. Voudriez-vous prendre les semestres de 1857? — Le dividende de février 1857 fut de £ 4 10 s.; au mois d'août de la même année, il fut de £ 5 10 s.

889. Quels étaient les taux d'escompte? — En janvier 1857, l'escompte était de 6 0/0; en avril 1857, 6 1/2; en juin, 6; en juillet, il descendit à 5 1/2; en octobre, il était à 6, 7 et 8; et en novembre, il monta à 9 et 10.

890. Quel était votre dividende déclaré hier? — 5 1/2 0/0.

891. C'est au taux de 11 0/0 pour l'année? — Oui.

892. Vous avez dit la dernière fois que le capital de la Banque était de £ 18,000,000? — Non, je parlais de l'excédant. Je voulais démontrer que l'insolvabilité de la Banque était une chose impossible à propos de l'hypothèse supposée que, dans le cas d'une insolvabilité, l'encaisse métallique du département de l'émission pourrait être considéré comme engagé envers tous les débiteurs en général; j'ai établi que nous avions £ 18,000,000 en excédant sur toutes nos opérations, c'est-à-dire un capital de £ 14,500,000, et un surplus de £ 3,500,000.

893. Pour vous excuser de conserver une réserve de capital aussi considérable, vous avez dit que la Direction de la Banque avait eu l'intention, il y a quelques années, de restituer aux propriétaires une partie de leur capital? — Non; ce que j'ai dit était en réponse, autant qu'il m'en souvient, à une question de sir James Graham, qui m'interrogeait d'abord sur l'état de nos hypothèques, que je déclarai très-réduites; on me demanda en outre quelle quantité d'obligations de chemins de fer nous possédions, obligations qu'il considérait, dans une certaine mesure, comme des valeurs certaines. J'établis alors que nous avions un excédant de capital très-considérable et bien supérieur à ce dont nous pouvions avoir besoin, excédant fourni, il y a quelques an-

nées, par le gouvernement, qui nous remboursait une partie de notre capital ; les propriétaires de la Banque, au lieu de se partager cette somme entre eux, l'ont laissée dans nos mains. J'ai dit cela pour prouver que nous avions raison d'employer une certaine quantité de ce capital en valeurs fixes, au lieu de les placer en valeurs de banque à courte échéance.

894. Quel est, selon vous, le capital dont la Banque a besoin pour ses opérations? — Il lui faut, comme à un banquier prudent, un capital moins considérable pour ses opérations que pour ses dépôts ; elle a, en outre, un capital, en dehors de tous ses engagements, pour les cas de nécessité.

895. Alors, croyez-vous que le reste constitue un capital suffisant en dehors de tous ses engagements? — Non ; je serais très-fâché de voir la Banque sans un capital très-considérable. Je pense qu'un capital de £ 18,000,000 est supérieur à ce dont on peut avoir besoin ; mais un capital considérable est nécessaire pour garantir au public la stabilité de la Banque.

896. Comment ces £ 14,500,000 peuvent-elles être des ressources utiles, si elles sont toujours renfermées?—Parce qu'elles sont placées en valeurs; il y avait £9,000,000 en valeurs du gouvernement, et le reste en autres valeurs.

897. Si vous croyez que les dépôts suffiraient pour soutenir les opérations, comment considérez-vous que votre capital s'élève en plus à £ 18,000,000 ? — J'ai dit qu'aucun banquier, dans les circonstances ordinaires, n'employait tous ses dépôts, et, par conséquent, qu'aucun n'avait besoin d'avoir recours à son capital, si ce n'est dans les moments de presse ; mais néanmoins il est certainement avantageux, pour la sécurité et la stabilité de la Banque, que ce capital soit considérable.

898. Croyez-vous que £ 3,500,000 ne soient pas un capital suffisant pour votre banque ? — Non, certainement non, les £ 3,500,000 sont une simple réserve ; je regarde l'avantage d'avoir un capital surabondant comme très-grand aux yeux du public et au point de vue de son appréciation de la stabilité de la Banque.

899. Employez-vous toujours une partie des £ 3,500,000 comme capital de banque ? — Non, je ne crois pas que nous ayons eu l'occasion d'y avoir recours.

900. Mais les £ 14,500,000 qui sont conservées par le gouvernement

ne pourraient-elles pas vous servir comme capital de banque au cas de nécessité? — Mais nous n'avons pas £ 14,500,000 placées dans les mains du gouvernement; nos émissions s'élèvent à ce chiffre, et nous avons donné des garanties pour cela; mais nous avons reçu au département de l'émission des billets pour le montant de ces garanties, et avec ces billets nous avons acheté d'autres valeurs que nous conservons.

901. Sur les £3,500,000 qui paraissent être suffisantes pour vos opérations de banque vous recevez un intérêt de 11 0/0, n'en recevez-vous pas aussi pour les £ 14,500,000? — Non, le montant de notre dividende est proportionné seulement au capital et n'a pas de rapport avec la réserve; les £4, £ 4 10 s. et £ 5 10 s. sont payées seulement sur notre capital comme propriétaires.

902. Cela ne se rapporte pas aux £3,500,000 et aux £ 14,500,000? — Il n'y a pas de dividende payé sur les £ 3,500,000, c'est une partie de nos ressources, notre réserve pour nos opérations, et cela nous sert pour faire le dividende.

903. Sur quelle somme les 5 1/2 0/0 ont-ils été payés hier? — Sur £ 14,500,000.

904. Et n'étaient-ils pas payés aussi sur les £3,500,000?—Non, elles sont dans notre caisse, et servent comme réserve dans nos opérations courantes; l'intérêt de cette somme est une des ressources au moyen desquelles nous payons le dividende.

905. En quoi consistait l'ensemble du capital durant les quatre premiers jours de la seconde semaine de novembre? — En valeurs.

906. Vous aviez £4,000,000 en obligations de chemins de fer?—Oui.

907. Vous aviez £1,000,000 en avances à la compagnie des Indes, ce qui fait £ 5,000,000, et vous aviez £ 14,500,000 en rentes et en valeurs de l'État? — L'ensemble des valeurs du département de la Banque, le 12, en y comprenant les escomptes, était de £37,655,000, desquelles 9,445,000 étaient placées en valeurs du gouvernement; il y avait d'autres valeurs formant une somme de £ 10,166,000, le reste se composait d'escomptes.

908. Croyez-vous que la Banque pourrait préserver le public des changements dans la circulation, si le gouvernement lui remboursait sa dette et si elle n'émettait que sur des espèces métalliques? — Non, je ne vois pas cela; c'est supprimer l'émission des billets sur valeurs

et faire reposer les émissions uniquement sur des espèces métalliques ?

909. Oui ? — Je ne vois pas que cela pût faire une différence. Je crois que le montant des billets émis sur valeurs est si peu considérable, et cette opération est si sûre, qu'elle n'a jamais mis en danger la conversion des billets; la quantité d'or sur laquelle est émis le reste de la circulation est assez considérable pour garantir les deux émissions, et je ne pense pas que la portion qui est considérée comme une sûreté ait aucun effet; jamais dans la pratique il n'a été démontré qu'elle en eût.

910. Supposons que la Banque n'ait pas d'autres dépôts que de l'or et qu'elle émette ses billets sur cet or, ne se trouverait-elle pas alors dans une situation beaucoup plus sûre ? — Non, je ne pense pas qu'il y ait eu aucune preuve d'un état de non-sécurité. Je ne pense pas que les billets aient jamais été regardés comme douteux quant à leur convretibilité.

911. Quel pourrait être la cause de l'incertitude si ces billets n'étaient émis que sur de l'or, et si le montant des billets correspondait au montant de la réserve d'or, pourrait-il jamais y avoir un sentiment d'inquiétude? — La situation serait parfaite dans ce cas, et il n'y aurait pas de billet dont la conversion ne fût assurée d'avance.

912. Cela serait une émission de monnaie ou de billets d'une valeur correspondante? — Toute la circulation serait un équivalent de l'or.

913. Mais sous le système actuel, lorsque vos réserves sont très-réduites, par suite d'un écoulement de l'or, la Banque n'a-t-elle pas à craindre pour les £ 14,500,000 qu'elle a à convertir en or, sans avoir d'or pour les remplacer ensuite, et n'a-t-elle pas aussi à redouter une demande sur ses dépôts ?—Je ne vois pas que cela ait aucun rapport avec les dépôts; le quantum de la circulation est réglé par des principes totalement différents.

914. C'est-à-dire les billets livrés au public ? — Oui.

915. Lorsque le montant de votre réserve s'abaisse d'une manière sensible, vous prenez des mesures rigoureuses quant au taux de l'escompte; quel est votre but en faisant cela ? — Les mesures en ce qui concerne l'escompte sont prises principalement dans le but d'empêcher l'or de sortir du pays. Si nous avons élevé le taux de l'intérêt pour d'autres raisons, cela a été fait parce que, pressés d'une manière

extraordinaire par des demandes, nous ne pouvions pas toutes les accorder, et alors nous avons essayé de les arrêter en élevant les prix.

916. Mais supposons que l'écoulement de l'or eût continué de manière à ce que la circulation publique fût réduite approximativement aux £ 14,500,000 placées dans les mains du gouvernement, dans ces circonstances, la Banque ne ressentirait-elle aucune crainte au sujet de la convertibilité des billets? — Elle pourrait être effrayée, sans aucun doute, mais je crois qu'il serait peut-être plus avantageux pour elle dans ce cas si, au lieu d'avoir £ 14,500,000 en valeurs, de les réduire à 12,000,000, plutôt que de les augmenter jusqu'à concurrence de £ 16,000,000 comme le proposent quelques personnes. Cela rendrait confiance à ceux qui ont les mêmes craintes que vous, c'est-à-dire qui croient que l'on peut douter de la convertibilité des billets.

917. Quoique la Banque n'ait jamais craint de voir tomber les billets à £ 14,500,000 et en conséquence de devenir responsable de l'or qu'elle n'a pas, chaque fois qu'elle s'en rapproche, ne conçoit-elle pas des craintes qui l'obligent à recourir à des mesures sévères en ce qui concerne le taux de l'escompte? — Je pense que si l'or baissait plus qu'il ne l'a fait, la Banque aurait commencé, comme je l'ai dit précédemment, à être inquiète en ce qui concerne la convertibilité.

918. Mais s'il y avait une banque dont les depôts consistassent uniquement en or et qui fît ses opérations avec cet or, pourrait-elle toujours être sujette à la même inquiétude? — Si les billets étaient émis uniquement sur de l'or, cela équivaudrait à une circulation métallique et reposerait sur des bases parfaitement certaines.

919. Je ne parle pas du doute, mais du sentiment d'inquiétude de la Banque ; quel risque ou quelle crainte la Banque pourrait-elle avoir dans ces circonstances ? — Aucun ; et selon moi ce doute dans les esprits de la Banque ou du public serait complétement écarté s'il existait. Je demanderai si jamais nous sommes arrivés au point où le doute pût exister.

920. En présence de ce système de circulation purement métallique, s'il y avait un grand écoulement des espèces d'or, comment la Banque en serait-elle affectée en ce qui concerne le taux de l'escompte ? — Cela n'aurait pas plus d'effets qu'une contraction de la circulation, comme cela a lieu actuellement. La Banque a seulement sa part de la circulation ; donc si la circulation diminuait, elle aurait encore réduit sa part, et la monnaie serait nécessairement devenue plus chère.

921. Dans la situation actuelle, la Banque a recours à des mesures sévères sous l'impression d'un danger peut-être éloigné; mais dans notre hypothèse, elle n'agirait plus sous l'impression d'une crainte quelconque, soit éloignée, soit immédiate ? — Non, si la circulation était purement métallique ; les espèces entreraient et sortiraient également par l'action du public.

922. (M. le Président.) La Banque aurait-elle toujours au sujet de ses ressources les mêmes craintes qu'aujourd'hui ? — Oui.

923. Au département de l'émission, quoique vous admettiez une crainte théorique , cependant, dans votre expérience pratique, vous n'avez jamais considéré la question de la convertibilité des billets comme une matière où l'on pût concevoir une crainte ou un doute quelconque ? — Non, jamais.

924. (M. Cayley.) Seriez-vous assez bon pour nous expliquer ce que vous avez dit à la dernière occasion , au sujet du changement dans votre règle relative aux avances faites aux courtiers ? Autant que j'ai pu vous comprendre, vous semblez vous opposer à leur système d'accepter des placements remboursables sur demande, en conséquence de la pression qui s'exerçait sur les sources de la circulation, sous l'influence de la panique. Ai-je bien saisi la pensée de votre déposition ? — Je ne fais aucune objection à ce qu'ils acceptent des dépôts remboursables sur demande ; mais j'ai appelé l'attention du Comité sur le résultat qu'entraînerait l'accumulation dans quelques mains de sommes considérables qui y seraient placées comme dépôts remboursables sur demande. J'ai désiré établir que ce système pousse le courtier aussi bien que le banquier, qui reçoit ces fonds, à les employer immédiatement, car autrement il ne pourrait pas bonifier un intérêt s'il ne placait pas immédiatement les sommes à un taux supérieur de manière à faire un bénéfice. Il en résulte que ceux qui acceptent des dépôts remboursables sur demande cherchent partout des valeurs et ne sont souvent pas prudents dans leur choix, lorsqu'il est difficile de trouver des placements. Cela conduit naturellement à encourager l'émission d'une espèce inférieure de billets, et fait circuler des billets qui probablement ne devraient pas être escomptés.

925. (M. G. C. Glyn.) N'ajouterez-vous pas aussi une autre objection, c'est-à-dire que les courtiers travaillent sans avoir une réserve suffisante ? — Certainement. Je me suis même avancé plus que cela, en disant qu'ayant accumulé des sommes considérables, jusqu'à concurrence de plusieurs millions, ils ne font aucune réserve pour leurs

propres affaires, et qu'ils comptent complétement sur la Banque d'Angleterre.

926. (M. Cayley.) Croyez-vous que le système d'accepter des dépôts remboursables sur demande, système actuellement en vigueur dans les banques par actions, soit un système dangereux ? — Certainement. Ces dépôts se font dans des proportions si considérables, que cela peut créer de grandes difficultés pour ceux qui reçoivent ces sommes remboursables sur demande. La différence selon moi est celle-ci : les sommes remboursables sur demande doivent être placées en valeurs qui comportent un retour immédiat ; ce qui, par conséquent, borne l'emploi pour ceux qui acceptent des dépôts de cette espèce aux billets et aux billets seulement.

927. Les dépôts que vous recevez ne sont-ils pas aussi remboursables sur demande ? — Les dépôts de tous les banquiers sont remboursables sur demande ; ce sont les soldes commerciaux.

928. Les comptes courants sont payables sur demande, mais je vous parle des dépôts ? — Nous n'acceptons pas de dépôts ; tous nos dépôts sont des soldes d'affaires de commerçants.

929. Alors ils sont remboursables sur demande ? — Tous les dépôts sont remboursables sur demande de cette manière, mais nous ne bonifions pas d'intérêt sur eux. Je parle de l'effet que produirait la bonification d'un intérêt sur des dépôts remboursables sur demande. Cette mesure pousserait les particuliers à faire des dépôts ; un banquier peut, comme des banquiers l'ont fait durant la panique, ne pas les employer du tout et les laisser s'accumuler à la Banque ; mais si ces dépôts se composaient de sommes sur lesquelles on payât intérêt, il y aurait nécessairement une moins grande disposition à les laisser improductives.

930. N'admettez-vous pas que si, lors de la dernière crise, les capitalistes n'avaient pas été autant disposés à porter leurs fonds aux différentes banques, il y aurait eu de bien plus grandes difficultés pour le commerce ? — Je ne pense pas que des sommes considérables aient été portées aux différentes banques lors de la dernière panique, au contraire.

931. Ne croyez-vous pas que les capitalistes aient été tentés par l'élévation de l'intérêt qu'offraient les banques par actions ? — Je pense que l'élévation du taux de l'intérêt aurait été une raison pour porter tout le monde à faire des placements ; mais je pense, d'un autre côté,

que des motifs opposés et plus puissants, c'est-à-dire la crainte du risque qu'ils courraient, les ont empêché de le faire.

932. Considérez-vous les dépôts comme une partie de la circulation? — Non, certainement non.

933. Est-ce une opinion générale? — C'est ma propre opinion.

934. Croyez-vous que la Banque pourrait conduire ses affaires comme elle le fait actuellement en conservant un aussi grand capital, si elle ne comptait pas en dernier ressort sur une lettre du gouvernement? — Oui, nous avons, à mon avis, bien des moyens de nous protéger nous-mêmes en tout temps ; nous avons une grande quantité de valeurs faciles à réaliser si nous nous y prenons à temps.

935. Mais vous n'auriez pas pu obtenir si longtemps ces 10 0/0, que vous gagniez avant la lettre du gouvernement, si vous n'eussiez pensé qu'en dernier ressort le gouvernement publierait une lettre? — Nous avons élevé à 10 0/0 le taux de l'intérêt, uniquement en raison de la pression exercée sur nous.

936. (M. le Président.) Vous avez élevé à 10 0/0 le taux de l'intérêt, le 9 novembre, avant que vous eussiez aucun avis ou aucune espérance de la lettre? — Oui, ou même une idée de la possibilité de la panique ou de la nécessité de la lettre.

937. (M. Cayley.) Mais après le 9 vous avez agi sur le taux de 10 0/0 avec une grande hardiesse par suite de votre confiance dans la lettre du gouvernement? — Il ne pouvait y avoir ni motif ni raison pour réduire le 10 0/0 dans ces circonstances.

938. Si vous n'aviez pas compté sur cette lettre du gouvernement en dernier ressort, vous n'auriez pas osé, pendant les premiers jours de la seconde semaine de novembre, accorder au public des facilités comme vous l'avez fait? — Nous aurions accordé des facilités jusqu'à la fin de nos ressources, nous dirigions nous-mêmes nos ressources jusqu'au dernier jour. Lorsque la panique atteignit son maximum, nous reçûmes l'avis qu'une lettre serait publiée s'il était nécessaire.

939. Vous étiez alors en fait les seuls à émettre une monnaie légale, pendant la seconde semaine de novembre?— Non, nous n'étions pas du tout les seuls à émettre.

940. Vous étiez les seuls à fournir une monnaie légale à cette époque? — La Banque avait la plus grande quantité des billets qui sont une

monnaie légale; nous avions de plus grandes ressources, parce que les dépôts faits entre nos mains avaient été plus considérables.

941. Mais l'état des choses était tel, et le commerce était réduit à de telles extrémités, que personne ne pouvait fournir une monnaie légale à cette époque, si ce n'est la Banque d'Angleterre ? — Oui, la Banque d'Angleterre avait entre ses mains une grande quantité d'espèces métalliques dont elle se servait.

942. Etant la seule source qui pût fournir un article de première nécessité, elle sentait qu'elle pouvait imposer son prix ? — Non, du tout, le taux d'intérêt établi par la Banque le fut uniquement parce que, pressée d'une manière extraordinaire, la Banque ne pouvait faire face à toutes les demandes.

943. (M. le Président.) Dans quel sens entendez-vous ces mots : « Source d'approvisionnement ? » — J'entends par là les dépôts au moyen desquels nous pouvions faire des avances.

944. Non pas un établissement d'émission ? — Nous ne sommes pas un établissement d'émission, nous n'avons rien à faire avec la circulation.

945. (M. Cayley.) Le département de l'émission est le seul émettant? —La Banque dans sa propre capacité n'a rien à faire avec le département de l'émission ; nous sommes simplement des agents chargés d'exécuter un acte du parlement.

946. Voudriez-vous nous expliquer comment vous comprenez que la circulation publique ne soit pas affectée à des moments de pression extraordinaire? — Je crois que l'idée d'une des questions que vous m'avez faites un des jours précédents était qu'une partie de la pression commerciale devait être attribuée à la circulation; je diffère complétement de cette opinion, et mes raisons sont, que je considère la circulation fiduciaire comme établie par la loi, l'or étant choisi pour la conversion des billets, et cela sans rapport aucun avec une pression commerciale. Une pression commerciale peut se produire à un moment où, comme je l'ai dit, nos transactions avec les pays étrangers ont pris une quantité d'or considérable et, par conséquent, ont réduit notre circulation; mais la réduction de la circulation n'est pas la première cause de la pression commerciale.

947. Quelles que soient les mesures auxquelles vous ayez recours, le montant des billets dans le public reste, dites-vous, toujours le même, c'est-à-dire s'élève environ à £ 20,000,000 ?—Dans les temps or-

dinaires, les besoins du public paraissent exiger environ £20,000,000. Il y a des époques périodiques où pendant l'année ce montant s'augmente de £ 1,000,000 ou £ 1,500,000. J'ai dit que quand même les besoins du public seraient plus considérables, la Banque pourrait toujours y satisfaire.

948. Vous avez dit que, pendant la panique, le public ne vous permettait pas de réduire le montant de vos billets ; je désirerais que vous nous expliquiez cela ? — Dans les moments de panique, le public a, comme je le pense, plein pouvoir d'obtenir des billets; tant que la Banque a des engagements, le public peut naturellement s'en servir pour retirer à la Banque tous ses billets.

949. Alors, à toute époque à peu près, £ 20,000,000 en monnaie légale sont nécessaires? — £20,000,000 pour le public, cela varie. C'est £ 18,500,000, £ 19,000,000, £ 20,000,000 et plus; mais en moyenne on peut dire de £ 19,000,000 à £20,000,000.

950. Cela paraît être le besoin moyen du commerce ? — Oui.

951. Si la monnaie légale était un article de nécessité commerciale, le montant serait-il le même, de quelque nature qu'il fût? — Cela paraît devoir être en pratique.

952. (M. Hankey.) Savez-vous si la circulation fiduciaire dans le public a jamais été inférieure à £17,000,000? — Il y a de cela bien longtemps.

953. Si vous retournez au mois de décembre 1848, vous trouverez la circulation réduite à ce chiffre? — Oui, elle était au-dessous de £16,800,000 en 1848; £16,700,000 est le minimum.

954. (M. Cayley.) Savez-vous si elle a jamais atteint £24,000,000 ou davantage? — Je ne m'en souviens pas.

955. Il me semble qu'à un certain moment de 1853 le montant des billets a atteint ce chiffre? — Il s'éleva à £22,000,000 en 1854.

956. La moyenne est de £19,000,000 ou £20,000,000? — Oui.

957. (M. Hankey.) En 1853 les billets atteignirent £23,000,000? — Oui.

958. (M. Cayley.) Comment expliquez-vous la baisse rapide et considérable du taux de l'intérêt entre le milieu de novembre et le commencement de mars? — Par l'affaissement du commerce ; ce résultat provenait de ce que les besoins du commerce étaient très-faibles en comparaison des sommes qui cherchaient un placement.

959. Vous avez dit, un de ces jours derniers, que le changement dans le taux de l'escompte était résulté de la diminution de l'encaisse métallique ? — J'ai dit que c'était un des premiers changements.

960. L'augmentation de l'encaisse métallique ne tend-elle pas aussi à faire baisser le taux de l'escompte ? — Cela a naturellement l'effet d'augmenter la circulation et par conséquent augmente la quantité des espèces ; par suite de ce mouvement, le taux de l'intérêt diminue, vu que quand le commerce est dans un tel état de faiblesse, il n'offre pas un emploi suffisant à ces capitaux.

961. (M. le Président.) Par ce mot de circulation, vous entendez l'ensemble des billets émis par le département de l'émission ? — Par ce mot de circulation j'entends exprimer que l'or revenant du dehors et ayant été échangé contre des billets au département de l'émission, ajoute au montant de la circulation.

962. (M. G. C. Glyn.) N'est-il pas vrai que la réduction considérable de toutes les opérations est la cause principale de la valeur actuelle de la monnaie ? — C'ertainement ; c'est à cet affaissement du commerce que j'ai fait allusion.

963. (M. Cayley.) N'est-ce pas une conséquence nécessaire de ce que votre circulation est basée sur l'or, article dont la quantité varie beaucoup ? — Non, on est obligé de trouver une mesure de la valeur de la circulation, et on a trouvé depuis longtemps que c'était l'or qui répondait le mieux à cet usage.

964. Alors, lorsqu'il y a un écoulement d'or considérable, il y a en Angleterre une grande hausse du taux de l'intérêt, et lorsqu'il y a une grande importation d'or dans notre pays, il se produit une baisse notable dans le taux de l'intérêt ? — Il en est ainsi pour tous les pays.

965. Si un écoulement d'or considérable a pour résultat de produire un désastre commercial, et si une des conséquences de ce désastre est de produire une stagnation du commerce, n'en résultera-t-il pas nécessairement une grande accumulation des agents de circulation dans les centres monétaires ? — Je ne doute pas que cela n'ait cet effet.

966. (M. G. C. Glyn.) N'y a-t-il pas également ici une autre cause agissante, qui est l'extension ou la réduction de l'engagement dans le cours du commerce ? — C'est un élément important.

967. (M. Cayley.) La conséquence de la panique a été une grande stagnation du commerce ; il y a moins d'espèces demandées, et il y a de grandes accumulations dans les centres monétaires ; la conséquence

de cela est une baisse considérable dans le taux de l'intérêt; si cela se continue, n'en résultera-t-il pas un accroissement de la spéculation? — L'abaissement du taux de l'intérêt aura pour effet, j'espère, de stimuler le commerce et de le ramener à son ancien état de prospérité. En ce qui concerne la spéculation, le public ne paraît pas être actuellement aussi enclin à être influencé.

968. Le malaise résultant d'une crise commerciale n'a-t-il pas toujours les mêmes caractères? L'esprit d'entreprise n'est-il pas très-réduit dans ce moment? — Je crois qu'il faut quelque temps avant que tout se soit bien rétabli.

969. Le résultat d'un penchant plus grand aux entreprises ne sera-t-il pas un plus grand emploi de travail et une plus grande consommation? — Je l'espère.

970. Ainsi qu'une augmentation des importations?—J'espère que cela fera croître le commerce tant à l'exportation qu'à l'importation, et amènera, par conséquent, une augmentation correspondante au bien-être du pays.

971. Une augmentation dans la consommation des classes laborieuses tendra à amener une hausse des prix? — Sans doute, le bas prix des productions employées par les classes inférieures contribuera également à développer les entreprises.

972. Une élévation des prix tendra à amener une augmentation des importations? — Sans doute.

973. Cela aura-t-il le même effet sur les exportations? — Non.

974. La tendance d'un tel état de choses sera donc alors de créer une balance contre nous et une exportation de numéraire avec tous les maux qui l'accompagnent? — Mais l'augmentation des provisions ou des articles nécessaires au laboureur qui dépendent de l'importation constitue une faible proportion dans le prix de sa chaussure et de ses vêtements, et par conséquent, l'effet qui empêcherait l'exportation serait très-faible.

975. Les classes ouvrières ne sont-elles pas les grands consommateurs de nos importations? — Oui, pour ce qui est du thé, du sucre et de divers autres articles, mais non pas toutefois au point d'influer sur nos exportations, et de nous empêcher d'entrer en concurrence avec d'autres marchés.

976. Vous pensez qu'il est impossible d'empêcher ces altérations et

ces retours périodiques de prospérité et d'embarras ? — Certainement.

977. Vous pensez que c'est une loi de la nature? — Je crois que cela est dans la nature humaine.

978. (M. le Président.) Si, au lieu de vous attacher à un étalon monétaire connu, vous vous écartiez de cet étalon, les difficultés ne seraient-elles pas beaucoup aggravées ? — Sans doute, d'une manière considérable, les transactions seraient paralysées.

979. Ne l'étaient-elles pas en novembre dernier? — Non, pas en ce qui concerne la circulation.

980. N'avez-vous pas dit dernièrement que, si l'on vous avait fait une demande, même inférieure à £ 1,000,000, vous auriez été obligés de suspendre vos paiements ? — Cela se rapporte aux sommes réunies dans un quartier particulier, mais non pas à la monnaie circulant dans le pays et imprimant un mouvement aux transactions.

981. Croyez-vous qu'il pourrait arriver au pays un mal plus dangereux ou une calamité plus grande que la suspension de la grande Banque nationale du pays? — Je ferai observer que l'hypothèse qui a été supposée pendant tout le cours de ma déposition a été que la Banque aurait suspendu ses paiements le soir du 12 novembre, à un moment où, si elle n'avait pas eu l'assurance de la lettre, elle n'aurait pas été dans la situation où elle était; car, si nous n'avions pas été sûrs d'avoir la lettre, et si nous n'avions eu à compter que sur nous, nous aurions pu nous protéger nous-mêmes sans nous mettre aucunement dans cette position. Par conséquent, bien que la suspension des paiements de la Banque fût, selon votre dire, un mal très-grand pour le pays, cependant je pense que l'hypothèse repose sur un cas à peu près impossible, d'autant plus qu'elle suppose que le gouvernement, ayant adopté une mesure et nous en ayant averti, retirerait, sans aucun motif, la lettre le soir du jour suivant.

982. (M. le Président.) Tant que vous avez été sans avis du gouvernement, vous avez maintenu votre position, comme établissement de banque, dans un état de parfaite sécurité? — Oui.

983. Et ce n'est que lorsque vous avez reçu un avis que vous avez suivi une marche plus hardie et que vous avez fourni une plus grande assistance au commerce? — Sans doute, cela était conforme à l'esprit de la lettre.

984. (M. G. C. Glyn.) Et beaucoup de ces avances spéciales aux-

quelles vous avez fait allusion et que vous fîtes aux manufacturiers et aux commerçants de cette espèce n'auraient pas été faites, si vous n'aviez pas eu l'assurance morale que la lettre seraitémise ? — Non certes.

985. (M. Cayley.) Vous avez dit un jour précédent que, dans une circonstance particulière, deux ou trois jours avant l'émission de la lettre, la Banque se décida à s'exposer pour le commerce à plus de risques qu'elle ne le pouvait selon la loi ? — Oui.

986. Et la Banque est venue très-généreusement et très-libéralement secourir le commerce contre l'impossibilité d'obtenir des facilités ? — Oui.

987. (M. Blakburn.) Je crois que vous avez dit, dans votre réponse à M. Glyn, que la circulation écossaise était tombée en discrédit au mois de novembre ? — Oui.

988. Croyez-vous que cela fût en fait? — J'ai dit qu'à l'origine, il était établi que la circulation de la banque privilégiée de Glascow était refusée et que l'or seul était accepté dans le pays.

989. Si la circulation était discréditée, cela devait en réduire le montant à l'extérieur ? — Cela aurait diminué l'usage de ce qui était en dehors.

990. Si nous trouvons que la quantité des billets en circulation augmente, ce sera une preuve que la circulation n'était pas discréditée ? — Non, je pense que cela prouverait seulement que l'on avait ajouté quelque chose pour remplacer sur la place la valeur discréditée.

991. Comment l'émission d'un billet en place d'un autre prouve-t-il cela ? — Ces billets ne seraient pas émis par les mêmes personnes.

992. Mais si ces billets étaient émis par les banques écossaises, assurément cela prouverait que toute la circulation fiduciaire d'Écosse n'était pas discréditée en général ? — Sans doute, ceux qui avaient la meilleure valeur en circulation auraient pu accroître le nombre de leurs billets.

993. Alors ce n'était pas la circulation qui était discréditée en général, mais seulement la circulation de certaines banques ?— Oui, ce qui occasionna de l'inquiétude parmi les porteurs de billets et augmenta ainsi les craintes des déposants, autant que j'ai pu le comprendre.

994. Si le public acceptait les billets des autres banques en place des

billets des banques discréditées, cela prouve que le crédit des banques et la circulation étaient, en général, dans une bonne situation, quoique certaines banques fussent discréditées? — Je pense que la pression était grande par suite des besoins du public ; une certaine quantité de billets peut donc avoir été émise par des banques très-estimées, mais les £ 400,000 de la banque occidentale d'Écosse et de la banque de la cité de Glascow étaient certainement discréditées.

995. Le fait que quelques banques font faillite, et que néanmoins les billets de quelques autres sont acceptés aussi volontiers qu'auparavant, prouve-t-il que la circulation soit discréditée en général? — Je sais peu de chose sur l'Ecosse, je ne puis vous dire que ce que j'ai entendu; mais je ne fais aucun doute que le billet étant discrédité en lui-même n'ait eu un effet préjudiciable dans toute l'Ecosse.

996. Si vous voulez regarder au papier n° 16, dans les papiers placés devant vous, vous trouverez inscrit à la page 4 le montant moyen des billets en circulation en Écosse le 24 octobre, le 21 novembre et le 19 décembre 1857; je crois que le mois de novembre était l'époque de la plus grande presse? — La circulation, le 21 novembre, était de £ 4,344,000.

997. Et le 24 octobre, quel en était le montant? — 4,248,000 environ, £ 100,000 de moins.

998. Alors il y avait eu une augmentation de la circulation de £ 100,000, bien que le mois de novembre fût l'époque de la plus grande pression? — Oui.

999. Cela ne prouve pas un discrédit des billets et une substitution des souverains aux billets. — En temps ordinaire, nous aurions attribué ces £ 100,000 à l'augmentation des paiements périodiques.

1000. Mais cela prouve sûrement qu'il n'y avait pas substitution des souverains aux billets, quoiqu'il pût y avoir discrédit en particulier sur les billets de certaines banques? — Oui.

1001. Vous trouverez aussi, je pense, que les espèces possédées par les banques écossaises s'étaient élevées de £ 1,600,000 le 24 octobre, à £ 2,000,000 le 21 novembre, et à £ 2,200,000 le 19 décembre? — Oui, il y a certainement une augmentation de £ 400,000 entre octobre et novembre; avant le 21 novembre, elles prirent à Londres près de £ 2,000,000.

1002. Ces sommes peuvent être revenues? — Non, elles n'étaient pas rentrées.

1003. Je crois que vous avez dit que la dépense occasionnée par une circulation de £ 4,000,000 de billets en Écosse tombe sur la Banque d'Angleterre ; voudriez-vous expliquer comment cela arrive? — Non, je crois que la question qui me fut posée par M. le président était celle-ci : A cette époque aurait-on demandé à l'Angleterre d'envoyer de l'or pour soutenir la circulation ?

1004. Et vous avez répondu, à ce qu'il me semble, que la dépense occasionnée par la circulation écossaise tomberait sur la Banque d'Angleterre? — C'est à peu près la même chose, si nous devons l'approvisionner.

1005. Comment demande-t-on à l'Angleterre d'envoyer de l'or en Écosse? — Simplement par les moyens qu'ont ceux qui possèdent des valeurs, de prendre l'or comme ils le veulent.

1006. C'est-à-dire qu'une banque écossaise, ayant des valeurs en Angleterre, peut les transporter en Écosse quand elle le veut? — Oui.

1007. Est-ce défendu? — C'est un inconvénient pour l'Angleterre, si cela a quelque rapport avec les besoins spéciaux de la circulation.

1008. C'est simplement un inconvénient analogue à celui que cause au débiteur la demande de son créancier ? — Non, si cela vient d'un système qui donne au créancier le pouvoir de prendre à certains moments une partie de la circulation anglaise.

1009. Comment le système permet-il au créancier écossais de prendre l'argent de l'Angleterre à certains moments particuliers? — Dans le système auquel je fais allusion, la circulation écossaise, ne reposant pas sur l'or, doit nécessairement s'en procurer dans des moments de panique, et elle ne peut en obtenir que de l'Angleterre.

1010. Si le discrédit avait porté sur la circulation, elle aurait diminué, et l'or y aurait été substitué? —Il ne peut pas en être ainsi en somme.

1011. Supposons qu'il y ait eu un discrédit sur les banques, et qu'il n'y ait pas eu de billets émis, les banques écossaises n'auraient-elles pas demandé un envoi d'or de la même manière? — Non, je pense que leur position était aggravée par le discrédit des billets. Elles peuvent avoir eu une réserve trop faible et avoir augmenté leur réserve dans des difficultés ordinaires, mais je crois que leur position était aggravée par le discrédit des billets.

1012. Comment leur position pourrait-elle être aggravée si elles

émettaient alors plus de billets qu'auparavant? — Parce que, comme je l'ai dit, quelques banques peuvent émettre davantage, tandis que d'autres banques sont discréditées, ce qui entraîne une demande de remboursement des dépôts, obligeant les banques à augmenter les fonds nécessaires pour les dépôts, par suite de l'alarme relative aux billets.

1013. Je pense que la pression sur la Banque d'Angleterre était occasionnée par les avances considérables qu'elle faisait aux différentes banques ? — Oui.

1014. Le papier n° 12 renferme un état des avances, distinguant les banques écossaises, les banques anglaises, les courtiers de change et les caisses d'escompte. Ce sont des avances spéciales, je présume, que les avances faites aux diverses banques et aux caisses d'escomptes ? — Oui.

1015. Le secours total dans les mois d'octobre, novembre et décembre 1857, était de £ 35,800,000 ? — Cela comprend le tout.

1016. Sur ce total, £ 1,297,000 furent avancées aux banques écossaises ? — Oui.

1017. Alors, la proportion de la pression opérée sur la banque d'Angleterre par les banques d'Écosse est d'environ un trente-cinquième de la pression générale ? — Oui.

1018. On ne peut donc pas dire que les banques écossaises aient exercé une pression si considérable sur la Banque d'Angleterre ? — Non, mais nous avons eu de nouveaux clients, en plus de ceux qui faisaient déjà des demandes sur nous.

1019. (M. G. C. Glyn.) Vous ne distinguez pas le montant de ce qu'ils peuvent avoir pris par l'entremise des courtiers de change ? — Je tiens compte uniquement de ce qui a passé par nos mains.

1020. (M. Blackburn.) C'est tout ce qu'à votre connaissance la Banque d'Angleterre a avancé aux banquiers d'Écosse ? — Oui.

1021. (M. G. C. Glyn.) N'est-il pas probable qu'une somme considérable provînt des courtiers de change ? — Oui, une quantité considérable, à mon avis.

1022. (M. Blackburn.) Cette avance aux banques écossaises fut faite, je crois, par les banques de Londres ? — Oui, je le pense.

1023. Cela était-il directement pour les banques écossaises?—Non, je ne le pense pas.

1024. (M. Pullen.) Vous avez déjà dit dernièrement à M. le président, qu'en supposant que les billets de la Banque d'Angleterre eussent été une monnaie légale en Ecosse, il y aurait eu néanmoins un écoulement de votre encaisse analogue à celui qui eut lieu pour l'or? — J'ai dit qu'en ce qui concernait la demande qui nous était faite, il importait peu que ce fût pour les billets ou pour l'or; mais si l'on avait envoyé un agent de circulation qui ne pût pas être discrédité en Écosse, il n'y aurait pas eu une telle demande sur nous.

1025. Dans le système actuel, envoyer des billets de banque ou envoyer de l'or, c'est la même chose pour vous? — Certainement.

1026. En l'état actuel de la circulation en Écosse, y aurait-il quelque avantage pour notre circulation, et en particulier pour la Banque d'Angleterre, à ce que les billets de la Banque fussent une monnaie légale en Écosse? — Cela aurait pour effet de donner une circulation bien assurée aux billets de £ 5, mais cela n'écarterait pas les inconvénients produits par les billets de £ 1; tout le monde désirerait avoir de l'or au lieu des billets de £ 1.

1027. Cela rendrait plus sûre la circulation d'Écosse? — Oui.

1028. Les banques écossaises peuvent émettre au delà du taux limité, mais sur des dépôts d'espèces d'or? — Oui.

1029. Ces dépôts doivent consister entièrement en espèces d'or? — Oui.

1030. Le 9 novembre vous avez envoyé en Ecosse £ 1,000,000 d'espèces d'or? — Je crois que c'était le 10 et le 11.

1031. Le 10 novembre vous avez envoyé £ 1,000,000 en espèees d'or et le 11 un peu plus? — Les sommes envoyées dans les deux jours faisaient à peu près £ 1,000,000.

1032. Vous avez dit, il me semble, que le total s'élevait à £ 1,927,000? — Le total des sommes envoyées en Ecosse était supérieur à ce chiffre. Ces sommes montaient à peu près à £ 2,000,000. Je vois par ces chiffres que c'était environ £ 1,700,000.

1033. Tout cela était-il envoyé avant le 12 novembre? — Oui.

1034. Le tout en espèces d'or? — Oui.

1035. Et le résultat fut que le montant des espèces d'or au département de l'émission était réduit à un peu plus de £ 2,000,000? — Les espèces d'or au département de l'émission s'élevaient le 9 à £ 3,258,000.

1036. Quel était le montant le 12? — £ 2,316,000.

1037. Par conséquent, dans ces deux jours, il a été réduit d'environ un tiers? — Oui.

1038. Dans le cas d'une alarme soudaine relativement à la convertibilité des billets, les lingots du département de l'émission, indépendamment des espèces monétaires, vous seraient-ils de quelque utilité? — Les billets seraient payés au département de l'émission et l'or serait emporté au dehors.

1039. La monnaie d'or serait-elle emportée également? — Oui.

1040. En cas d'alarme intérieure? — Oui.

1041. En quelle quantité pourriez-vous obtenir l'or frappé à la Monnaie? — Je suppose qu'en cas d'urgence nous pourrions obtenir de la Monnaie environ £ 1,000,000 par semaine. Dernièrement la Monnaie a frappé £ 701,000 par semaine.

1042. Il vous faudrait ainsi une semaine pour obtenir £ 1,000,000 en monnaie? — Oui.

1043. Vu la diminution rapide de la monnaie et le temps qu'il faudrait pour en frapper une quantité suffisante pour satisfaire à une demande faite soudainement dans un cas de panique, pensez-vous que le règlement actuel qui oblige les banques écossaises à déposer des espèces comme garantie de chaque augmentation de leurs émissions soit un règlement convenable et avantageux? — Je pense qu'il ne serait pas nécessaire, s'il n'y avait pas de billets de banque de £ 1.

1044. En cas d'alarme ou de panique en Ecosse, n'est-il pas certain que toutes les banques demanderaient des secours à la Banque d'Angleterre? — Oui.

1045. Et ce secours devrait leur être fourni sous la forme de monnaie? — Oui.

1046. De sorte que toute l'assistance prêtée par l'Angleterre à l'Ecosse en cas de panique repose sur un écoulement des espèces du département de l'émission de la Banque d'Angleterre, et ce serait l'époque où pourrait se produire sinon jamais, une inquiétude au sujet de la convertibilité des billets? — Oui.

1047. Cette monnaie d'or, ainsi déposée, n'est-elle pas une garantie pour les porteurs de billets en Ecosse? n'ont-ils aucun droit sur elle? — Je ne connais pas la loi en Ecosse.

1048. (M. le Président.) En fin de compte, la garantie de tout billet de circulation repose sur des espèces métalliques.

1049. Toute la circulation autorisée de l'Ecosse ne repose aucunement sur des espèces métalliques, si ce n'est celle qui provient d'une vente de valeurs à Londres, ou d'un autre moyen d'obtenir des espèces de la Banque d'Angleterre? — C'est-à-dire toute la circulation autorisée.

1050. De sorte que l'Ecosse économise l'intérêt de cette circulation autorisée? — Oui.

1051. Si l'ensemble de la circulation en Angleterre était dirigé d'après les mêmes principes, pensez-vous que la Banque d'Angleterre serait dans une position bien assurée avec une réserve d'espèces métalliques semblable à celle qu'elle a actuellement? — Non, je ne le pense pas.

1052. La conséquence de cela est qu'en temps de presse, l'Ecosse fait une demande considérable d'espèces métalliques? — Oui.

1053. En somme, l'Ecosse agit sur l'Angleterre avec toutes les circonstances d'une demande étrangère à un moment de presse considérable? — Oui, et si l'Angleterre et le pays de Galles étaient sur le même pied, cela empêcherait la Banque de faire autre chose que de prendre grand soin d'elle-même.

1054. Tout ce que la Banque pourrait faire, dans ce cas, serait de prendre des mesures de prudence pour se protéger elle-même? — Oui.

1055. Comme il vous a été très-bien observé, la demande de l'Ecosse ne s'adresserait qu'à la monnaie du royaume ; les lingots ne seraient d'aucune utilité? — Cela est vrai.

1056. A cet égard, cette demande est-elle plus gênante qu'une demande faite de l'étranger? — Oui.

1057. En fait, c'était la demande d'espèces faite par l'Ecosse qui, dans l'opinion de la Cour de la Banque, rendait nécessaire l'émission de la lettre en novembre dernier?— C'était une des principales causes de la réduction de la réserve qui nécessitait l'émission de la lettre.

1058. Vous avez établi qu'il en était ainsi? — Oui.

1059. Et vous adhérez à cette opinion? — Oui.

1060. (M. G. C. Glyn.) Par rapport à la circulation de l'Ecosse qui, le 12 novembre, était de £4,305,000, les banquiers de l'Ecosse n'ont-ils pas à cette époque conservé une quantité d'espèces métalliques plus considérable, comparativement avec cette circulation, que n'en avait le département de l'émission de la Banque, comparativement avec toute la circulation de l'Angleterre? — Je n'ai jamais fait la compa-

raison. La loi veut du reste que tout ce qui dépasse £3,000,000 soit conservé en or.

1061. (M. Blackburn.) Mais le montant alors possédé dépassait £2,000,000 et la circulation dépassait £4,000,000, de sorte qu'en fait, l'Ecosse possédait en espèces métalliques la moitié du montant de la circulation? — Il faut se rappeler que cela comprend la réserve; si vous prenez £1,500,000 comme le surplus de l'émission, vous laisserez £500,000 pour constituer l'ensemble des réserves des banques écossaises, destinées à faire face à £50,000,000 de dépôts.

1062. Si la Banque d'Angleterre calculait de la même façon, si vous ajoutez les dépôts et les autres engagements, vous réduisez de la même manière le montant de l'or pour faire face aux billets? — La différence consiste en ce que notre circulation est composée en grande partie en or et ne contient pas de billets de £1.

1063. Mais cela ne doit pas s'appliquer à la Banque. La circulation du pays est l'or, mais ce n'est pas l'or de la Banque; la circulation de la Banque se compose uniquement de billets, et elle n'a pour rembourser ses billets qu'une réserve d'un tiers ou peut-être moins? — Elle a pour assurer la convertibilité des billets tout l'or du département de l'émission, ce qui est amplement suffisant.

1064. Mais il n'y a pas la proportion de la moitié comme en Ecosse? — Mais nous n'avons pas à former une réserve avec ces fonds.

1065. (M. le Président.) Cette proportion d'une moitié, sur laquelle on a appelé votre attention, résultait d'une demande d'or faite soudainement par l'Ecosse et à laquelle vous avez fait allusion? — C'est nous qui l'avons fournie.

1066. Donc ce fut dans un moment de presse très-considérable que cette demande se produisit, et c'était par suite de la demande faite sur vous et à laquelle vous avez fait allusion qu'exista cette situation des comptes? — Oui.

1067. (M. Blackburn.) Voulez-vous vous reporter au montant du 24, avant que la demande ne se produisît; il y avait, à ce que je crois £1,600,000 en espèces métalliques? — Oui, le 24 octobre. Les banques écossaises avaient pris à cette époque de £200,000 à 300,000.

1068. Je m'occupe du montant des espèces métalliques possédées par les banques écossaises, le 24 octobre; ce montant s'élevait à £1,675,000 en présence de £4,248,000 de circulation fiduciaire? — La circulation autorisée était d'environ £3,000,000.

1069. Cela n'a pas rapport à la circulation autorisée, c'est le montant total de la circulation ? — Oui, mais elles ne sont pas obligées de conserver des espèces métalliques pour garantir la circulation autorisée.

1070. Mais elles gardent en or un tiers de l'ensemble de la circulation, comme il est prouvé par ce papier ? — Elles l'ont fait à cette époque, mais vous devez en déduire le montant de l'excès de la circulation.

1071. Pourquoi ? — Parce que la loi oblige de garantir au moyen d'espèces d'or le surplus de la circulation ; les £ 3,000,000 ne sont aucunement garanties par des espèces.

1072. Elles sont exactement dans la même situation que les £ 14,475,000 émises par la Banque d'Angleterre ? — Oui, la différence étant que l'un est incapable d'être discrédité, et que l'autre est discrédité en ce moment.

1073. Les £ 3,000,000 sont-elles jamais tombées en discrédit, la circulation de l'Ecosse a-t-elle jamais été réduite à ce montant ? — Non, je ne sais pas si le tout a été discrédité, mais il peut l'être.

1074. Ainsi, les £ 14,000,000 de la Banque d'Angleterre sont susceptibles d'être discréditées, mais ne l'ont jamais été ? — Non, jamais.

1075. Et les autres n'ont-elles jamais été discréditées ? — C'est une question de savoir si cela n'a pas eu lieu en partie dernièrement.

1076. En fait, ont-elles été discréditées ? — Je pense qu'elles l'ont été lors de la dernière période, du moins à mon avis.

1077. (M. le Président.) Une Banque peut-elle faillir avec £ 300,000 et une autre suspendre ses paiements avec £ 70,000 ? — Oui.

1078. Le montant considérable d'espèces métalliques existant à cette époque en Ecosse ne provenait-il pas des dispositions de l'acte de 1845 ? — Entièrement.

1079 (M. Spooner.) Voudriez-vous me faire le plaisir de vous reporter à la question n° 829 de votre déposition de jeudi dernier. On vous fit la question suivante : « Vous aviez une demande considérable à « cette époque, et si vous aviez refusé les avances, de deux choses « qui pouvaient améliorer votre situation, l'une ou l'autre serait arri- « vée; c'est-à-dire, ou vos dépôts auraient diminué, ou votre réserve « aurait augmenté. » Vous avez approuvé cela. Êtes-vous toujours de

cette opinion, c'est-à-dire soutiendriez-vous que vos dépôts auraient diminué, ou bien que votre réserve aurait augmenté ? — Le sens dans lequel je comprends cette question est celui-ci : Si nos dépôts diminuent, les demandes qui nous sont faites diminueront aussi.

1080. Êtes-vous sûr que cela arriverait ? Supposons que vous ayez cessé de faire des avances, croyez-vous que vous auriez touché l'argent pour vos billets lorsqu'ils seraient arrivés à échéance ? Croyez-vous que vos dépôts auraient augmenté si vous aviez cessé de faire des avances ? — Je pense qu'il en serait résulté d'abord que les dépôts auraient été employés à payer les engagements que nos avances, étant alors réduites, ne pourraient plus couvrir.

1081. C'est-à-dire que les dépôts des banquiers auraient diminué ? — Oui, mais je pense qu'ensuite ils se seraient immédiatement augmentés, d'autant plus qu'il y aurait eu de la part des banquiers moins de disposition à les employer ; ils nous seraient revenus de suite.

1082. Cela suppose que la panique serait finie ? — Non, je suppose que la panique agit toujours ; le fait que nous cessons nos avances serait plutôt propre à faire accroître la panique.

1083. Et cela réduisait vos dépôts ; mais vous venez de dire qu'enfin de compte ces dépôts se seraient augmentés de nouveau, cet argent vous étant rapporté ? — Oui.

1084. Le second résultat ne pourrait arriver que lorsque la panique serait passée ; il ne pouvait pas se produire pendant le cours de la panique ? — Je suppose que nos dépôts augmenteraient par suite de ce que les autres cesseraient de les employer.

1085. Comment d'abord pourriez-vous les recevoir ; comment vos billets pourraient-ils être payés ; il faut qu'il y ait quelque chose sur le marché pour faire honneur à ces acceptations ? — A quelque taux que cela passe entre nos mains, cela accroîtrait notre réserve.

1086. Croyez-vous que, dans le cas où vous auriez cessé de faire vos avances, vous auriez pu vous fier à cette quantité de billets s'échappant dès qu'ils étaient dus ? — Nous nous y serions fiés, nous aurions eu comme les autres quelques sommes qui ne seraient pas rentrées.

1087. Vous souvenez-vous du montant des dépôts que vous aviez le soir, lorsque la lettre fut émise, en ne vous occupant que des dépôts des banquiers ? — Plus de £ 5,000,000.

1088. Quelle était ce jour-là votre réserve immédiatement avant l'é-

mission de la lettre? — £ 1,462,000, nous pouvons dire £ 1,500,000.

1089. Pensez-vous que si la lettre n'avait pas été émise, vous n'auriez pas dû vous attendre à ce que les banquiers retirassent une grande partie de ces £ 5,000,000 pour faire face à la demande? — Je crois que cela nous serait rentré.

1090. Mais comment auriez-vous satisfait à cette demande des banquiers sans le secours de la lettre? — Les paiements balançaient à peu près les recettes pendant le jour ; dès que nous avions reçu un chèque, il passait à un autre compte.

1091. Cela, pendant que vous continuiez vos opérations? — Oui.

1092. Mais dans le cas dont je vous parle, où vous auriez cessé de faire des avances, vos recettes auraient-elles balancé vos paiements? — Oui, je le crois ; je pense que les transactions de Londres en recettes et en paiements se seraient encore balancées, à moins que la monnaie ne fût amassée et retirée de la circulation. J'ai toujours excepté le cas où l'argent serait amassé et gardé; tant qu'il aurait circulé et qu'il aurait été employé, il aurait trouvé le moyen de nous revenir à travers les caisses des banquiers.

1093. Alors, avec une réserve d'environ £ 1,400,000 le matin du jour où la lettre fut émise, avec les dépôts des banquiers qui plaçaient de l'argent dans vos mains pour pouvoir faire face aux demandes qui leur étaient faites, vous seriez-vous cru parfaitement en sûreté, à moins que la lettre ne fût émise? — Non, je ne me serais jamais cru en sûreté. Vous m'avez demandé quel aurait été l'effet de la cessation des avances : je ne puis pas ne pas vous dire que cela aurait amené une position difficile. Je ne puis pas vous dire que cela eût réussi, je ne puis pas l'affirmer.

1094. (M. G. C. Glyn.) Vous étiez parfaitement informé d'heure en heure de tout ce qui survenait sur le marché monétaire de Londres? — Oui.

1095. Et vous saviez sans doute qu'à cette époque, il n'y avait pas de pression sur les banques ou les banquiers de Londres? — Oui.

1096. Alors, en fait, tant que les comptes se soutenaient, vous ne croyez pas probable qu'ils fussent réduits considérablement? — Il n'y avait aucun indice de cela.

1097. (M. le Président.) Quel était l'état réel de ces comptes le jour où la lettre fut émise: augmentaient-ils ou diminuaient-ils? — Ils augmentèrent ce jour-là de £ 800,000.

1098. (M. Spooner.) On vous a demandé jeudi dernier : « La Banque « était, selon vous, dans une position sûre le 9 novembre, même sans « compter sur l'émission de la lettre ? » et vous avez répondu : Oui. Est-ce encore votre opinion ? — Oui, je pense que le 9 novembre nous étions en sûreté.

1099. Qu'est-ce qui eut lieu entre le 9 et le 12, et qui rendit absolument nécessaire l'émission de la lettre? — Une réduction continuelle de notre réserve et une demande d'escompte s'accroissant énormément.

1100. Il me semble que dans une partie antérieure de votre déposition, il y a un jour ou deux, vous aviez dit que vous avez compté sur la lettre longtemps avant sa publication ? — Non, je n'ai jamais dit cela ; j'ai dit que j'avais mes impressions particulières deux jours avant l'émission. Le 9, je n'avais nullement l'idée qu'il pût être nécessaire de publier une lettre.

1101. (M. Tite.) Vous avez répondu à une question au sujet des intérêts des dépôts ; la Banque d'Angleterre, nous le savons, ne bonifie aucun intérêt sur les comptes courants. J'ai compris que vous considériez qu'il ne serait pas à souhaiter que l'on payât intérêt sur les dépôts ; vous ai-je bien compris ?—Je regarde les deux fonctions comme distinctes; ce n'est pas la fonction d'un banquier de payer intérêt sur les dépôts ; s'il ajoute à ses fonctions celles d'un courtier, alors il revêt un autre caractère.

1102. Quel inconvénient y verriez-vous, si ce n'est la perte qu'éprouverait le banquier en payant intérêt sur les dépôts ? — C'est une fonction très-utile; l'inconvénient auquel je faisais allusion était que cela obligerait les marchands d'argent à employer leurs fonds en valeurs immédiatement réalisables, mais que, comme il est difficile d'en trouver une quantité suffisante, ils seraient tentés, surtout les courtiers de change, de placer leur argent en billets qui ne sont pas de nature à être encouragés.

1103. Croyez-vous que les banquiers soient tentés, pour faire des bénéfices, de faire des avances indiscrètes ? — Je pense que le système du courtage de change en général a cette tendance, en bonifiant un intérêt sur les dépôts remboursables sur demande.

1104. Savez-vous ou ne savez-vous pas, en fait, que le système de payer intérêt sur les dépôts est généralement adopté par les banquiers de Londres? — Non, je ne le pense pas; mon impression est que les

banquiers particuliers ne bonifient pas d'intérêt, si ce n'est dans certains cas, sur des sommes considérables.

1105. L'opinion de la direction de la Banque concorde-t-elle avec votre opinion sur ce point, ou bien y a-t-il eu une discussion sur l'utilité d'adopter le système de payer intérêt sur les dépôts? — Cela n'a jamais été discuté.

1106. Quant à la direction de la Banque, en réponse à la question de M. Ricardo, vous dites que les directeurs de la Banque sont élus par les propriétaires. Au point de vue de la loi, nous savons tous qu'il en est ainsi, mais en pratique?... avez-vous jamais vu quelque chose de semblable à une élection populaire ou à une nomination par les propriétaires ? — Non, je pense que les propriétaires ont depuis longtemps considéré que le choix fait par la Cour est celui qu'ils sont disposés à adopter ; ils ne nous ont jamais retiré ce droit, et n'ont pas repoussé la recommandation émanant de la Cour.

1107. Ils ont toujours à votre connaissance confirmé votre choix ?— Oui, mais ils sont libres de faire ce qui leur plaît.

1108. Alors, en fait, c'est une nomination faite entre vous, et dans un certain sens une société secrète ? — Je ne vois pas en quoi ce serait une société secrète parce que les actionnaires approuvent une recommandation; ce serait une société secrète, si le pouvoir de remplir ces fonctions leur était refusé.

1109. Quel est le nombre des propriétaires en chiffres ronds ? — Cinq ou six mille.

1110. Quel est le nombre des directeurs ? — Cela varie, il y en a vingt-quatre, actifs.

1111. Et deux gouverneurs et huit directeurs hors cadres? — Huit chaque année.

1112. Vous avez dit, je crois, qu'en supposant que l'acte fût renouvelé, vous désiriez que la responsabilité d'un changement pesât sur le gouvernement et non sur vous, et vous avez dit aussi que votre position était double en un sens; c'est-à-dire que vous deviez agir suivant des considérations d'ordre public, aussi bien que suivant des considérations d'ordre privé. Savez-vous quel est le système adopté récemment à la compagnie des Indes pour la direction de cette compagnie, quant à ce qui est de l'introduction d'un certain nombre de membres du gouvernement ? — Oui.

1113. Croyez-vous qu'il vous serait plus facile de supporter cette responsabilité, si l'on admettait dans votre direction un certain nombre de membres du gouvernement ? — Non, je ne le pense pas.

1114. Doit-on ou non souhaiter le changement? — Il n'est pas à souhaiter.

1115. Pourquoi ? — Parce que je pense que la corporation doit se diriger d'après des vues et des connaissances commerciales.

1116. Cela ne vous aiderait-il pas dans vos devoirs envers le public ? — Non, du tout.

1117. (M. Hankey.) Croyez-vous que le système actuel soit bon en ce qui concerne la sortie annuelle de huit directeurs ? — Non, la Cour des directeurs a demandé au dernier gouverneur de présenter une résolution portant qu'à l'avenir un sixième seulement des directeurs sortirait chaque année, au lieu du nombre actuel ; ce vœu a été transmis au chancelier de l'Échiquier.

1118. Approuvez-vous cela ? — Oui.

1119. Croyez-vous qu'il soit de l'intérêt de la Banque qu'il ne s'en aille pas chaque année un aussi grand nombre de directeurs? — Oui.

1120. (M. le Président à M. Dobree.) Approuvez-vous la réponse qui a été faite ? — Non, je crois que le système actuel est de beaucoup le meilleur. — (M. Neave.) La majorité des directeurs s'est prononcée pour le système que j'ai exposé.

1121. (A. M. Dobree.) Approuvez-vous en général la déposition de M. le gouverneur, ou y a-t-il quelques observations que vous soyez disposé à faire ? — L'interrogatoire a été si étendu et a touché tant de points, que je ne voudrais pas m'engager à approuver tout ce qui a été avancé en réponse aux questions.

1122. Mais vous n'avez pas d'observations à faire en particulier? — Non, pas immédiatement, pas à première vue.

1123. Généralement vous approuvez ce qui a été établi? — Oui, en général, mais non pas tout.

(*Traduit par* M. René de Mas Latrie.)

PARIS. — IMPRIMÉ CHEZ BONAVENTURE, DUCESSOIS ET Cᵉ, QUAI DES AUGUSTINS.

Bibliotheca Ottaviensis
1171 4
(8) 144

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Library
University of Ottawa
Date due

a39003 000769744b

CE HG 2982
.B3 1865 V008
COO BANQUE DE FR EXTRAITS DES
ACC# 1134717

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 07 02 01 16 2